

valiant

**rapport
relatif à l'exercice
2019**

- 2 Message du président et du CEO
- 4 Interview du président et du CEO

Rapport annuel

- 11 Stratégie et objectifs
- 16 Évolution des affaires
- 19 Appréciation des risques
- 22 Investisseurs

Rapport sur la responsabilité d'entreprise

- 27 Avant-propos
- 29 Modèle d'affaires durable
- 31 Éléments de la responsabilité d'entreprise

Rapport Corporate Governance

- 54 Structure du groupe
- 57 Structure du capital
- 60 Conseil d'administration
- 72 Comité de direction
- 76 Rémunérations, participations et prêts
- 77 Droits de participation des actionnaires
- 79 Prises de contrôle et mesures de défense
- 80 Organe de révision
- 82 Politique d'information

Rapport relatif aux rémunérations

- 85 Avant-propos
- 86 Éléments clés et principes de la politique de rémunération
- 88 Compétences dans la détermination de la rémunération
- 90 Éléments de rémunération
- 93 Calcul de la rémunération variable
- 94 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction
- 96 Rémunération approuvée par l'assemblée générale
- 97 Rémunération de l'exercice sous revue
- 102 Rapport de l'organe de révision

Rapport financier

- 105 Comptes consolidés
- 109 Annexe des comptes consolidés
- 150 Rapport de l'organe de révision du groupe
- 154 Publication des fonds propres et des liquidités
- 155 Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA
- 164 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Succursales

- 168 Nos adresses et succursales

L'exercice 2019

Ouverture de succursales

Valiant poursuit son expansion avec l'ouverture en 2019 de nouvelles succursales à Nyon, Rheinfelden, St-Gall et Wil SG. Dans ces enseignes, elle combine de manière innovante le conseil personnalisé et les prestations numériques.

16 mai : 22^e assemblée générale ordinaire

Le dividende est relevé pour la quatrième fois consécutive et sa hausse de 40 centimes le porte à CHF 4.40 par action. L'assemblée générale nomme par ailleurs Markus Gygax nouveau membre du conseil d'administration.

17 mai : Ewald Burgener devient CEO

Ewald Burgener, ancien responsable financier, prend les commandes de Valiant en qualité de CEO. Dès le mois de mars 2019, le conseil d'administration a désigné Hanspeter Kaspar nouveau responsable financier. Celui-ci a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2019.

10 septembre : stratégie 2020–2024

Valiant accélère l'expansion. Elle poursuit sur la voie définie avec la nouvelle stratégie communiquée. Cela implique de nouvelles succursales dans de nouvelles zones de marché, des conseillers à la clientèle supplémentaires ou des prestations élargies. Valiant prévoit notamment d'ouvrir sept nouvelles succursales dans le canton de Zurich.

31 octobre : Valiant lance le Comparatif hypothécaire en Suisse orientale

Valiant ouvre un nouveau chapitre en termes d'opérations hypothécaires, avec le lancement du Comparatif hypothécaire, et oriente pour la première fois ses opérations de financement vers les caisses de pension et les assurances. Le Comparatif hypothécaire est une réponse possible au changement comportemental des clients et à l'érosion des marges dans les opérations hypothécaires.

121,1 mio

Bénéfice

En 2019, le résultat du groupe s'améliore de 0,6 %.

16,5 %

Ratio de fonds propres total

Valiant s'appuie sur une base de capital très robuste et dépasse largement les exigences de la FINMA.

5 francs

Dividende proposé par action

Nos actionnaires devraient bénéficier d'une hausse du dividende de CHF 0.60, le portant à CHF 5.00 par action.

110 pb

Marge d'intérêts

En dépit d'un environnement difficile, la marge d'intérêts a une nouvelle fois atteint un niveau élevé.

+3,3 %

Croissance des prêts

Valiant augmente les prêts à la clientèle de 3,3 % à CHF 24,8 mrd.

Chiffres-clés

Bilan		2019	2018	2017	2016	2015
Total du bilan	en CHF 1000	29 905 977	27 382 675	27 563 587	26 094 545	25 448 559
Prêts à la clientèle ¹	en CHF 1000	24 803 037	24 021 398	23 520 525	22 202 660	22 085 423
Fonds de la clientèle	en CHF 1000	19 194 858	18 290 909	18 722 952	18 240 801	18 083 963
Fonds propres	en CHF 1000	2 318 261	2 266 681	2 202 582	2 127 732	2 051 456
Fortune clientèle	en CHF 1000	28 295 338	26 377 559	27 750 317	26 806 215	27 200 784
Compte de résultat						
Résultat brut des opérations d'intérêts	en CHF 1000	314 697	307 305	296 017	290 244	287 800
Produits d'exploitation ²	en CHF 1000	411 048	404 074	388 023	378 533	381 992
Charges d'exploitation	en CHF 1000	-234 205	-226 019	-226 050	-220 915	-212 996
Résultat opérationnel	en CHF 1000	142 899	151 882	136 225	138 969	126 251
Résultat du groupe	en CHF 1000	121 059	120 328	119 236	117 514	114 379
Ratio coûts/revenus	en %	57,0	55,9	58,3	58,4	55,8
Rentabilité						
RorE (Return on required Equity)	en %	11,2	11,4	11,3	11,5	11,3
RoE (Return on Equity)	en %	5,3	5,4	5,5	5,6	5,6
Fonds propres						
Positions pondérées des risques	en CHF 1000	13 475 177	13 221 662	13 176 503	12 735 188	12 680 663
Fonds propres pris en compte	en CHF 1000	2 217 836	2 181 738	2 273 055	2 202 973	2 125 651
Quote-part des fonds propres de base tier1 + tier2	en %	16,5	16,5	17,2	17,3	16,8
Ratio de levier	en %	7,0	7,5	7,2	7,3	6,9
Effectifs						
Nombre de collaborateurs		1 045	1 013	1 000	957	926
Emplois à temps plein		918	890	873	842	821
Action						
Valeur comptable par action	en CHF	146.80	143.53	139.47	134.73	129.90
Bénéfice net par action	en CHF	7.67	7.62	7.55	7.44	7.24
Dividende	en CHF	5.00 ³	4.40	4.00	3.80	3.60
Pay-out ratio	en %	65,2	57,7	53,0	51,1	49,7
Dernier cours de l'année	en CHF	98.40	108.00	105.40	101.40	118.00
Capitalisation boursière	en millions de CHF	1 554	1 706	1 665	1 601	1 864
Rating Moody's						
Short-term deposits		Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1
Long-time deposits		A1	A1	A1	A1	A2, positif
Baseline Credit Assessment		a3	a3	a3	a3	baa1

¹ Depuis 2017, corrections de valeur pour risques de défaillance comprises. Restatement pour 2016

² Avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts

³ Proposé

rapport de gestion 2019

Valiant est un prestataire financier indépendant et exclusivement implanté en Suisse. Elle propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Valiant est ancrée au niveau local avec un réseau de 96 succursales réparties dans 13 cantons. De plus, ses prestations novatrices dans le domaine numérique lui assurent une présence dans toute la Suisse. Valiant compte plus de 1 000 collaborateurs, dont 80 personnes en formation.

Message du président et du CEO

Chère actionnaires,
cher actionnaires,

Une nouvelle fois, 2019 a été une bonne et fructueuse année pour Valiant. Elle a dégagé un bénéfice consolidé de 121,1 millions de francs, en hausse de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent. De plus, nous avons fortement accéléré la croissance dans notre activité de base avec les hypothèques et les crédits pour PME. Nous avons ainsi atteint les principaux objectifs fixés pour 2019.

Un excellent résultat des opérations d'intérêts

Les opérations d'intérêts, à nouveau robustes, ont profité à Valiant en 2019 également. Le résultat brut des opérations d'intérêts, de loin la principale source de revenus, a affiché une hausse de 2,4 % à 314,7 millions de francs (+ CHF 7,4 millions), grâce également à une marge d'intérêts largement stable. Une marge d'intérêts de 1,10 % est une très bonne performance compte tenu de cette croissance réjouissante et d'un environnement de marché qui reste exigeant. Nous nous sommes battus pour chaque point de base, ce qui n'a pas été chose facile au vu des très faibles taux d'intérêt. Notre engagement porté ses fruits. Le résultat des opérations de commissions et de prestations de service a augmenté de 1,7 % à CHF 63,3 millions. Les opérations de négoce ont clôturé à 11,8 millions de francs (+ 5,0 %).

Des investissements dans l'avenir

L'année dernière, nous avons à nouveau beaucoup investi dans la mise en œuvre de la stratégie et, partant, dans l'avenir de Valiant. Les coûts ont donc augmenté de 3,6 % à 234,2 millions de francs. Tant les charges de personnel (+ 3,4 %) que les autres charges d'exploitation (+ 4,0 %) se sont inscrites en hausse. Les effectifs se sont accrus de 28 équivalents temps plein, principalement suite à

des créations de postes dans le conseil personnalisé à la clientèle. Nous comptons sur notre stratégie d'expansion pour croître et mieux exploiter notre infrastructure.

Forte accélération de la croissance

Nous avons fortement accéléré notre croissance rentable par rapport à l'exercice précédent, sans modifier notre politique de risque prudente. Les prêts ont globalement progressé de 781,6 millions de francs à 24,8 milliards de francs (+ 3,3 %). Les hypothèques ont gagné 3,8 % à 849 millions de francs, ce qui a permis au volume des hypothèques de passer à 23,3 milliards de francs. Les fonds de la clientèle ont augmenté de 4,9 % à 19,2 milliards de francs (+ CHF 904 mio).

Onze localités choisies pour de nouvelles succursales

En septembre dernier, nous avons communiqué la stratégie jusqu'en 2024, qui prévoit notamment une expansion dans le canton de Zurich. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie a déjà commencé. Onze localités ont ainsi été choisies par la banque pour y implanter de nouvelles succursales : Altstetten, Bülach, Horgen, Meilen, Oerlikon, Uster et Winterthur dans le canton de Zurich, ainsi que Muttenz, Liestal, Schaffhouse et Pully dans des zones de marché existantes. La recherche de locaux adaptés et de collaborateurs est en cours.

Augmentation du dividende de 60 centimes ou 14 %

Les capitaux propres se montent aujourd'hui à 2,3 milliards de francs et le ratio de fonds propres total à 16,5 %. Cette stabilité et le solide résultat annuel donnent au conseil d'administration la marge de manœuvre nécessaire pour augmenter le dividende. Il proposera ainsi à la prochaine assemblée générale un relèvement du dividende de 60 centimes à CHF 5 par action, soit une hausse de 14 %. Avec cette cinquième augmentation consécutive, l'action Valiant devient de plus en plus,



Jürg Bucher, président du conseil d'administration,
avec Ewald Burgener, CEO

Chères actionnaires et chers actionnaires, comme vous le voyez, Valiant se porte au mieux. Tant les membres du conseil d'administration que ceux du comité de direction font un travail constructif de grande qualité pour assurer un avenir prospère à Valiant. Et nos plus de 1000 collaborateurs œuvrent dans la même direction, avec un enthousiasme et un engagement extraordinaires. Nous les en remercions de tout notre cœur. Nous avons défini une stratégie ambitieuse jusqu'en 2024, que nous allons mettre en œuvre de manière systématique dans les prochaines années.

Merci de votre confiance !

Jürg Bucher
Président du
conseil d'administration

Ewald Burgener
CEO

grâce à son rendement d'environ 5 %, une pépite en matière de rendement au sein du Swiss Performance Index SPI.

Un nouveau membre au conseil d'administration

Comme annoncé, l'ancien CEO Markus Gygax sera proposé lors de l'assemblée générale comme nouveau président du conseil d'administration après un an en tant que membre. Pour reprendre son siège laissé vacant, nous avons trouvé un excellent candidat en la personne de Ronald Trächsel. Actuel directeur financier et membre de la direction de BKW Energie SA, celui-ci a auparavant occupé les fonctions de responsable des finances dans différentes sociétés internationales. Le nombre de membres du conseil d'administration reste à huit, quatre femmes et quatre hommes.

Perspectives positives pour 2020

Pour 2020, nous tablons sur un bénéfice consolidé à hauteur de celui de l'exercice précédent, avec une croissance des prêts de 3 à 4 %.

« Nous avons une grande force de mise en œuvre »

Valiant a clôturé avec succès la période stratégique 2016–2020 et adopté une nouvelle stratégie jusqu'en 2024. Sa mise en œuvre a déjà commencé, avec notamment la poursuite de l'expansion et désormais un pied en Suisse orientale.

Monsieur Bucher, votre ultime année d'activité à la présidence du conseil d'administration vous a comblé. Sur quoi souhaiteriez-vous plus particulièrement revenir ?

JÜRGE BUCHER : Valiant a encore renforcé la base d'un avenir fructueux. Premièrement, nous avons élaboré une stratégie de croissance ambitieuse jusqu'en 2024. Deuxièmement, nous avons réalisé un résultat extrêmement bon. Troisièmement, les changements au sein du comité de direction se sont déroulés sans heurt. Ewald Burgener a pris ses fonctions de CEO au printemps et, à l'automne, Hanspeter Kaspar est devenu responsable des finances.

Monsieur Burgener, durant votre première année en tant que CEO, vous avez réussi à dépasser le résultat de l'exercice précédent. Quels ont été vos plus grands défis dans votre nouvelle fonction ?

EWALD BURGNER : En premier lieu, ce sont moins les chiffres que le passage de responsable des finances à CEO. Mon champ d'activité est soudain devenu à la fois beaucoup plus large et passionnant. Et, coup de chance pour moi, j'ai pu participer à l'élaboration de la nouvelle stratégie, la communiquer en automne puis démarrer sa mise en œuvre dans la foulée. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons mis en route.

Dans quelle mesure votre tâche a-t-elle été exigeante en rapport avec le résultat ?

EB : Le succès d'une banque retail classique comme Valiant dépend beaucoup des coûts de refinancement. Nos obligations sécurisées sont un élément particulièrement important pour la réalisation d'un bon résultat. Grâce à cet instrument de refinancement, nous pouvons lever des fonds sur le marché des capitaux à des taux d'intérêt négatifs. Nous sommes la première banque retail en Suisse à avoir recouru à cet instrument voilà deux ans. Aujourd'hui, nous en récoltons les fruits.

Et le poids des fonds de la clientèle diminue ?

EB : Ils sont et restent une source de refinancement très importante. L'afflux de fonds de la clientèle, plus marqué au quatrième trimestre 2019, a de quoi nous réjouir et reflète la confiance placée dans la banque. Nous avons bien travaillé, tant à l'actif qu'au passif, et dégagé une marge d'intérêts réjouissante.

JB : Valiant a réussi à abaisser nettement les coûts de refinancement, à augmenter le volume des prêts de 3,3 % et à maintenir la marge au très bon niveau de 110 points de base. Une performance extraordinaire !

EB : Et nous sommes restés fidèles à notre ligne de conduite en affaires, en privilégiant une croissance rentable plutôt que les volumes et le risque.

S'agissant des fonds de la clientèle, il y a longtemps que Valiant n'avait plus connu d'afflux aussi important. Peut-on attribuer cet afflux à l'expansion géographique ?

EB : Des fonds proviennent très certainement de la clientèle des nouvelles zones de marché. Mais nous avons aussi enregistré une croissance réjouissante dans nos régions d'ancrage.

JB : L'afflux durable de fonds de la clientèle s'est amorcé bien avant. Mais ce mouvement a

toutefois été un peu masqué par la réduction ciblée des avoirs onéreux de clients institutionnels.

Le développement du réseau de succursales a été rapide lui aussi. Tout s'est-il déroulé selon vos plans ?

EB : L'essentiel de la Suisse romande est maintenant couvert. En automne, nous avons pris pied en Suisse orientale, à St-Gall et à Wil SG. Parallèlement, nous avons ouvert Rheinfelden. Sur tous les nouveaux sites, nous avons pu engager des collaborateurs du cru, ce qui représente un atout déterminant pour le succès. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons manifester notre proximité avec la clientèle.

Vous misez sur un modèle hybride dans votre réseau de succursales. Est-ce qu'il fonctionne bien ?

EB : Il porte si bien ses fruits que nous l'implantons également dans les nouvelles succursales. La clientèle apprécie beaucoup le choix entre un conseil personnalisé sur place et des services numériques, et ce, tout particulièrement en dehors de nos heures d'ouverture habituelles. Nous progressons bien dans la transformation des succursales existantes. 46 des 96 sites possèdent d'ores et déjà une zone clientèle moderne. Et, soit dit en passant, les expériences sont positives.

Si vous revenez sur l'année écoulée, quel a été pour vous le point culminant au niveau émotionnel ?

JB : Outre tous les chiffres et les aspects stratégiques, ce qui m'a le plus impressionné, c'est la bonne ambiance au sein de l'équipe de direction et dans toute l'entreprise. On perçoit la culture ouverte, une forte motivation allant de pair avec de grandes compétences et un engagement collectif marqué de la part de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs. Cela ne va pas de soi. Car le conseil d'administration et le comité de direction sont très exigeants.

Et pour vous, Monsieur Burgener ?

EB : Sans aucun doute la journée des collaborateurs en automne. Se trouver en présence de plus de 800 collaborateurs a été une expérience impressionnante. Nous avons pu expliquer la stratégie, échanger et faire mieux connaissance avec tous les échelons de la banque. Il règne une

culture saine et axée sur la performance, ce qui est un élément clé pour le succès de Valiant.

Monsieur Bucher, lors de votre élection à la présidence de Valiant il y a sept ans, la banque était en crise. Certains observateurs doutaient de la capacité de Valiant à conserver son indépendance. Partagez-vous également ces doutes ?

JB : L'hiver 2012-2013 a été ardu. Il m'est arrivé de me demander dans quoi je m'étais embarqué et si les choses allaient bien tourner. Valiant était aux soins intensifs, mais cette expression n'est pas de moi (il rit). Sa réputation était entachée. Il fallait l'intervention simultanée de plusieurs médecins urgentistes. Nous nous sommes serré les coudes et avons tout fait pour remettre la banque sur pied. Notre approche était simple : se fédérer autour des atouts et les exploiter. Faire ce que l'on sait faire. Et ne pas se lancer dans ce que l'on ne connaît que par oui-dire.

Quelles étaient les priorités ?

JB : Tout d'abord, se positionner clairement comme une banque pour particuliers et PME. Ensuite, une solide capitalisation, ce pour quoi nous avons immédiatement émis un emprunt subordonné. Mais la question cruciale était : le marché va-t-il croire en nous ? Il l'a fait. La souscription a très bien marché. Enfin, troisième point : procéder à des changements de personnes, avec du sang neuf au conseil d'administration et au comité de direction.

Vu de l'extérieur, la force de mise en œuvre au niveau stratégique a certainement fourni une contribution essentielle au succès ?

JB : Vous avez parfaitement raison. Nous avons toujours élaboré les stratégies en interne, le conseil d'administration coopérant avec le comité de direction et certains collaborateurs. C'est la seule façon de réunir un large consensus face à la tâche à accomplir. Mais le véritable travail ne débute qu'avec la mise en œuvre. Mon mantra : mettre en œuvre, mettre en œuvre, mettre en œuvre. Les entreprises florissantes se distinguent des moins florissantes par la vigueur de leur mise en œuvre.

Tout s'est bien déroulé. Maintenant, avec la stratégie 2024, Valiant relève encore

ses ambitions d'un cran. Sur quels facteurs s'appuie votre confiance ?

EB: Notre stratégie d'expansion nous a permis jusqu'ici d'accumuler une solide expérience, en particulier en Suisse romande. Cela nous conforte dans notre capacité à couvrir l'ensemble du territoire, du lac de Constance au lac Léman. Nous entendons y parvenir durant les quatre prochaines années. Je puise ma confiance dans les plus de 1000 collaboratrices et collaborateurs qui, à ce jour, ont activement contribué à la réalisation des objectifs de l'ancienne stratégie.

JB: Le modèle d'affaires que nous avons implanté fonctionne. On voit en nous une bonne alternative aux autres banques de taille et d'orientation diverses. Cela nous donne confiance pour poursuivre l'expansion.

La concurrence ne va pas rester les bras croisés.

JB: Et après ? Être les premiers à agir offre plus d'avantages que d'inconvénients. On sait ce que l'on fait. Et puis, si nécessaire, on peut toujours procéder à des optimisations, alors que les autres en sont encore à vous imiter.

Pour la nouvelle période stratégique, vous avez annoncé des investissements à hauteur de 50 millions de francs. À quoi allez-vous employer ces moyens ?

EB: D'un côté, dans de nouvelles succursales et, de l'autre, dans le développement de nouveaux produits. Nous parlons d'une clientèle aux besoins hybrides, qui a le choix entre un conseil personnalisé et des services numériques. Cela signifie que nous allons continuer d'investir dans la numérisation. Et pour rester la banque « simple » que nous proclamons, il faut investir en permanence dans les processus pour optimiser l'efficacité. Par exemple, notre nouvelle « auto-route des crédits » permet de saisir une demande de crédit en 30 minutes, soit trois fois plus vite qu'avant.

Vous prévoyez dans le même temps la création de 170 emplois à plein temps. N'est-ce pas paradoxal ?

EB: Absolument pas ! Pour maîtriser l'avenir, nous devons satisfaire aux besoins des clients avec du personnel et des services numériques. Mais c'est la clientèle qui décide comment elle souhaite

interagir avec nous. Pour une première hypothèse, nous recommandons un entretien personnel. Le numérique, en revanche, convient parfaitement au traitement du trafic des paiements.

Quel rôle joue le développement durable pour Valiant ?

JB: Notre modèle d'affaires est depuis toujours axé sur le développement durable et le long terme. Des mesures en la matière sont examinées et mises en œuvre en permanence.

EB: En 2019, nous avons introduit des critères d'exclusion pour les opérations financières. Dans les opérations de placement, nous appliquons des critères ESG pour nos propres produits.

Quels sont les objectifs fixés au conseil d'administration pour l'exercice en cours ?

JB: Comme toujours, les exigences sont ambitieuses. En tête de liste figure la mise en œuvre systématique de la nouvelle stratégie. Les objectifs de croissance dans les prêts se situent entre 3 et 4 %. Le bénéfice consolidé 2020 devrait être à hauteur de celui de 2019. De plus, nous voulons encore améliorer les activités de placement et le résultat des opérations de commissions et des prestations de service. Nous devons parvenir à répondre par des solutions individuelles aux besoins, questions et souhaits de nos clients.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

JB: Nous sommes encore trop souvent des vendeurs de produits. Le besoin lié à l'habitation, par exemple, comporte beaucoup plus de facettes qu'une simple hypothèque. Nous devrions être capables d'approfondir et d'élargir la saisie des besoins touchant au logement et de couvrir les aspects financiers qui y sont liés. Cela nous permettrait de nous adjuger un volume supplémentaire, qui plus est, à des prix plus avantageux.

Où en êtes-vous dans ce processus ?

EB: La transformation a été initiée. Mais il faudra plus d'une année pour la concrétiser. Notre Comparatif hypothécaire, que nous proposons en Suisse orientale, est un pas dans cette direction. Il nous permet à la fois de créer de la transparence pour les clients et de leur offrir de meilleures conditions. Ils obtiennent de nous la meilleure solution. Les premières expériences sont positives. Nous convainquons la clientèle par notre conseil compétent.

Comment jugez-vous les exigences de croissance de 3 à 4 % ?

EB: Notre croissance est ainsi légèrement plus véloce que le marché. Nous respectons toujours notre principe visant une croissance rentable pour une qualité de risque inchangée. Nous réalisons la croissance tant dans les nouvelles zones de marché que dans les plus anciennes.

Les taux d'intérêt négatifs sont-ils encore un sujet pour vous ?

JB: Oui, car ils sont omniprésents. Les taux d'intérêt négatifs sont une mesure d'urgence de la Banque nationale et l'économie suisse lui est redevable de sa situation actuelle. Certes, ils suscitent aussi des craintes dans certains secteurs. En tant que banque retail, nous avons toutefois appris à composer avec. Dans un environnement de taux différent, nous nous porterions certainement encore un peu mieux. Et nous nous serions significativement rapprochés de nos objectifs bénéficiaires initiaux, définis en 2013, s'il n'y avait pas eu les taux d'intérêt négatifs.

Ce n'est pas ce qu'on peut appeler une critique.

JB: Oui, pour une raison simple. Il faut voir où l'économie suisse se trouve aujourd'hui. Nous nous portons bien dans ce pays. Le taux de chômage est faible. La croissance est convenable. Quelle serait notre situation si la Banque nationale avait laissé le franc fluctuer ? À mon avis, cette mesure était la bonne. Cependant, nous sommes face au problème de revenir à la normale.

EB: Je dois ajouter que ni la majeure partie de nos clients ni nous, en tant que banque, n'acquiesçons d'intérêts négatifs.

Monsieur Bucher, sous votre présidence, Valiant a pu relever son dividende année après année. Cela va-t-il continuer quand vous ne serez plus là ?

JB: Le fait que nous puissions proposer une hausse du dividende pour la cinquième année consécutive est l'expression de la stabilité de Valiant. Et nous disons clairement vouloir, à l'avenir également, poursuivre une politique de dividende stable. Nous veillons au maintien d'un ratio de fonds propres entre 15 et 17 % et d'un taux de distribution du bénéfice de 50 à 70 %. La stabilité est l'alpha et l'oméga, et mon

successeur, Markus Gygax, ne verra pas les choses autrement.

Ce ne sera certainement pas le seul aspect de votre présidence dont les gens se souviendront, lorsque vous aurez tiré votre révérence. Avec quels sentiments quitterez-vous Valiant, que vous avez accompagnée durant une phase initiale très difficile ?

JB: J'éprouve une certaine fierté pour ce que nous avons collectivement réalisé. Valiant dispose aujourd'hui d'options. Il s'agit maintenant de choisir les bonnes et de les exploiter de manière systématique. Je me tourne avec plaisir vers l'avenir. Valiant possède à tous les échelons des collaboratrices et des collaborateurs solides, dont je continuerai à suivre le travail depuis la tribune. Sur un plan personnel, je me réjouis d'avoir plus de temps pour mes autres centres d'intérêt. Faire plus de sport et me consacrer davantage à la culture sont en tête de mes priorités. Mais je continuerai d'honorer de plus petits mandats.

Propos recueillis par : Medard Meier



Jürg Bucher, président du conseil d'administration

Depuis début 2013, Jürg Bucher est président du conseil d'administration de Valiant. Auparavant, il a notamment été directeur de PostFinance et directeur général de La Poste Suisse. Pendant ses loisirs, il va volontiers au théâtre, écoute du jazz et de la musique classique, ou fait du sport en plein air.



Ewald Burgener, CEO

Depuis le 17 mai, Ewald Burgener est le nouveau CEO de Valiant. Il a été responsable des finances pendant six bonnes années. Avant Valiant, le Valaisan travaillait chez Entris Holding SA. Ewald Burgener consacre son temps libre à sa famille, joue au squash et apprécie la montagne.

Cette page a volontairement été laissée vierge.

rapport annuel 2019

Valiant compte sur sa stratégie d'expansion pour croître et mieux exploiter son infrastructure. Cela a très bien fonctionné dans l'année sous revue. Valiant a fortement accéléré sa croissance rentable par rapport à l'exercice précédent, sans modifier sa politique de risque prudente.

Stratégie et objectifs

- 11 Notre charte
- 12 Nos orientations stratégiques à l'horizon 2024
- 12 Nos objectifs financiers à l'horizon 2024
- 13 Nos segments de clientèle
- 14 Notre gamme de services
- 15 Notre zone d'activité

Évolution des affaires

- 16 Évolution non financière
- 17 Évolution financière
- 18 Perspectives positives pour 2020

Appréciation des risques

- 19 Risques
- 19 Gestion des risques

Investisseurs

- 22 Actionnaires
- 23 Action Valiant
- 23 Politique en matière de dividende
- 24 Notations de crédit et prêts

Stratégie et objectifs

Valiant est un prestataire financier exclusivement implanté en Suisse. Notre vision est de simplifier le plus possible la vie financière des particuliers et des PME en Suisse. Avec sa stratégie 2020–2024, Valiant poursuit sur la voie du succès et veut développer sa position dans le secteur financier suisse.

Stratégie 2016–2020 couronnée de succès

Valiant a atteint de nombreux objectifs lors de la période stratégique 2016–2020. Elle a simplifié son modèle d'affaires et mis l'accent sur l'activité de base pour la clientèle de détail et les PME. De plus, de nouvelles succursales ont ouvert leurs portes dans de nouvelles zones de marché. Valiant est devenue une banque moderne, qui concilie prestations numériques et conseil personnalisé.

Nouvelle stratégie 2020–2024 définie

Valiant poursuit sur la voie du succès et veut développer sa position dans le secteur financier suisse. La stratégie jusqu'en 2024 s'inscrit sous le signe de la simplicité et d'une expansion accélérée, que ce soit avec l'ouverture de nouvelles succursales, des conseillers à la clientèle supplémentaires ou des prestations élargies. Valiant prévoit entre autres d'ouvrir sept nouvelles succursales dans le canton de Zurich et d'investir davantage dans la numérisation.

Notre charte

Partenariat et respect

Valiant pratique une culture ouverte fondée sur les valeurs en interne comme vis-à-vis de l'extérieur. Valiant entretient une relation basée sur le respect et la coopération avec sa clientèle, ses partenaires et ses collaborateurs.

Faciliter la vie financière

Valiant répond aux besoins financiers des particuliers et des PME. Valiant a l'ambition de faciliter la vie financière de sa clientèle grâce à un conseil complet et à des solutions dans le domaine des paiements, de l'épargne, des placements, du financement et de la prévoyance et grâce à d'autres prestations financières. Ainsi, Valiant assure à sa clientèle une gestion confortable et sereine des finances.

Modèle d'affaires simple

Valiant s'assure la confiance des actionnaires par une solide base de capital, un modèle d'affaires simple et compréhensible ainsi qu'une politique commerciale axée sur la stabilité et le long terme.

Profil de risque équilibré

Valiant accroît sa rentabilité par un équilibre optimal entre risque, rendement et croissance.

Promotion des collaborateurs

Les collaborateurs de Valiant sont le fondement de la réussite de notre entreprise. Valiant attache une grande importance au soutien et au développement de ses collaborateurs.

Partenaires solides

Valiant collabore avec de solides partenaires afin de pouvoir mobiliser entièrement ses ressources en faveur de ses clients.

Nos orientations stratégiques à l'horizon 2024



Poursuivre le développement des offres

À l'avenir, Valiant se voit comme un prestataire financier, qui offre plus qu'une banque ordinaire. Elle souhaite lancer des offres comparatives et développer ses prestations tout au long de la chaîne de création de valeur de ses clients, dans l'objectif de générer des recettes supplémentaires.



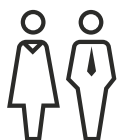
Combiner les canaux personnels et numériques

Le renforcement des liens entre le conseil personnalisé et les éléments numériques doit permettre de créer une expérience client complète et de simplifier encore davantage la vie financière des clients.



Croître de manière organique et, si possible, de manière inorganique

L'expansion entamée par Valiant en 2016 va être accélérée. Dans les années à venir, nous allons progressivement établir et développer notre présence dans le canton de Zurich, en Suisse romande, en Suisse du Nord-Ouest et en Suisse orientale. Valiant reste également ouverte aux opportunités d'acquisition d'autres banques.



Encourager et développer les compétences des collaborateurs

Les compétences des collaborateurs vont être encore développées pour permettre un conseil complet des clients.



Simplifier les processus

Valiant se concentre sur l'efficacité en facilitant systématiquement les processus.

Nos objectifs financiers à l'horizon 2024

La stratégie en place jusqu'en 2024 vise à atteindre les objectifs suivants :



Croissance

Dans les secteurs existants et grâce à l'expansion prévue, nous voulons enregistrer une croissance annuelle de plus de 3 % pour les prêts et de 3 % pour les opérations de commissions et les prestations de service. La politique de risque prudente de Valiant sera poursuivie.



Rentabilité

À long terme, Valiant vise une augmentation de son bénéfice consolidé et un rendement des capitaux propres de plus de 6 %, supérieur aux coûts du capital. Le taux de distribution se situera entre 50 et 70 %, pour un dividende de CHF 5.00 par action pour l'année 2019.



Dotation en fonds propres

Nous visons un maintien du ratio de fonds propres total entre 15 et 17 % et, ainsi, une capitalisation sensiblement supérieure au minimum réglementaire.

Nos segments de clientèle

Valiant concentre sa prospection du marché sur les segments retail et PME suivants :

Clientèle privée retail

Valiant se démarque par la simplicité de ses produits, de ses services et de ses processus. Les clients ont de plus en plus souvent la possibilité d'associer un interlocuteur personnel et une offre en ligne déjà bien étoffée.

4

Indépendants et petites entreprises

Dans ce segment, Valiant se différencie de ses concurrents en proposant à ses clients un même interlocuteur pour leurs besoins financiers privés et professionnels.

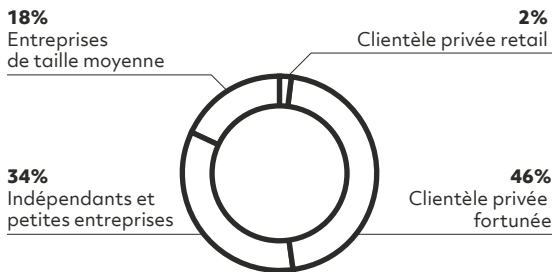
Clientèle privée fortunée

Valiant développe les relations de banque principale avec ses clients privés fortunés en leur offrant un suivi et un conseil personnalisés de haut niveau.

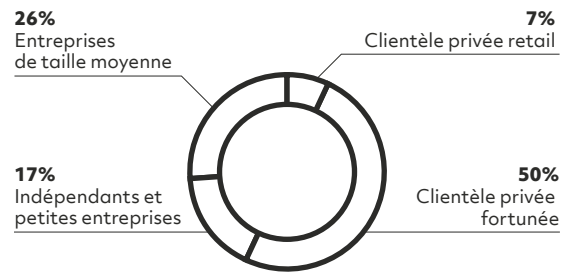
Entreprises de taille moyenne

Avec son expertise spécialisée, Valiant offre aux entreprises de taille moyenne et aux clients institutionnels une alternative aux grands établissements tournés vers l'international, ainsi qu'aux banques cantonales.

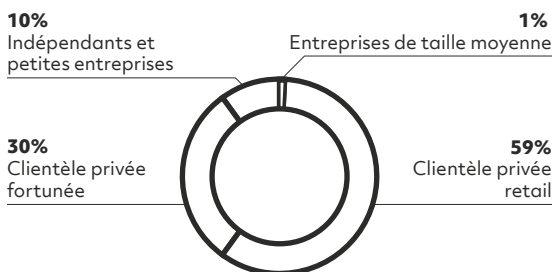
CHF 424,0 mio Produit des intérêts et des commissions par segments



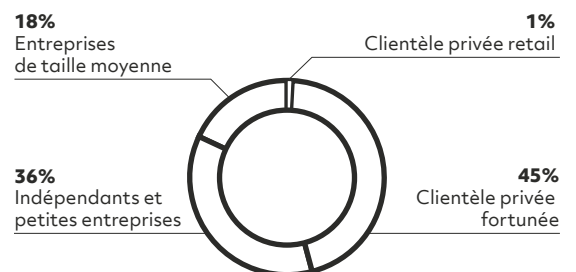
CHF 28,3 mrd de patrimoine clientèle réparti par segments



Clients par segments



CHF 24,8 mrd de prêts répartis par segments



Notre gamme de services

La clientèle de Valiant bénéficie d'une offre complète de prestations bancaires simples et compréhensibles d'un seul tenant.

Paielements

L'exécution par nos soins du trafic des paiements simplifie d'autant les tâches quotidiennes de nos clients. Ces derniers manifestent d'ailleurs un intérêt croissant pour les paiements sans espèces et la possibilité d'effectuer leurs opérations bancaires 24 heures sur 24, des attentes satisfaites avec notre application Mobile Banking, par exemple.

Nous proposons un éventail de sets de produits à notre clientèle privée et commerciale. Les besoins des clients peuvent ainsi être couverts individuellement, notamment en ce qui concerne l'exécution simple et efficace du trafic des paiements.

Épargne

Notre gamme de produits d'épargne satisfait avec simplicité aux besoins de nos clients.

Outre différents produits d'épargne, nos clients privés ont la possibilité d'utiliser gratuitement, sur notre site Internet, un calculateur d'épargne et un calculateur de budget. En quelques étapes, l'outil indique la voie vers l'objectif d'épargne ou la planification idéale des dépenses courantes.

Prévoyance

Avec l'allongement de l'espérance de vie, il est de plus en plus essentiel de définir activement sa prévoyance, qu'il s'agisse de planifier sa retraite, de protéger sa famille et sa propriété ou, pour les clients commerciaux, de trouver la solution optimale pour la caisse de pension ou l'assurance de personnes. Les besoins évoluent en fonction de la situation personnelle ou commerciale. Il est nécessaire d'examiner les solutions existantes et de les adapter, le cas échéant. Nous définissons la prévoyance conjointement avec nos clients, en fonction de leurs besoins actuels. Par ailleurs, les clients de Valiant bénéficient des prestations complètes de nos spécialistes en prévoyance.

Financements

Trouver le produit de financement adapté, calculer la capacité financière ou fixer la bonne durée d'une hypothèque à taux fixe, ces besoins et ces questions préoccupent aussi bien les particuliers que les sociétés. Avec nos produits et notre conseil personnalisé, nous proposons un accompagnement ciblé afin de répondre à ces besoins tout en offrant des conseils complets au client. Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre connaissance des spécificités locales et nos conditions conformes au marché. Malgré un marché en proie à une forte concurrence, nos financements ne dérogent pas à notre politique de crédit prudente. Nous connaissons les biens immobiliers que nous finançons. Nous connaissons également les exploitations artisanales ou industrielles qui financent un besoin en investissements grâce à notre crédit commercial. Pour tenir compte de notre approche du développement durable, nous appliquons des critères d'exclusion contraignants lors des opérations financières de la clientèle commerciale et entreprises.

Placements

Les solutions de placement de Valiant sont gages de flexibilité et de personnalisation. Nous avons l'offre adaptée à la situation personnelle et à la fortune de chacun. En nous fondant sur le profil d'investisseur personnel défini avec le client, nous élaborons pour lui une proposition de placement individuelle et ajustée à ses besoins. Par-delà la mise en œuvre de la stratégie de placement choisie, nos clients continuent de bénéficier de notre suivi et de notre assistance dans le but d'atteindre les objectifs fixés ensemble, compte tenu de l'évolution de la situation personnelle et de la situation financière de chacun. Outre les critères d'exclusion, Valiant a introduit, pour l'analyse et la sélection des titres dans le cadre de placements ainsi que pour l'évaluation de nos différents produits de placement, des critères dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Notre zone d'activité

Valiant est profondément ancrée au niveau local. Avec au total 96 succursales, nous bénéficions d'une présence locale marquée dans notre zone d'activité, laquelle s'étend sur 13 cantons, de Vaud à la Suisse orientale. Ce réseau et des processus de décision rapides nous permettent de jouir d'une réelle proximité avec notre clientèle. Grâce à des offres numériques, nous sommes à même de proposer nos prestations dans toute la Suisse.

Plus de 200 bancomats

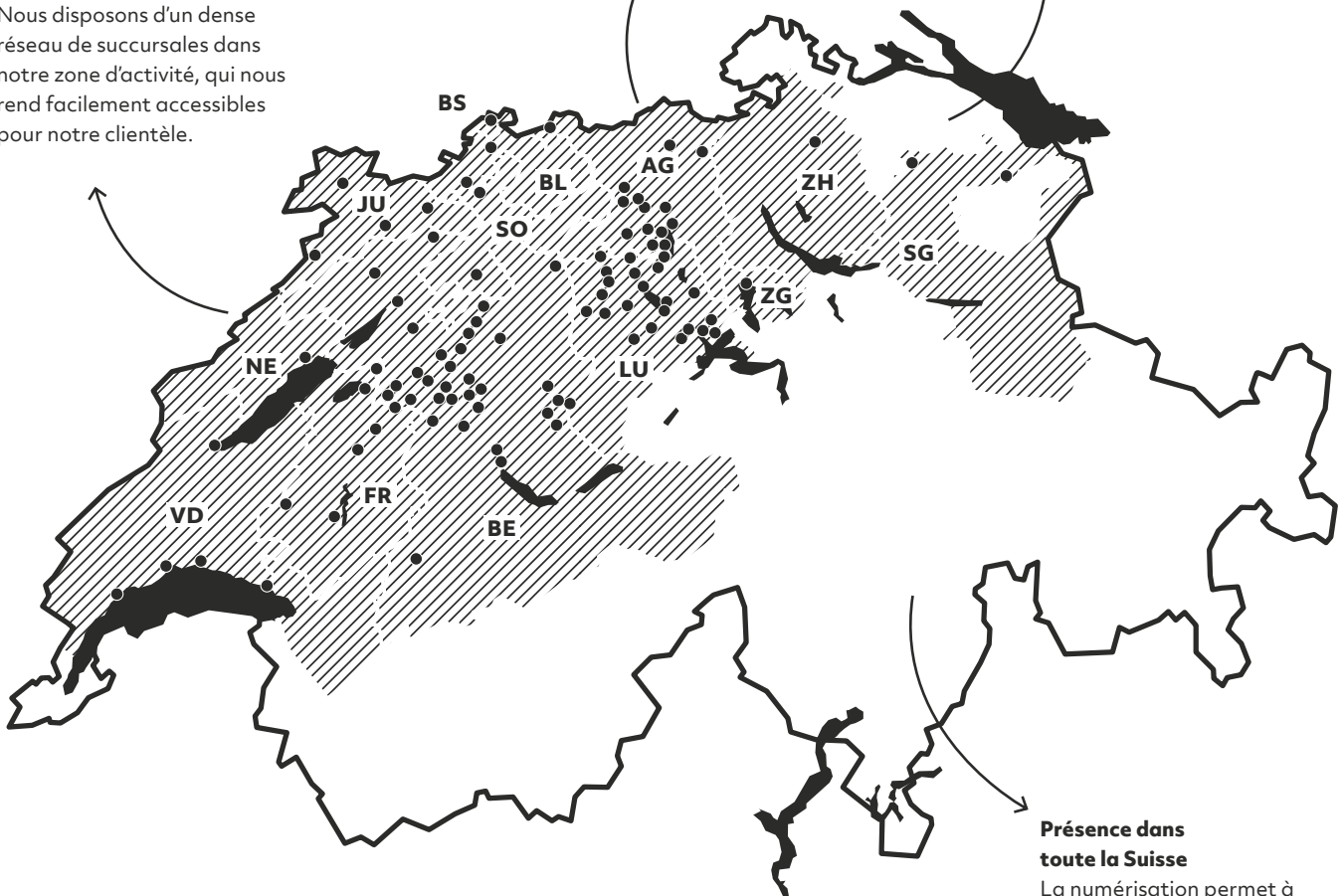
Nous exploitons plus de 200 bancomats dans toute la Suisse. En outre, nos clients peuvent également retirer gratuitement de l'argent liquide à d'autres bancomats du groupe de banques Entris.

96 succursales

Nous disposons d'un dense réseau de succursales dans notre zone d'activité, qui nous rend facilement accessibles pour notre clientèle.

13 cantons

Notre zone d'activité s'étend sur 13 cantons.



Présence dans toute la Suisse

La numérisation permet à la clientèle de Valiant de bénéficier de nos prestations sur l'ensemble du territoire.

Évolution des affaires

La tendance positive se poursuit : Valiant a augmenté son résultat annuel en 2019 également, tandis que la marge d'intérêts a, de nouveau, atteint le niveau élevé de 1,10 %. Le bon résultat annuel devrait, une nouvelle fois, se répercuter sur le dividende, puisque le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire une nouvelle hausse du dividende de 60 centimes à 5 francs par action.

Évolution non financière

Ouverture de nouvelles succursales

Dans l'année sous revue, la période stratégique 2016–2020 a été clôturée avec succès. À cet égard, Valiant a encore renforcé sa présence sur le marché avec les nouvelles succursales de Nyon, Rheinfelden, Saint-Gall et Wil SG. Même pour les entreprises de taille moyenne, un segment de clientèle important sur le plan stratégique, nous avons ouvert un nouveau site à Winterthur. Dans l'ensemble, les effectifs du conseil à la clientèle pour les PME et la clientèle privée ont été augmentés par l'ajout de 18 personnes.

Réaménagement des zones clientèle

Le réaménagement des zones clientèle dans les succursales existantes a été poursuivi tambour battant. Dans l'année sous revue, 25 autres succursales ont été remaniées selon ce concept moderne. Les guichets sont remplacés par une combinaison innovante de prestations humaines et numériques. Au total, 46 succursales équipées de zones clientèle modernes sont déjà en fonction. Les conseillers à la clientèle sont toujours sur place, et

conseillent les clients. Avec ses collaborateurs, Valiant reste ainsi ancrée localement et peut ainsi économiser des frais et devenir plus efficace.

Efficacité accrue

S'agissant de l'efficacité, Valiant a réalisé, durant l'année sous revue, une étape importante avec la numérisation du processus de crédit. Cette nouvelle « autoroute des crédits » permet d'enregistrer une demande de prêt, par exemple pour une hypothèque, en seulement 30 minutes. C'est quasiment trois fois plus rapide qu'auparavant. Nos conseillers à la clientèle gagnent du temps, qu'ils peuvent consacrer au conseil. Aujourd'hui, Valiant gère la grande majorité des hypothèques pour la clientèle privée et les PME via la nouvelle autoroute des crédits.

Nouvelles prestations de services

Les autres événements marquants de l'année 2019 ont été le lancement du multi-banking pour les PME et du Comparatif hypothécaire pour la clientèle privée. Le multi-banking permet aux PME de lier tous les comptes auprès de différentes banques avec l'E-Banking de Valiant. Elles bénéficient ainsi d'un aperçu de tous leurs comptes. De plus, les PME ont la possibilité de réaliser des transactions sur cette plateforme. Le banking ouvert auprès de Valiant est ainsi devenu une réalité. Avec l'ouverture de succursales à Saint-Gall et Wil SG, Valiant a ouvert un nouveau chapitre, à l'automne 2019, dans le domaine des opérations hypothécaires. Elle lance le Comparatif hypothécaire, et oriente, pour la première fois, ses opérations de financement vers les caisses de pension et les assurances. Valiant veut ainsi renforcer son activité principale, le conseil et le traitement des hypothèques, et générer de nouveaux revenus avec les prestations de service. La prestation est d'abord testée en phase pilote en Suisse orientale.

Changement au sein du comité de direction

Après l'assemblée générale du 16 mai 2019, Ewald Burgener a repris la fonction de CEO de Markus Gygax, élu au sein du conseil d'administration. La fonction de responsable des finances a été reprise

par Hanspeter Kaspar. Il travaille pour Valiant depuis le 1^{er} octobre 2019.

Évolution financière

Valiant a une nouvelle fois amélioré son résultat annuel en 2019. Elle a dégagé un bénéfice consolidé de CHF 121,1 mio, en hausse de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les prêts ont augmenté de CHF 782 mio à CHF 24,8 mrd (+ 3,3 %), tandis que la marge d'intérêts a atteint le niveau élevé de 1,10 %. Le bon résultat annuel profite une nouvelle fois au dividende, puisque Valiant proposera à la prochaine assemblée générale un relèvement du dividende de 60 centimes à CHF 5.00 par action.

Le résultat opérationnel reflète les progrès opérationnels de nos résultats financiers. Il a été ajusté du dividende spécial d'Aduno et est inchangé par rapport à l'exercice précédent en dépit de l'accélération de la stratégie d'expansion. Le résultat opérationnel non ajusté a baissé comme prévu, de 5,9 %.

Malgré une solide croissance des prêts et, partant, un accroissement des actifs pondérés en fonction des risques, le ratio de fonds propres et le ratio de fonds propres total de base sont restés stables à 16,5 %. Ainsi, notre taux de capitalisation évolue dans la bande supérieure de notre propre fourchette cible, fixée entre 15 % et 17 %.

Opérations d'intérêts

Les opérations d'intérêts une nouvelle fois solides expliquent les bons résultats de Valiant en 2019 également. Le résultat brut des opérations d'intérêts, de loin la principale source de revenus, a affiché une hausse de 2,4 % à CHF 314,7 mio (+ CHF 7,4 mio). Cette évolution réjouissante est due en grande partie à la baisse des charges d'intérêts. À CHF 54,6 mio, les coûts d'intérêts ont enregistré un recul important de 21 %. Avec l'émission supplémentaire d'obligations sécurisées (covered bonds), Valiant a pu utiliser un instrument de refinancement très bien établi sur le marché des capitaux et pourvu d'une excellente notation. Cet instrument a aidé à financer l'expansion que nous visons à des conditions avantageuses. En octobre de l'année écoulée, Valiant a pu émettre un emprunt (0% covered bond) sur six ans à -0,375 %.

Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ont augmenté de CHF 2,3 mio à CHF 5,7 mio. Malgré cette augmentation, Valiant ne discerne toujours aucun signe de dégradation de sa qualité de crédit.

Valiant a enregistré des opérations d'intérêts réjouissantes en dépit de la baisse de l'écart de duration effectif de 0,26 % en 2018 à 0,01 % fin 2019, ce qui a entraîné une nouvelle réduction à un faible niveau de la sensibilité de la valeur actuelle des capitaux propres.

Opérations de commissions et de prestations de service, y compris opérations de négoce

Le résultat des opérations de commissions et de prestations de service a augmenté de 1,7 % à CHF 63,3 mio. Le quatrième trimestre en particulier a enregistré une évolution réjouissante par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement imputable à l'accroissement des opérations sur titres, en particulier au quatrième trimestre 2019.

Le résultat des opérations de négoce, plus volatil et lié essentiellement aux opérations sur les devises, a augmenté de 5,0 % à CHF 11,8 mio.

Produits issus des autres opérations

Les autres résultats ordinaires ont baissé de 8,6 %, à CHF 21,3 mio. Cette contraction est principalement due au rendement particulièrement élevé de CHF 9 mio résultant du dividende exceptionnel d'Aduno lors de l'exercice précédent.

Charges d'exploitation et gains d'efficacité

En raison de notre stratégie d'expansion, nos charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 3,6 % en 2019 par rapport à l'exercice précédent. Nos frais de personnel ont augmenté de 3,4 % et les autres charges d'exploitation de 4,0 % à CHF 104,0 mio. La hausse des dépenses liées à la stratégie d'expansion s'accompagne de gains d'efficacité et d'optimisations des processus. Les gains d'efficacité font suite en grande partie au projet « Transformation des zones clientèle » lancé en 2018. Valiant entend s'appuyer sur ce projet pour réaliser des économies récurrentes de CHF 4 à 5 mio par an à compter de 2022.

Compte tenu de la baisse du résultat opérationnel, le ratio coûts/revenu avant amortissements a augmenté de 1,1 point de pourcentage à

57,0 % par rapport à l'exercice précédent. Après amortissements, ce ratio a aussi progressé de 0,8 point de pourcentage à la même période. Nous avons déjà annoncé cette évolution négative à court terme lors de la communication stratégique effectuée en septembre 2019.

Corrections de valeur, amortissements et provisions

Les corrections de valeur sur les participations et les amortissements ont évolué positivement avec -2,8 %, à CHF 21,8 mio. La position issue des variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes a augmenté de CHF 5,0 mio par rapport à l'exercice précédent, de CHF 1,4 mio à CHF 6,4 mio. Cette hausse s'explique par la constitution d'une nouvelle provision de CHF 5 mio pour des optimisations de processus.

Produits extraordinaires et impôts

Le produit extraordinaire s'est inscrit en hausse de CHF 2,5 mio à CHF 5,1 mio en 2019 par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est due entre autres à des cessions immobilières. La charge d'impôts a augmenté de CHF 1,7 mio à CHF 26,9 mio en comparaison annuelle, en raison de provisions pour taxes.

Prêts

En 2019, les prêts à la clientèle ont augmenté de 3,3 % à CHF 24,8 mrd. Les créances hypothécaires ont enregistré une hausse de 3,8 % à CHF 23,3 mrd, tandis que les créances sur la clientèle ont baissé de 4,4 % à CHF 1,5 mrd.

La croissance positive n'a une nouvelle fois eu aucune répercussion sur la qualité très élevée des prêts. Fin 2019, 97 % des créances étaient couvertes. La part des hypothèques en premier rang est restée élevée, à 94 %. La durée résiduelle moyenne des hypothèques est de 3,9 ans, presque inchangée par rapport à l'exercice précédent où elle s'établissait à 3,8 ans. Le taux de nantissement net était de 63,4 % (contre 63,1 % l'exercice précédent). En 2019, les actifs sans rendement n'ont représenté que 0,09 % des prêts (2018 : 0,13 %) soit CHF 23,5 mio. À 0,21 % des prêts ou CHF 51,1 mio comme en 2018, les corrections de valeur et provisions pour risque de crédit n'ont pas changé.

Refinancement et patrimoine de la clientèle

S'agissant des fonds de la clientèle, Valiant a enregistré une progression solide en 2019. Le degré de couverture des fonds de la clientèle se situe désormais à 77,4 %, en hausse de 1,3 point de pourcentage.

Du fait de la forte augmentation des émissions d'obligations sécurisées (covered bonds) en 2019, le taux de financement global s'est inscrit en forte hausse de 5,4 points de pourcentage à 106,7 % par rapport à l'ensemble des prêts en cours.

En dépit de l'augmentation des obligations sécurisées, les fonds de la clientèle restent la principale source de refinancement.

Bilan

En 2019, le total du bilan a gagné 9,2 % à CHF 29,9 mrd. Du côté des actifs, cette évolution s'explique principalement par la hausse des hypothèques en cours (+ CHF 849 mio) ainsi que par celle des liquidités (+ CHF 1823 mio). S'agissant du passif, l'augmentation concerne essentiellement les fonds de la clientèle (+ CHF 989 mio) et les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage en cours (+ CHF 1225 mio).

Valeur comptable et fonds propres

La valeur comptable et les capitaux propres inscrits au bilan ont augmenté de 2,3 %, ce qui a de nouveau permis à Valiant d'accroître sa valeur intrinsèque (hausse annuelle moyenne de 3,4 % depuis 2007). Du fait de cette hausse, le rendement des capitaux propres a légèrement baissé de 5,4 % à 5,3 %.

Compte tenu de l'évolution positive des affaires, les fonds propres réglementaires disponibles ont gagné 1,7 % à CHF 2,218 mrd conformément à l'évolution de la valeur comptable. Étant donné qu'il n'y a plus aucun instrument de capital hybride en cours, tous les fonds propres sont composés exclusivement de fonds propres de la plus grande qualité.

Perspectives positives pour 2020

Pour 2020, Valiant table sur un bénéfice consolidé à hauteur de celui de l'exercice précédent, avec une croissance des prêts de 3 % à 4 %.

Appréciation des risques

Valiant vise à établir un rapport équilibré entre risque et rendement pour l'ensemble des affaires et demeure fidèle à sa politique de risque prudente.

Risques

Dans le cadre de sa gestion des risques, Valiant est exposée à l'ensemble des catégories de risques et aux risques pertinents. Ces risques sont évalués périodiquement par le comité de direction, le comité d'audit et de risque ainsi que le conseil d'administration. Le cas échéant, des mesures sont immédiatement engagées et appliquées.

Catégories de risque

- **Risques globaux**
 - Risques systémiques
 - Risques stratégiques
 - Risques de réputation
 - Risques relatifs à l'exigence de fonds propres

- **Risques primaires**
 - Risques de crédit
 - Risques de variation des taux d'intérêt
 - Risques de liquidité/de refinancement
 - Autres risques de marché

- **Risques opérationnels**
 - Risques juridiques
 - Risques de compliance
 - Risques de processus

Gestion des risques

Le conseil d'administration se penche continuellement sur la situation de l'entreprise en matière de risques et a édicté une politique de risque. Celle-ci veille à un rapport équilibré entre risque, croissance et rendement, gère activement les risques et fixe des limites en matière de tolérance au risque. Dans ce cadre, l'ensemble des risques importants sont évalués, limités et surveillés. La gestion des risques est prise en compte de manière appropriée lors de la définition et de la conception de l'organisation fonctionnelle et englobe l'identification, la mesure, l'évaluation et la gestion des risques tant individuels qu'agregés, ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet. Au moins une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation des risques et vérifie la politique de risque. Cette évaluation vérifie notamment l'adéquation des mesures de réduction des risques engagées et des limites-cadres.

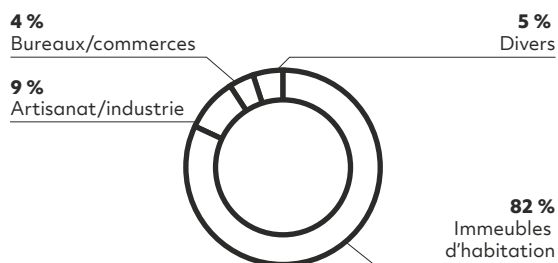
Le respect de la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration exige des mesures de réduction des risques appropriées. Celles-ci comprennent entre autres un système de contrôle interne institutionnalisé, des exigences de couverture et de qualité pour les prêts, des garanties dans le cadre de l'Asset Liability Management, un système de limites global, des processus optimisés avec séparation appropriée des fonctions, des plans d'urgence dans le cadre du Business Continuity Management, une couverture d'assurance et des instances de contrôle indépendantes (contrôle des risques et compliance).

La situation en matière de risques par rapport aux principaux types de risques pour Valiant est décrite ci-après. Des informations générales sur la gestion des risques figurent dans les commentaires relatifs à la gestion des risques dans l'annexe du rapport financier, aux pages 118–127.

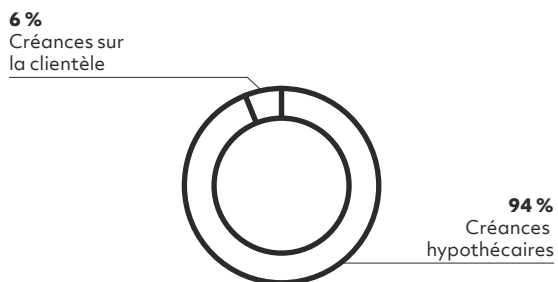
Risques de crédit

Compte tenu de sa politique prudente en matière de prêts, Valiant dispose d'un portefeuille de crédits de qualité élevée. Le portefeuille ne contient ni gros risques soumis à l'obligation d'information, ni concentrations sectorielles élevées dans le segment de la clientèle entreprises. Le besoin de corrections de valeur demeure à un faible niveau.

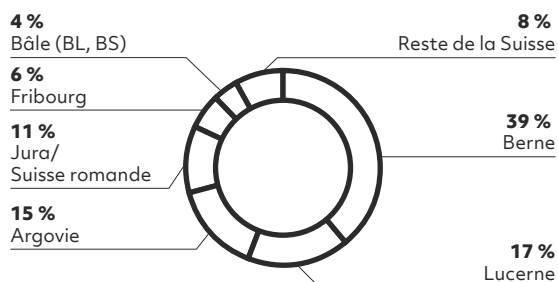
CHF 23,3 mrd de créances hypothécaires réparties en fonction du type des objets



CHF 24,8 mrd de prêts



CHF 23,3 mrd de créances hypothécaires par cantons



	2019	2018	2017
Part des hypothèques en 1 ^{er} rang en % des créances hypothécaires	93,8	94,0	93,8
Pourcentage d'avance moyen des créances hypothécaires ¹ en %	63,2	63,1	63,0
Corrections de valeur/provisions en % du volume des prêts	0,21	0,21	0,23
Corrections de valeur/provisions pour risques de défaillance en milliers de CHF	51 052	50 009	54 093

¹ Évaluation des immeubles selon des valeurs historiques

Risques de variation des taux d'intérêt

Compte tenu de l'activité de Valiant, les risques de variation des taux d'intérêt constituent le risque de marché principal. En conséquence, les risques de taux d'intérêt sont gérés, limités, mesurés et signalés activement. Les limites sont en adéquation avec la capacité de risque de Valiant et autorisent, à l'avenir également, une croissance des prêts. Ci-après les principaux chiffres-clés :

Chiffres-clés relatifs à la structure du bilan	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Duration effective des actifs en %	3,09	3,19	3,08
Duration effective des passifs en %	3,08	2,93	2,81
Sensibilité de la valeur actuelle des capitaux propres en % +100 pb	-3,61	-3,49	-3,01
Valeur actualisée des capitaux propres en millions de CHF	3 207	3 126	3 096
Volume des swaps en millions de CHF	3 500	2 340	2 400
Coûts de couverture en millions de CHF	10,4	10,4	12,4

Risques de liquidité et de refinancement

Au 31 décembre 2019, Banque Valiant SA dispose de fonds de la clientèle de CHF 19,19 milliards. En outre, elle peut couvrir des besoins de financement supplémentaires par l'intermédiaire de banques tierces ainsi que du marché des capitaux, au moyen d'emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage et d'obligations sécurisées. Valiant dispose de titres admis en pension dans les immobilisations financières d'un montant de CHF 762 millions, permettant un refinancement à tout moment.

Le ratio minimal requis pour la liquidité à court terme (LCR) est constamment respecté. De plus amples informations sur le LCR figurent à la page 154.

Autres risques de marché

Les titres portés au bilan dans les immobilisations financières, d'un montant de CHF 0,77 milliard (exercice précédent : CHF 0,83 mrd.), comportent en majeure partie des titres à revenu fixe de premier ordre. La solvabilité des titres et les risques de variation des taux d'intérêt de ces derniers sont contrôlés dans le cadre de la gestion de l'ensemble des risques de variation des taux d'intérêt de Valiant.

Tous les autres risques de marché revêtent une importance secondaire pour Valiant. Par conséquent, les limites en cours sont basses et ne comportent pas de risques majeurs pour Valiant.

Risques opérationnels (y compris risques juridiques et de compliance)

Valiant dispose d'un système de contrôle interne institutionnalisé pour la gestion des risques opérationnels dans le cadre de la tolérance au risque du conseil d'administration.

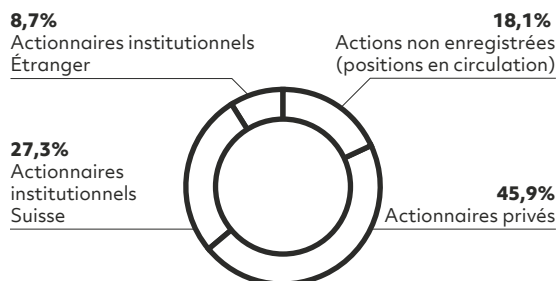
La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données sont primordiales pour un prestataire financier. Valiant a confié l'IT à des prestataires externes de premier ordre (en particulier Swisscom et Econis). Le développement de la numérisation et de la mise en réseau a entraîné récemment une hausse des cyberattaques contre les banques. De vastes mesures de diminution des risques ont été prises conjointement avec les prestataires externes.

Durant l'exercice sous revue, Valiant n'a pas connu d'incidents opérationnels majeurs. De même, il n'a pas été nécessaire de constituer des provisions pour cas juridiques.

Investisseurs

Notre actionnariat est largement dispersé, avec un « Free Float » de 100 %. Nous poursuivons une politique durable en matière de dividende. Les différentes notations de crédit confirment la bonne qualité des débiteurs de Valiant.

Structure de l'actionnariat



Actionnaires

Les actions Valiant sont largement dispersées. Parmi les quelque 31 200 actionnaires, plus de 97 % sont des particuliers qui détiennent ensemble 45,9 % du capital, tandis que 843 investisseurs institutionnels totalisent 36,0 % du capital-actions. Les 18,1 % d'actions restants ne sont pas enregistrés.

Les actionnaires principaux de Valiant à la date de clôture du bilan étaient UBS Fund Management (Switzerland) AG et Swisscanto Directions de Fonds SA. À la fin de l'année, les collaborateurs détenaient 0,6 % du capital social enregistré, dont 0,1 % correspond à la part détenue par le comité de direction. Le conseil d'administration détenait 0,2 % du capital social.

Évolution de la structure de l'actionnariat	Part	Part	Part
	31.12. 2019	31.12. 2018	31.12. 2017
Actionnaires privés	45,9%	44,8%	47,2%
Actionnaires institutionnels Suisse	27,3%	28,9%	24,1%
Actionnaires institutionnels Étranger	8,7%	11,0%	10,2%
Actions non inscrites	18,1%	15,3%	18,5%

Action Valiant

L'action Valiant est cotée à SIX Swiss Exchange depuis la fondation de Valiant Holding SA en 1997.

Action de Valiant Holding SA

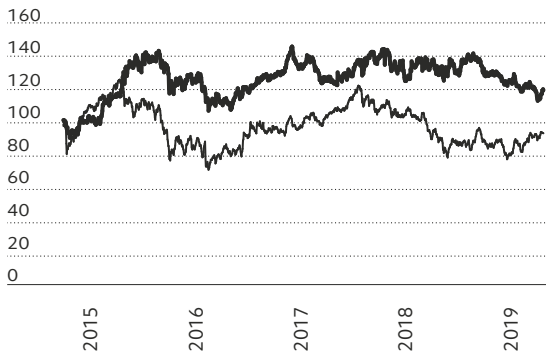
Numéro de valeur	1478650
Numéro ISIN	CH0014786500
Code titre	VATN
Valeur nominale	CHF 0.50
Nombre d'actions en circulation	15 792 461

Cours de l'action

Après un cours à CHF 108.00 au 31 décembre 2018, l'action a fluctué dans une fourchette allant de CHF 93.00 à CHF 117.00 durant l'année. Au 31 décembre 2019, le cours était de CHF 98.40, en recul de 8,9 %. La liquidité quotidienne moyenne en actions Valiant s'élevait à CHF 1,9 million en 2019, ce qui correspond à une hausse de 10,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Évolution des cours

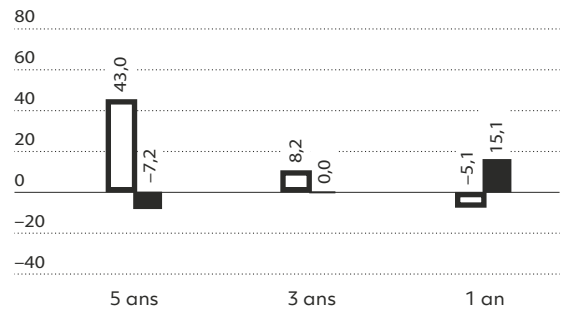
depuis le 1^{er} janvier 2015



— Action Valiant en %
— SIX Banks Total Return Index en %
Indexé, 01.01.2015 = 100 / Source : Bloomberg

Le revenu total (résultat sur le cours, distributions et remboursements de capital) d'un investissement en actions Valiant est présenté dans le graphique suivant. L'indice de référence choisi pour la comparaison est le SIX Banks Total Return, établi par SIX.

Revenu total action Valiant



□ Revenu total action Valiant en %
(y.c. dividendes et remboursements de capital)
■ SIX Banks Total Return Index en %
(y.c. dividendes et remboursements de capital)

Source : Bloomberg

Politique en matière de dividende

Valiant pratique une politique de dividende stable. Le taux de distribution visé se situe entre 50 et 70 % du bénéfice consolidé. Depuis la fondation de Valiant Holding SA en 1997, nos actionnaires ont toujours bénéficié d'un dividende stable, voire en hausse.

Pour l'exercice 2019, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale un dividende relevé de CHF 0.60 à désormais CHF 5.00 par action.

Données du dividende

Dividende par action	CHF 5.00 ¹
Date ex-dividende	15.05.2020
Date de versement	19.05.2020

¹ Proposé

Les informations actuelles sur l'action Valiant destinées aux investisseurs sont publiées sur le site Internet valiant.ch/investisseurs.

Chiffres-clés par action

Chiffres-clés par action	2019	2018	2017	2016	2015
Valeur comptable en CHF	146.80	143.53	139.47	134.73	129.90
Bénéfice net en CHF	7.67	7.62	7.55	7.44	7.24
Rapport cours/bénéfice	12,8	14,2	14,0	13,6	16,3
Dividende en CHF	5.00 ¹	4.40	4.00	3.80	3.60
Rendement du dividende en %	5,1	4,1	3,8	3,7	3,1
Taux de distribution en %	65,2	57,7	53,0	51,1	49,7
Cours de fin d'année en CHF	98.40	108.00	105.40	101.40	118.00
Plus haut cours de l'année en CHF	117.00	119.20	120.50	117.20	118.50
Plus bas cours de l'année en CHF	93.00	103.00	100.10	87.20	73.90
Capitalisation boursière au 31.12 en millions de CHF	1 554	1 706	1 665	1 601	1 864

¹ Proposé

Notations de crédit et prêts

Valiant dispose de différentes notations de crédit.

Notation de Moody's

La Banque Valiant SA est notée depuis 2001 par cette agence de notation qui opère au niveau mondial. Moody's a confirmé, pour la dernière fois le 7 février 2020, la notation relative aux fonds de la clientèle à court et moyen termes de A1/P-1 avec une perspective « stable », ainsi que de a3 pour le Baseline Credit Assessment (BCA).

Notation de la Banque cantonale de Zurich (BCZ)

La Banque Valiant SA dispose depuis 2012 d'une notation de la BCZ. La notation « A » n'a pas changé pendant l'exercice sous revue. Elle a été confirmée pour la dernière fois le 8 novembre 2019.

Notation de la Gesellschaft für Bonitätsbeurteilung (GBB)

Depuis 2016, la Banque Valiant SA dispose d'une notation de la GBB. Au cours de l'exercice sous revue, la GBB a confirmé le 10 septembre 2019 la notation « A (stable) ».

Emprunts cotés (Covered Bonds)

Au 31 décembre 2019, les emprunts suivants de la Banque Valiant SA sont cotés à SIX Swiss Exchange :

Taux d'intérêt	Montant	Durée	ISIN
0,125 %	CHF 500 mio	2018/04.2024	CH0410155144
0,000 %	CHF 190 mio	2019/10.2025	CH0419041675
0,200 %	CHF 303 mio	2019/01.2027	CH0419040727
0,375 %	CHF 250 mio	2017/12.2027	CH0391911770
0,000 %	CHF 400 mio	2019/07.2029	CH0391911770
0,125 %	CHF 310 mio	2019/12.2034	CH0461239029

En novembre 2017, Valiant a émis son premier emprunt adossé à des hypothèques, dans le cadre de son nouveau programme Covered Bond. En 2018, Valiant a émis une autre obligation sécurisée pour un montant de CHF 500 millions et, en 2019, le volume est passé à CHF 1,2 milliard. Ainsi, Valiant a émis au total CHF 1,95 milliard dans le cadre du programme Covered Bond. En octobre 2019, Valiant a réussi pour la première fois à lever CHF 190 millions à des conditions de taux d'intérêt négatifs. Les obligations sécurisées entrent dans la composition du Swiss Bond Index et Moody's lui a attribué la meilleure note possible, un Aaa.

Des informations actuelles sur les emprunts et les notations sont publiées sur la page Internet « Investor Relations » valiant.ch/emprunts.

rapport 2019 sur la responsabilité d'entreprise

En raison de notre origine régionale, la responsabilité d'entreprise et le développement durable sont des thèmes qui nous accompagnent depuis toujours et se reflètent par conséquent dans nos valeurs et notre culture. La continuité et le suivi des relations sont des caractéristiques centrales de notre modèle d'affaires et de notre manière d'endosser notre rôle et d'exercer nos responsabilités dans la société et envers nos parties prenantes.

Responsabilité d'entreprise

- 27** Avant-propos
- 28** Nos étapes importantes en 2019
- 29** Modèle d'affaires durable
- 31** Éléments de la responsabilité d'entreprise
- 36** Évolution de l'économie régionale
- 37** Besoins et protection des clients
- 39** Responsabilité envers la société
- 40** Rôle d'employeur
- 45** Responsabilité envers l'environnement
- 47** Culture d'entreprise et compliance
- 48** Stabilité de l'entreprise

Avant-propos

Chère lectrice,
cher lecteur,

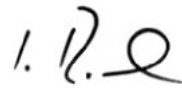
L'an dernier, les thèmes de l'environnement et de la protection climatique ont été très largement relayés dans les médias, ce qui ne changera probablement pas dans un avenir proche. L'économie, en particulier, et donc les entreprises se doivent d'assumer leurs responsabilités et de prendre le virage de la durabilité pour contribuer à la construction d'une société orientée vers le long terme.

« Nous assumons notre responsabilité en intégrant par exemple les aspects de durabilité dans notre processus d'investissement et en appliquant des critères d'exclusion dans les financements de la clientèle entreprises et commerciale. »

L'an dernier, Valiant a une nouvelle fois saisi ces multiples défis à bras le corps et apporte ainsi sa pierre à l'édifice. Ainsi, parmi les mesures adoptées, nous avons par exemple introduit des critères d'exclusion contraignants dans les opérations financières et intégré des aspects de durabilité dans nos affaires de placement. Toutefois, si nous prenons notre immense responsabilité au sérieux envers l'environnement, nous nous engageons aussi vis-à-vis de nos collaborateurs, en garantissant notamment l'égalité salariale entre hommes et femmes. De plus, nous avons introduit de premières mesures pour augmenter la proportion de femmes aux postes de direction.

La responsabilité de l'entreprise et le développement durable sont des thèmes qui accompagnent Valiant depuis de nombreuses années et se reflètent par conséquent dans nos valeurs et notre culture. La continuité et le suivi des relations sont des caractéristiques centrales de notre modèle d'affaires et de notre manière d'endosser notre rôle et d'exercer nos responsabilités dans la société et envers nos parties prenantes.

Nos principales parties prenantes sont les clientes et clients, les collaborateurs, les actionnaires ainsi que la société et l'environnement. Nous entretenons un dialogue permanent avec leurs représentants afin de comprendre leurs demandes et poursuivre ainsi notre développement. Le rapport de gestion vous fournit une vue d'ensemble de nos activités et de nos avancées dans le domaine de la responsabilité d'entreprise.



Jürg Bucher
Président du
conseil d'administration



Ewald Burgener
CEO

Nos étapes importantes en 2019



Critères d'exclusion pour les financements

Valiant a introduit des critères d'exclusion dans les opérations de financement. Ainsi, nous évaluons les financements de projets pour la clientèle entreprises et commerciale à l'aune de thèmes sociaux et environnementaux controversés. Si nos normes ne sont pas respectées, la transaction est rejetée.

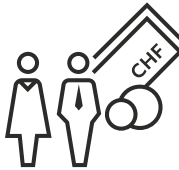
→ Pour tout complément d'information, se reporter à la page 46.



Critères d'exclusion et intégration ESG dans les activités de placement

Outre les critères d'exclusion, Valiant a introduit, pour l'analyse et la sélection des titres dans le cadre de placements ainsi que pour l'évaluation de nos différents produits de placement, des critères dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) de MSCI, un prestataire reconnu sur le marché et spécialisé dans ce domaine. Nos fonds en actions et notre fonds obligataire ont la note ESG minimale « A » de MSCI.

→ Pour tout complément d'information, se reporter à la page 37.



Égalité salariale entre femmes et hommes

Valiant garantit l'égalité salariale entre hommes et femmes au moyen de l'instrument développé à cet effet par la Confédération. L'égalité salariale est régulièrement contrôlée et des mesures sont adoptées en vue de la garantir, si besoin est.

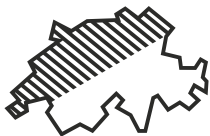
→ Pour tout complément d'information, se reporter à la page 41.



Engagements en faveur de l'efficacité énergétique et des ressources

En 2019, Valiant a organisé un « myclimate Company Challenge » avec tous les apprentis de deuxième année d'apprentissage d'employé de banque. L'objectif de ce concours était de réaliser des bénéfices avec des idées vertes : le Company Challenge permet aux apprentis de concevoir et de concrétiser des projets liés au développement durable.

→ Pour tout complément d'information, se reporter à la page 46.



Achat local de biens et services

Valiant contribue ainsi à la création de valeur dans la zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Plus de 90 % des biens et services que nous acquérons proviennent de notre zone d'activité.

→ Pour tout complément d'information, se reporter à la page 39.

Modèle d'affaires durable

La clientèle, les collaborateurs, les investisseurs et les partenaires commerciaux manifestent des attentes toujours plus élevées à l'égard de Valiant. Ces attentes dépassent le cadre des relations d'affaires courantes que nous connaissons et entretenons depuis de nombreuses années et ont pour caractéristique commune de porter sur la responsabilité entrepreneuriale et durable. La pratique commerciale de Valiant est responsable et durable. Nous assumons cette responsabilité, aujourd'hui comme demain. Nous nous développons en permanence et soignons tant la forme que la communication pour rendre la durabilité et la responsabilité d'entreprise encore plus concrètes et transparentes aux yeux de toutes nos parties prenantes.

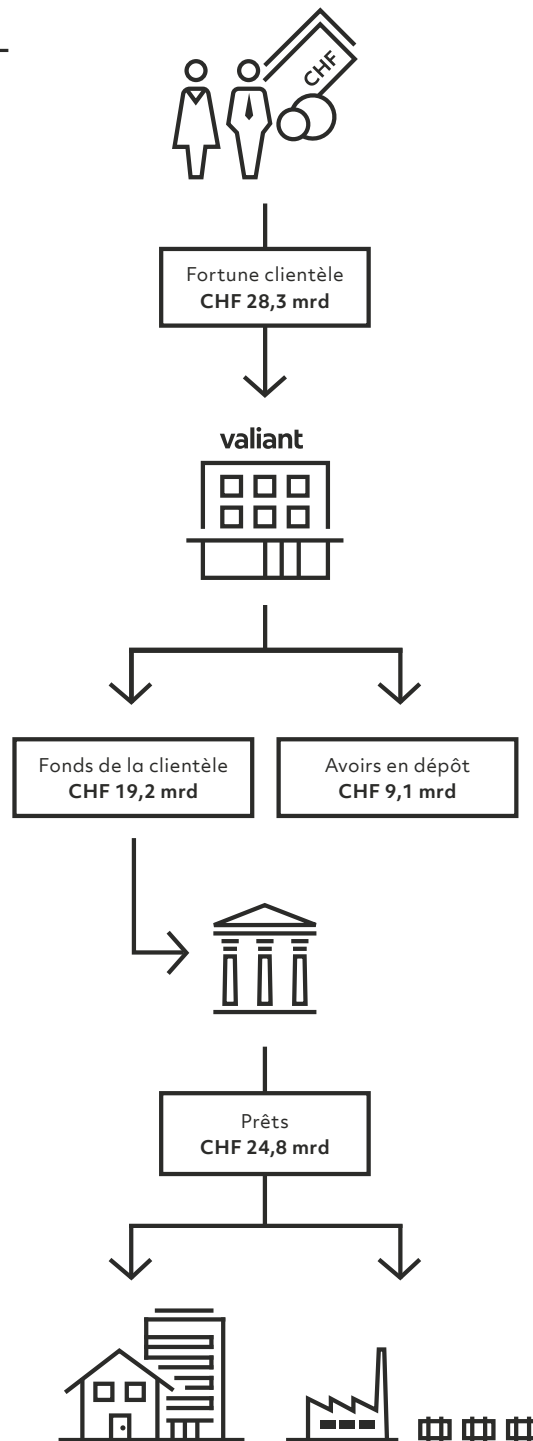
La durabilité a toujours été fortement ancrée au sein de Valiant. De nombreuses relations clientèle de longue date s'appuient sur notre histoire, marquée par la fusion de nombreuses banques régionales. Nous connaissons nos clients et nos clients nous connaissent. Notre modèle d'affaires simple, responsable et durable s'articule autour d'une zone d'activité à la délimitation géographique claire au sein des frontières nationales, de notre positionnement de prestataire financier pour particuliers et PME et de la proximité avec le client déjà évoquée.

Répercussions environnementales du cœur de métier

Les fonds et l'épargne que les clients nous confient servent à la fois à financer la propriété du logement par des hypothèques ainsi que les petites et moyennes entreprises. Le montant des nombreux prêts octroyés est bas ou moyen. Les biens immobiliers et les entreprises financés étant exclusivement en Suisse, nous les connaissons parfaitement, de par notre ancrage régional et notre proximité avec la clientèle. Ce faisant et compte tenu de la densité de la réglementation helvétique, le respect de nombreux aspects écologiques, économiques et sociaux se situe comparativement à un niveau élevé. Les quatre segments de clientèle bien définis excluent ipso facto pour Valiant les engagements de grande envergure

assortis de risques correspondants. Valiant ne finance aucun projet qui entraînerait des violations des droits de l'homme, une pollution environnementale à grande échelle, des travaux forcés ou le travail d'enfants. Notre portefeuille de crédits actuel reflète la composition des branches économiques des PME en Suisse. Il est dès lors largement diversifié et ne comporte aucun gros risque. L'exposition aux risques de durabilité est, elle aussi, marginale.

Notre modèle d'affaires durable – en toute simplicité



Clients La base client se compose à 89 % de clients privés et à 11 % d'indépendants et de petites et moyennes entreprises.

Fonds de la clientèle CHF 19,2 milliards
Les fonds de la clientèle forment la base du financement de la propriété du logement et des PME.

Avoirs en dépôt CHF 9,1 milliards d'avoires clientèles sont investis, dont une partie dans des placements durables.

Refinancement Valiant se refinance à plus de 77 % avec des fonds de la clientèle, mais aussi, en sus, sur le marché des capitaux. Le refinancement diversifié repose sur plusieurs piliers.

Financement de la propriété du logement Les maisons individuelles et propriétés par étages financées par Valiant sont toutes en Suisse.

Financement des PME Valiant finance exclusivement de petites et moyennes entreprises ainsi que des indépendants établis en Suisse. De par notre ancrage régional de longue date, nous connaissons nos clients et leurs activités.



Valiant travaille uniquement en Suisse. Compte tenu de la densité de la réglementation helvétique, le respect de nombreux aspects écologiques, économiques et sociaux se situe comparativement à un niveau élevé. Ce contexte constitue une assise solide pour le modèle d'affaires durable, responsable et simple de Valiant.

Éléments de la responsabilité d'entreprise

Valiant attache une grande importance à la stabilité et au long terme, ce qui se reflète entre autres dans notre politique commerciale et représente le fondement de notre conception de l'action responsable et entrepreneuriale. La continuité et le suivi des relations sont des caractéristiques centrales de notre modèle d'affaires et de notre manière d'endosser notre rôle et d'exercer nos responsabilités dans la société et envers nos parties prenantes. Ces dernières années, nous nous sommes concentrés continuellement et systématiquement sur la responsabilité d'entreprise et, ainsi, nous avons développé une approche globale du thème.

Politique de responsabilité de l'entreprise

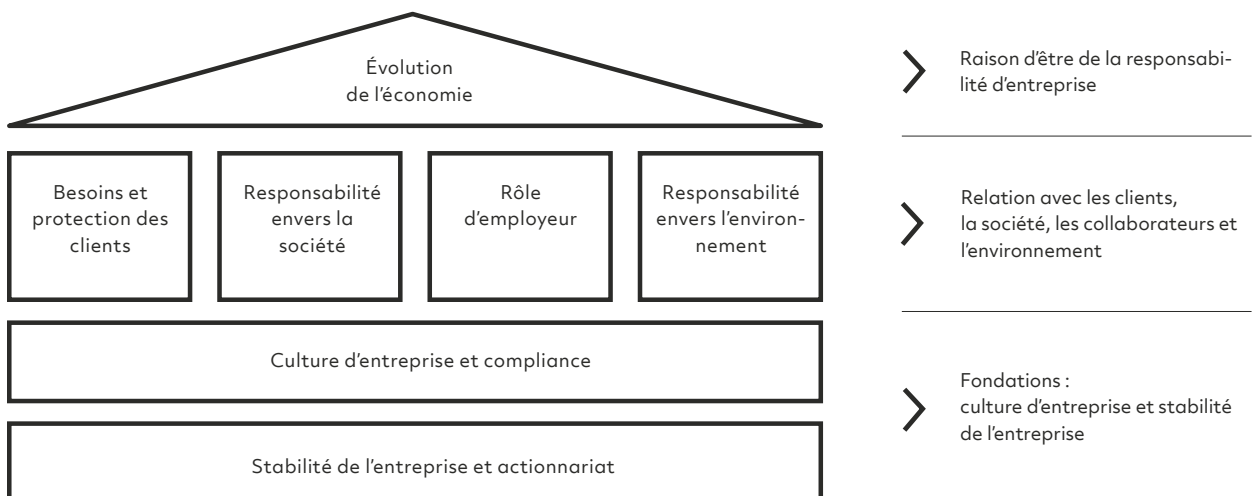
Nous avons élaboré notre politique de responsabilité de l'entreprise pour la première fois en 2017 et l'avons encore peaufinée en 2019. Le conseil d'administration a approuvé la nouvelle politique de responsabilité de l'entreprise le 11.02.2020. Elle vaut pour la période 2020–2024. À l'aide de quelques formulations percutantes, elle présente les grandes lignes de notre conception de la

responsabilité d'entreprise. Elle est conforme à notre code de conduite, lequel précise comment nos collaborateurs doivent incarner nos valeurs au quotidien. La politique prend appui sur nos sept pivots de la responsabilité d'entreprise, qui ont été définis suite au dialogue avec les différentes parties prenantes. Cette politique présente en outre les modalités selon lesquelles Valiant s'organise en matière de responsabilité d'entreprise et la manière dont les responsabilités sont régies. La gestion de la responsabilité d'entreprise et la définition des objectifs sont du ressort du conseil d'administration, de même que l'approbation de la politique précitée. Au niveau opérationnel, la responsabilité est assumée par le CEO. Les thèmes afférents à la responsabilité d'entreprise sont abordés à intervalles réguliers au sein du comité de direction et du conseil d'administration. La politique de responsabilité de l'entreprise et le code de conduite sont publics et publiés sur le site Internet de Valiant.

Éléments de notre responsabilité d'entreprise

La responsabilité d'entreprise telle que nous la concevons est un édifice formé de sept éléments. Ses fondations sont constituées de la stabilité de l'entreprise et de la culture d'entreprise. Sur elles se dressent les quatre piliers qui représentent nos relations avec les quatre principales parties prenantes. La raison d'être de la responsabilité d'entreprise, à savoir contribuer à l'évolution de l'économie, symbolise la toiture de l'édifice.

Notre conception de la responsabilité d'entreprise

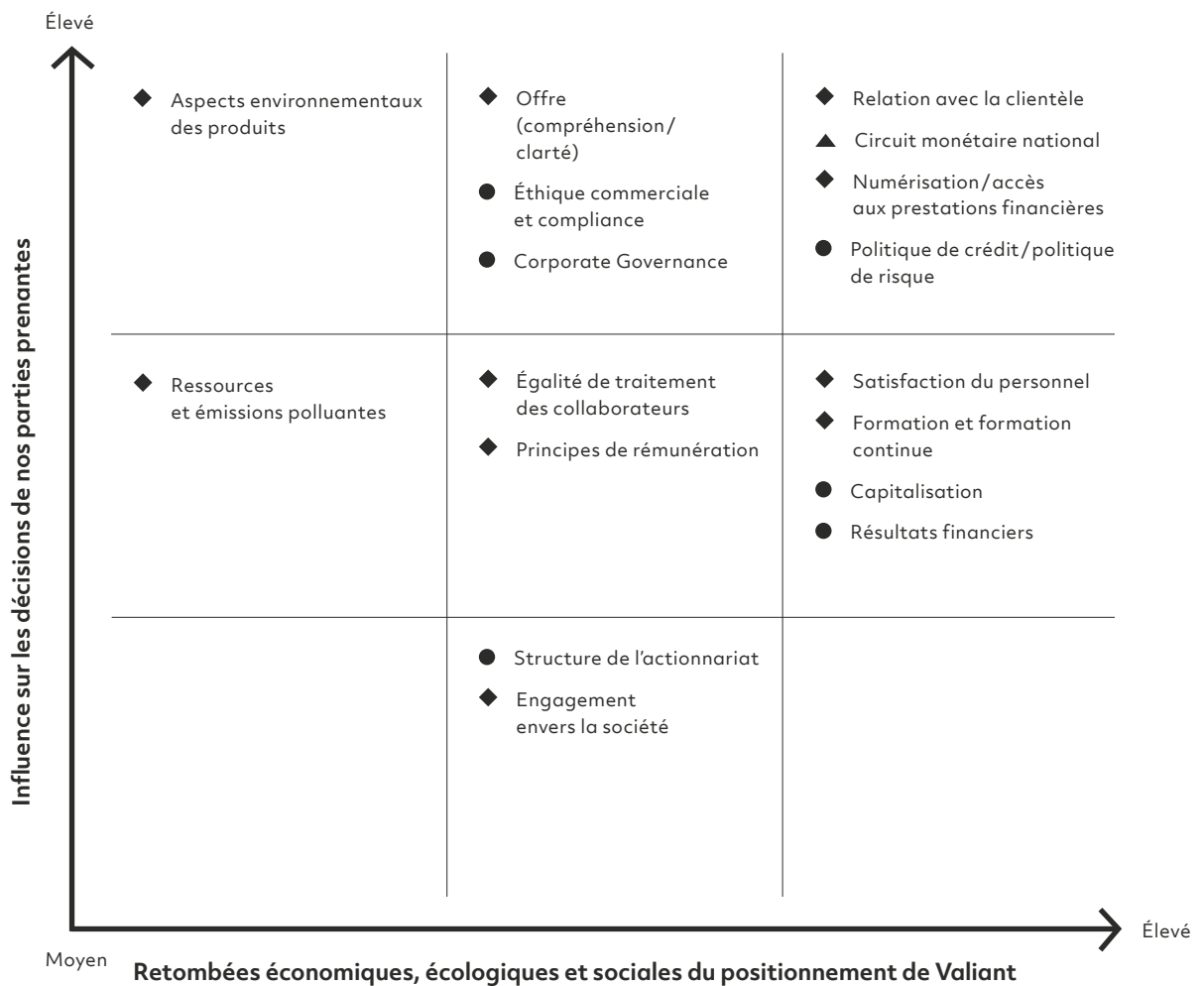


Principaux champs d'action

Les sept éléments de notre responsabilité d'entreprise ont été élaborés et définis dans le cadre d'échanges menés avec nos parties prenantes internes et externes. En outre, une analyse de pertinence a permis d'identifier à l'époque les thématiques essentielles liées au développement durable. Ces thématiques conservent toute leur actualité pour Valiant et servent de principe directeur pour nos activités à l'instar de notre responsabilité d'entreprise. Dans les années 2017 et

2019, nous avons procédé à un recadrage de la matrice de pertinence ci-dessous, afin qu'elle reflète l'influence et les répercussions de nos activités sur notre environnement. La compréhension des thèmes qui intéressent au premier chef nos parties prenantes externes y gagne en transparence et en précision. Ces thèmes forment ainsi la base permettant de fixer les priorités des futures initiatives et mesures relevant de la responsabilité de l'entreprise et d'établir des rapports.

Matrice de pertinence



- ▲ Raison d'être de la responsabilité d'entreprise
- ◆ Relation avec les clients, la société, les collaborateurs et l'environnement
- Culture d'entreprise et stabilité de l'entreprise

Information transparente

Les résultats de l'analyse de pertinence nous fournissent en même temps des indices sur la manière de perfectionner l'établissement de rapports. Ces derniers respectent les exigences de la Global Reporting Initiative (GRI). Le présent rapport de gestion a été établi en conformité avec les normes GRI : « option core ». Pour nous, le développement de ce type d'information s'inscrit dans un processus continu. Nous invitons donc nos parties prenantes à échanger régulièrement avec nous, afin que nous puissions identifier les attentes concrètes. De plus, nous entendons poursuivre nos activités liées à la responsabilité de l'entreprise en fonction des objectifs et des besoins, et continuer de communiquer sur les efforts que nous déployons ainsi que sur leurs résultats.

Échange avec les parties prenantes

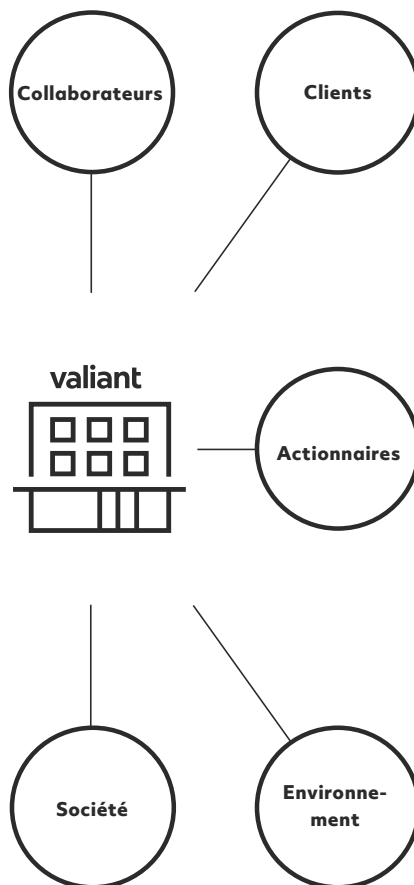
L'entretien de bonnes relations reposant sur la confiance est à la fois un des atouts de Valiant et un élément important de notre positionnement sur le marché. C'est pourquoi nous cherchons à nouer le dialogue à différents niveaux avec les partenaires en contact avec nous dans le cadre de nos activités quotidiennes. La représentation fortement simplifiée de notre réseau de relations ci-dessous illustre parfaitement nos échanges avec les parties prenantes les plus importantes.

Dialogue avec nos parties prenantes

Satisfaction des collaborateurs La satisfaction et l'engagement de nos collaborateurs sont mesurés tous les deux ans. Les résultats de ces enquêtes sont discutés au sein du comité de direction et communiqués au conseil d'administration. Des mesures correspondantes en sont déduites.

Réunions du comité de direction et du conseil d'administration Afin de prendre le pouls des collaborateurs et des régions, le comité de direction se réunit régulièrement dans différentes succursales et dans différentes régions, et le conseil d'administration au moins une fois par an. En 2019, le comité de direction a rendu visite plus de dix fois à différents sites dans la zone d'activité de Valiant et s'est entretenu à ces occasions avec les cadres de la région.

Soutien régional Valiant accorde son soutien au sport, à la culture, à la société, à l'écologie et à l'économie au travers de plus de 2000 mesures modestes et de 50 engagements plus importants.



Satisfaction des clients La satisfaction de notre clientèle privée et entreprises est mesurée au moyen de sondages réguliers, et d'éventuelles mesures d'optimisation sont définies.

Événements clientèle Valiant organise différents événements clientèle, par exemple, la série « Économie et placements ». Au total, 1500 clients ont pris part aux sept événements organisés dans le cadre de cette série.

Échanges avec les investisseurs Valiant rencontre régulièrement en Suisse et à l'étranger des investisseurs institutionnels, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseurs.

Rapports À compter de cette année, nos quelque 31 200 actionnaires reçoivent avec l'invitation à l'AG le nouveau rapport abrégé relatif à l'exercice 2019. La première édition du nouveau concept est placée sous la devise « simplement avec entrain. » et illustre, par exemple, l'élan insufflé par Valiant à son expansion.

Échange volontaire Valiant prend part à des études et entretiens sur une base volontaire un échange fructueux avec des organismes de protection de l'environnement afin de s'améliorer constamment.

Valiant et les objectifs pour un développement durable

En 2015, les États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'Agenda 2030 constitue le référentiel de base sur lequel s'appuient tous les efforts déployés au niveau national et international pour relever des défis mondiaux. Il repose essentiellement sur 17 objectifs, appelés Objectifs de développement durable (ODD). Les ODD portent une vision du développement durable qui recouvre des aspects sociaux, économiques et environnementaux et qui devrait être réalisée à l'horizon 2030. La mise en œuvre des ODD obéit à une approche participative. Autrement dit, elle est de la responsabilité commune des différents États, du secteur privé, de la communauté scientifique et de la société civile.



Valiant assume également ses responsabilités à cet égard. D'une part, nous soutenons les 17 objectifs et, d'autre part, nous prenons diverses mesures pour contribuer à atteindre un grand nombre d'entre eux. Au moyen d'une analyse interne, nous avons identifié au cours de l'exercice sous revue les objectifs sur lesquels nous pouvons agir concrètement, ceux qui s'appliquent à notre activité ainsi que ceux qui nous permettent d'avoir une incidence positive sur la société et l'environnement. Dans cette optique, nous privilégions tout particulièrement les objectifs ci-après :



Objectif 4 : éducation de qualité

Une solide formation de base ainsi qu'une formation et un perfectionnement continus des employés sont les prérequis d'un site économique performant et contribuent durablement à la compétitivité de la population sur le marché du travail. À cet effet, nous investissons largement dans la formation continue de nos collaborateurs de tous âges et toutes fonctions, par le biais de mesures on the job ou de formations continues internes et externes et de certifications. Outre une importante offre de places d'apprentissage, nous collaborons avec des instituts de formation suisses.



Objectif 5 : égalité entre les sexes

Valiant s'engage activement en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Afin de promouvoir de manière ciblée les collaboratrices et les femmes cadres, nous avons pris des mesures spécifiques. Valiant garantit l'égalité salariale entre hommes et femmes. À cet effet, celle-ci est régulièrement contrôlée et des mesures sont adoptées en vue de la garantir, si besoin est. Lorsqu'elle recrute, Valiant ambitionne de trouver la personne la plus qualifiée et la plus appropriée pour occuper un poste.



Objectif 8 : travail décent et croissance économique

Valiant s'engage sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur pour une croissance économique durable et un travail décent. Ainsi, notre modèle d'affaires axé sur la durabilité nous permet de proposer une offre complète et compréhensible portant sur toutes les questions financières se posant aux PME et aux indépendants, l'épine dorsale de notre économie. Plus de 90 % des biens et services acquis proviennent de notre zone d'activité. Nous offrons à nos collaborateurs des conditions de travail modernes, flexibles et donc compatibles avec la vie de famille ainsi que la possibilité de réduire leur taux d'occupation à 80 % quelle que soit la fonction.

Évolution de l'économie régionale

Nous avons la conviction, à travers notre modèle d'affaires simple, de contribuer activement au développement économique, culturel et social de la Suisse, ce dont profite l'ensemble de la population. Notre démarche s'articule autour de nos fonctions-clés : recevoir de l'argent, le gérer soigneusement et le prêter. Nous bouclons ainsi le circuit monétaire au niveau national.

Financement de l'économie réelle

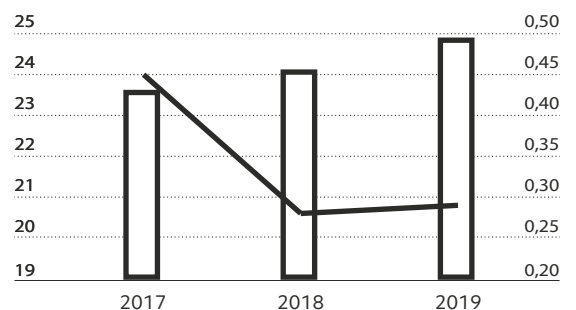
En finançant l'économie réelle en Suisse, en particulier dans notre zone d'activité, nous prenons part au développement de la société, de l'économie et de l'environnement. La part des financements de l'économie réelle et des investissements constitue un indicateur dans la mesure où elle nous permet de mesurer notre modèle d'affaires, à la fois responsable et durable. Les crédits ou les investissements doivent être considérés sur le plan de l'économie réelle et en termes de valeurs lorsqu'ils sont au profit de secteurs économiques qui se distinguent par la production de biens et services réels ou sont affectés au financement d'immeubles et contribuent, directement ou indirectement, au développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement au niveau local. Chez Valiant, quelque 70 % du total du bilan prennent la forme de prêts à l'économie réelle. Cela reflète notre responsabilité en tant que prestataire financier en faveur de l'ensemble de nos parties prenantes.

Financement de la propriété du logement

Le financement de biens immobiliers constitue depuis toujours le pilier de notre modèle d'affaires. Nous suivons donc le marché immobilier de très près, afin d'identifier suffisamment tôt les éventuels risques et de pouvoir engager les mesures nécessaires dans le cadre de notre politique de crédit prudente. De plus, les immeubles financés sont évalués à l'aune de nos propres directives. Par conséquent, nos financements immobiliers ne se basent pas sur les prix parfois surfaits sur le marché. Dans le processus d'autorisation des financements immobiliers et grâce à nos processus de conseil institutionnalisés, nous faisons en sorte que

nos clients ne soient pas exposés à des risques financiers inconsidérés. Nous évitons les financements d'immeubles exposés à des risques inconsidérés. Notre approche prudente et durable des financements a notamment permis de faire en sorte que les créances compromises restent stables à un faible niveau, alors même que le volume de prêts a augmenté ces trois dernières années.

Politique de crédit prudente en chiffres



- Total des créances en milliards de CHF
- Créances compromises en % des créances

Notre approche claire et peu risquée ne nous a pas empêchés, en 2019 également, de réaliser le rêve de nombreux clients de posséder leur propre logement et de les accompagner en les conseillant jusqu'au terme du processus.

Un partenaire pour les PME

Valiant a toujours été une banque traditionnelle pour les PME, qui sont nombreuses, de même que les indépendants, parmi sa clientèle. Afin de consolider cette compétence, nous développons en permanence nos services de conseil à l'intention des petites et moyennes entreprises. Nous épaulons par ailleurs nos clients au-delà des opérations financières journalières, par exemple dans le domaine de la planification successorale.

Planification de la succession

Les PME et les indépendants forment l'épine dorsale de notre économie. On voit l'importance que revêt leur pérennité. Dans cette optique, le règlement de la succession à la tête d'une entreprise est chose très complexe, opérationnellement et même financièrement, et représente un défi de taille

pour toutes les personnes concernées. Et il n'existe pas de solution toute faite. Aussi l'élaboration d'un concept successoral sur mesure exige-t-elle de recourir aux compétences de spécialistes. Plus on s'y prend tôt, plus les perspectives sont bonnes : nous accompagnons nos clients dans la planification et la mise en œuvre de leur succession et pilotons à leurs côtés les entreprises vers un avenir fructueux et durable. Pour le bien de nos clients et de notre place économique.

Besoins et protection des clients

Valiant propose à ses clientes et clients une gamme complète de services financiers simples et compréhensibles, d'un seul tenant. Nous assumons pleinement notre rôle d'interface-clé dans le tissu économique helvétique et accomplissons activement nos devoirs sociaux. L'ancrage régional de Valiant, aussi bien dans les pôles économiques que dans les zones rurales, lui permet d'offrir ses services à l'ensemble de la population.

Offre transparente et adaptée aux besoins

À nos yeux, un conseil de bonne qualité, fiable et crédible s'accompagne d'une information transparente des clients au sujet des opportunités et des risques que présentent les produits financiers. Nous enrichissons notre gamme en permanence, afin de faire face à l'évolution des besoins de la clientèle. Nous veillons pour cela à préserver la simplicité et la clarté de nos offres. Dans le même temps, nous proposons des solutions sur mesure avec nos spécialistes ou, si nécessaire, des partenaires externes pour les besoins spécifiques. Prendre les besoins de la clientèle au sérieux et protéger les clients signifie aussi pour nous, dans la gestion de fortune comme dans le conseil en placement, recommander uniquement des produits sans indemnité de distribution dans le cadre de notre activité de conseil. Dans l'entretien-conseil, les conflits d'intérêts éventuels sont également clarifiés vis-à-vis de nos clients. Ce faisant, nous garantissons un conseil neutre et indépendant à notre clientèle. Dans le cas d'opérations sans conseil, les fourchettes des indemnités

éventuelles par catégories de produits sont communiquées aux clients de manière régulière et sous une forme appropriée. En outre, Valiant s'assure, lors de l'octroi de crédits, que les clients ne sont pas exposés à des risques financiers inconsidérés.

Placements durables

De plus en plus de clients souhaitent que leurs placements dégagent non seulement un rendement satisfaisant, mais qu'ils contribuent aussi concrètement au développement durable de l'économie, de la société et de l'environnement. Nous soutenons ces efforts et nous sommes appuyés sur les besoins croissants de notre clientèle à la recherche de placements durables. Dans trois profils de développement durable (investissement responsable, investissement durable et impact investing), nous proposons différentes solutions de fonds durables dans le cadre de notre liste de recommandation de fonds. Ce faisant, nous intégrons les préférences personnelles de nos clients en matière de développement durable dans leurs placements.

Critère d'exclusion et intégration ESG dans les activités de placement

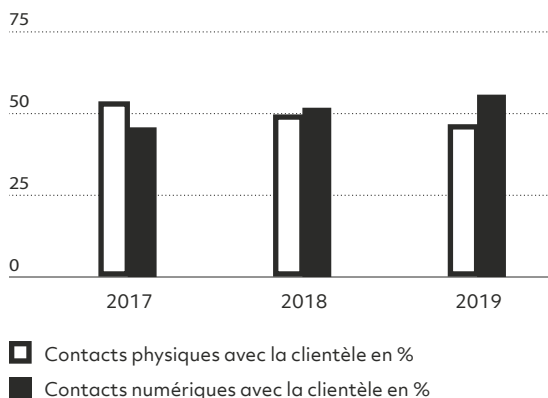
Outre notre offre de solutions de fonds durables, nous avons renforcé nos activités de placement dans le domaine du développement durable. D'une part, nous excluons depuis longtemps, sur la base d'une liste de critères spécifiques, les entreprises particulièrement controversées de l'industrie de l'armement lors de la sélection des titres dans nos fonds ainsi que dans les mandats de gestion de fortune. D'autre part, pour évaluer nos différents produits de placement, nous avons décidé d'introduire les critères ESG de MSCI, un prestataire spécialisé qui a fait ses preuves sur le marché. ESG est l'abréviation anglaise d'« Environment, Social and Governance » et décrit le respect de critères écologiques, sociaux et de gouvernance d'entreprise, plus précisément lors de l'analyse et de la sélection des titres dans le cadre de placements. L'intégration de ces critères ESG nous aide à développer, évaluer et gérer nos produits de placement sur le plan du développement durable ainsi qu'à prendre de meilleures décisions de placement à long terme pour et avec nos clients. Ces mesures se reflètent déjà dans nos produits de placement. Ainsi, nous nous sommes engagés à respecter la note ESG minimale « A » de MSCI

pour nos propres fonds en actions et nos fonds obligataires. Grâce à des mesures ciblées et aux ajustements correspondants, au cours de l'exercice sous revue, nous avons déjà garanti la note minimale « A » pour les produits de placement susmentionnés et l'avons même dépassée pour plusieurs fonds en actions.

Accès aux prestations financières

Le déplacement des besoins de la clientèle vers les canaux numériques est clairement perceptible dans l'univers des prestations financières, comme dans de nombreux autres secteurs d'ailleurs. Ce déplacement est particulièrement marqué chez Valiant depuis trois ans. Il y a trois ans encore, environ 60 % des contacts clients étaient physiques, avant que la tendance s'inverse fin 2018. Ainsi, fin 2019, quelque 55 % de tous les contacts clients intervenaient par voie numérique. Cette évolution conforte notre stratégie : proposer aux clients un conseil et des prestations par le biais de différents canaux, aussi bien physiques que numériques.

Comparatif des interactions numériques et physiques avec la clientèle



Par exemple, l'E-Banking de Valiant a opéré un rajeunissement dès 2018. Il a été enrichi de nouvelles fonctions, qui contribuent à en faire un outil à la fois intuitif et convivial. En outre, pour la clientèle privée, il intègre désormais un assistant financier, qui catégorise automatiquement les recettes et les dépenses et les résume sous forme graphique. Il montre, par exemple, quelle somme a été affectée aux loyers, aux impôts ou à l'achat de denrées alimentaires. Ainsi, les clients ont à tout moment une vue claire de leurs recettes et dépenses. L'assistant financier a été intégré également dans la dernière version de l'application Mobile Banking pour iOS et Android. Il est possible de désactiver la fonction si on le souhaite. Avec le nouvel E-Banking, nos clients profitent d'un grand nombre de nouvelles possibilités : outre une page d'aperçu à la fois claire et conviviale, une saisie facilitée des paiements et une fonction de recherche améliorée, le système propose également des informations à jour sur les cours et d'autres données sur les titres. En plus du renouvellement de l'E-Banking, nous avons fait en sorte que différentes prestations puissent être offertes autant que possible sans barrières. À cet égard, Valiant a décidé, dans l'exercice sous revue, d'équiper tous ses bancomats d'une assistance audio à partir de 2020. Cette nouvelle fonction permet aux personnes aveugles ou handicapées visuelles de naviguer dans le menu et d'utiliser les services des bancomats au moyen d'écouteurs et d'un guidage vocal intégré.

Voie traditionnelle et canal numérique à domicile

Nous constatons aussi que beaucoup de nos clients utilisent différents canaux en parallèle, préférant un conseil personnel ou un service numérique en fonction de la situation et du besoin. Pour satisfaire à ces attentes, Valiant perfectionne tous ses canaux au fur et à mesure des avancées technologiques. Valiant a ainsi conçu et mis au point un type inédit de succursale. On y trouve l'ensemble des prestations d'une succursale classique, associées aux technologies numériques les plus récentes. Nos clients peuvent convenir d'un rendez-vous ou, comme jusqu'à présent, passer spontanément à la succursale. Dans ce cas, un bureau de réception virtuel commence par clarifier leurs besoins. Nos conseillers à la clientèle prennent ensuite le relais, sur place ou par

transmission vidéo. Nos clients ont à leur disposition une infrastructure en libre-service lorsqu'un conseil personnel n'est pas requis. Ce nouveau type de succursale présente plusieurs avantages : horaires d'ouverture plus longs, recours rapide à des experts, éventail des possibilités en libre-service et possibilité de prendre rendez-vous pour un conseil en soirée et le week-end également. Deux premières succursales de ce type ont été ouvertes en 2017 à Brugg et Morges. Après Vevey et l'inauguration d'une nouvelle succursale sur le site de Bâle en 2018, de nouvelles succursales ont ouvert leurs portes à Nyon, Rheinfelden, Saint-Gall et Wil SG durant l'exercice sous revue. L'ouverture de 14 autres succursales est prévue dans des pôles de croissance. Sept succursales sont prévues dans l'espace économique zurichois, d'autres en Suisse du Nord-Ouest, en Suisse romande et en Suisse orientale. De plus, jusqu'en 2022, une soixantaine de succursales seront transformées selon ce nouveau modèle, et la banque proposera encore vraisemblablement des guichets classiques dans 18 succursales principales.

Protection de la sphère privée

La confidentialité et le respect de la vie privée sont essentiels pour notre activité commerciale. Nos clients doivent pouvoir s'en remettre pleinement à nous, en sachant que leurs valeurs patrimoniales et leur sphère privée bénéficient de la confidentialité requise. Afin de garantir qu'à l'avenir également, les données de ses clients soient protégées, Valiant adapte et optimise continuellement ses processus d'affaires. En 2018, nous avons également modernisé la procédure de connexion dans le cadre du nouvel E-Banking. Avec la nouvelle option CrontoSign Push, les clients peuvent simplifier encore la connexion en confirmant la notification Push sur leur téléphone portable. CrontoSign Push constitue une procédure de connexion à la fois simple et sûre ; la modalité habituelle de scannage de la mosaïque n'existe plus.

Protection contre la cyberfraude

Avec l'avancée de la numérisation, l'éventail des activités illégales ne cesse d'augmenter sur Internet comme dans le secteur financier. Outre les particuliers, on observe de plus en plus d'activités criminelles aux dépens des entreprises et des PME. Afin de mettre nos clients autant que possible à l'abri des cyberfraudes, nous prenons différentes

mesures. Nous les mettons ainsi en garde contre les dangers. Par exemple, au moyen d'un article relatif à la cyberfraude dans l'édition de décembre de notre magazine client « ValOr ». En outre, notre site Internet fournit différentes informations concernant la sécurité sur Internet : de courts messages vidéo montrent par exemple comment se protéger contre la cyberfraude, des recommandations de sécurité de base sont données quant à l'utilisation d'Internet, sans oublier une offre de cours pour une utilisation de l'E-Banking en toute sécurité. Outre ces mesures proactives, nous recourons aussi à des systèmes intelligents pour surveiller toutes les transactions de paiement inhabituelles ou suspectes. En cas de soupçon de fraude, nous bloquons les paiements et nous nous renseignons personnellement auprès de nos clients afin de nous assurer que tout est en ordre.

Responsabilité envers la société

Valiant est en premier lieu un prestataire de services financiers. La finalité de ses services est de favoriser le fonctionnement de la société. Nous assumons nos responsabilités au sein de la communauté dans notre zone de marché et entretenons des relations de partenariat. Nous nous efforçons de participer au bien-être financier général en tant que solide partenaire financier. Valiant contribue ainsi à la création de valeur dans la zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Plus de 90 % des biens et services acquis proviennent de notre zone d'activité. Ainsi, nous considérons un grand nombre de PME régionales et d'actifs indépendants comme l'épine dorsale de l'économie suisse.

Notre contribution au bien-être financier

Au travers des circuits monétaires nationaux, nous contribuons à créer de la valeur par les éléments suivants :

- En 2019, les charges de personnel se sont élevées à CHF 130,2 millions. Nos collaborateurs sont presque exclusivement domiciliés dans le secteur d'activité de Valiant et

- soutiennent l'économie locale au travers de leur consommation.
- Les autres charges d'exploitation se sont montées à CHF 104,0 millions durant la période sous revue. Dès que nous le pouvons, nous couvrons nos besoins avec des produits et des services provenant de Suisse. Nous soutenons ainsi l'économie locale et renforçons nos liens avec la région.
- Nos actionnaires ont perçu CHF 69,5 millions de dividendes.
- La contribution fiscale s'est élevée à CHF 26,8 millions en 2019, une contribution directe aux finances publiques.
- Près de 2000 mesures de soutien et engagements publicitaires modestes et 50 plus importants (supérieurs à CHF 1 million) ont été accordés l'an dernier dans les domaines du sport, de la culture, de la société, de l'écologie et de l'économie. Nous nous engageons dans les régions où vivent nos clients.
- Valiant étant une organisation politiquement neutre, nous ne finançons en revanche pas d'activités politiques, ni de partis.

Soutien de manifestations d'ordre culturel, social et sportif

Outre notre contribution au bien-être financier, nous soutenons toujours des manifestations culturelles et sociales dans notre zone d'activité. Ainsi, en 2019, nous avons co-parrainé au niveau national le slowUp, à savoir les journées découvertes de la Suisse sans voiture. Avec le slowUp, environ 30 kilomètres de routes sont, une journée entière, bloquées au transport motorisé et mises à la disposition de la population. La participation est gratuite et les tronçons ainsi que les places pour les festivités sont accessibles sans barrières. Le programme général varié le long du parcours contribue à une ambiance exceptionnelle, particulièrement gaie. En 2019, dans 17 régions du pays, près de 400 000 personnes au total se sont baladées sur des routes sécurisées, à pied, à vélo ou en rollers. Le slowUp compte ainsi parmi les principaux rendez-vous sportifs de Suisse pour le grand public.

Valiant s'engage aussi sur le plan caritatif. En 2019, elle a versé CHF 15 000 à l'Opération de Noël de la « Luzerner Zeitung ». Une partie des fonds vient de l'argent collecté lors du concert

d'ouverture du Lucerne Blues Festival. En outre, Valiant a augmenté le montant en faveur des personnes nécessiteuses. Fortement enracinée dans la ville de Lucerne et alentours, Valiant agit ainsi concrètement en faveur de la population de la région. La Banque renonce délibérément pour une bonne cause à son événement clientèle prévu au célèbre festival.

Valiant offre à ses clientes et clients la possibilité de soutenir une œuvre caritative au moyen du chiffre d'affaires réalisé sur leurs cartes de crédit. Avec le programme bonus « surprize » de Visa, des points sont collectés au moyen du chiffre d'affaires réalisé sur la carte de crédit et peuvent être transmis sous forme de dons à des institutions caritatives comme Caritas, Pro Juventute, Médecins sans frontières ou le WWF.

Rôle d'employeur

Nos collaborateurs sont le visage de Valiant et relaient notre culture auprès de nos clients et de nos partenaires commerciaux.

Politique en matière de personnel

Les possibilités étendues en termes de participation et d'organisation offertes à nos collaborateurs, associées à des processus de décision rapides grâce à une structure hiérarchique horizontale, distinguent l'employeur que nous sommes. L'expansion actuelle de nos activités fait naître des opportunités de développement personnel au sein de l'entreprise.

Égalité des chances et diversité

Lorsqu'elle recrute, Valiant ambitionne de trouver la personne la plus qualifiée et la plus appropriée pour occuper un poste. Le profil des nouveaux collaborateurs doit donc répondre de manière optimale aux exigences du poste et à la culture de l'entreprise. Indifféremment du sexe et de l'âge, qu'il s'agisse d'une candidature interne ou externe, les critères de sélection principaux sont les caractéristiques personnelles et les compétences. Valiant recrute également dans d'autres branches d'activité des personnes dotées de compétences comportementales confirmées et désireuses d'acquérir de nouvelles connaissances.

Valiant est convaincue qu'un bon équilibre sur le plan culturel, mais aussi entre hommes et femmes au sein du personnel, améliore le climat de travail, la satisfaction des collaborateurs ainsi que les résultats. À cet égard, il nous tient tout particulièrement à cœur de promouvoir de manière ciblée les collaboratrices ainsi que les femmes cadres. Durant l'exercice 2019, Valiant a mené des entretiens structurés ainsi que des ateliers avec des collaboratrices. L'objectif était notamment d'identifier les causes d'une sous-représentation des femmes au niveau des postes de direction et de mieux cerner les besoins des collaboratrices afin de prendre les mesures qui s'imposent.

Égalité salariale garantie entre hommes et femmes

Valiant applique le principe de salaire égal pour un travail de valeur égale, qu'il s'agisse bien évidemment d'un homme ou d'une femme. Valiant a examiné les différences salariales sur la base du sexe au moyen de Logib, le modèle d'analyse standard développé par la Confédération. Après les mesures spécifiques prises pour garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes en 2018, une nouvelle analyse en 2019 a révélé qu'elles avaient porté leurs fruits et que le seuil de tolérance et, partant, l'égalité salariale étaient respectées. De ce fait, aucune nouvelle mesure ne s'est révélée nécessaire.

La réduction des différences salariales entre hommes et femmes restera une priorité, les écarts seront mesurés tous les ans et des mesures seront prévues le cas échéant.

De plus, lors des engagements de personnel, nous prêtons une attention particulière à l'égalité salariale entre hommes et femmes.

Intégration professionnelle des nouveaux collaborateurs

Un programme d'introduction professionnel nous aide à intégrer les nouveaux éléments et à préparer les collaborateurs à leurs nouveaux rôles dès leur entrée en service.

Une autre filière de recrutement est alimentée par les personnes en apprentissage. En 2019, 81 apprentis étaient en formation chez nous, à divers stades de leur apprentissage et répartis entre deux profils professionnels, à savoir des employé(e)s de banque et, depuis 2016, des médiateur(ne)s. Tous nos apprentis ont réussi leurs

examens de fin d'apprentissage en 2019. Valiant veut conserver une large part de ses jeunes talents dans l'entreprise au terme de leur formation. Cette proportion s'est élevée à 75 % en 2019. Nous offrons parallèlement, aux porteurs de maturité motivés, une alternative attrayante aux études, avec la formation bancaire initiale (BEM). En 2019, 22 stagiaires ont choisi cette voie d'accès chez Valiant. De plus, un jeune diplômé a débuté son programme Career Start chez nous. Les plus de 80 apprentis illustrent l'engagement exemplaire de Valiant en tant que banque formatrice en faveur de nos futures générations. Aux candidats à la relève orientés vers la performance et possédant le potentiel requis, nous proposons diverses filières de carrière et des possibilités de développement passionnantes. Nos collaborateurs sont préparés au mieux à occuper des positions de cadre et d'autres postes-clés.

Certification de nos conseillers à la clientèle

Depuis 2017, Valiant certifie ses conseillers à la clientèle auprès de la Swiss Association for Quality (SAQ). SAQ est un centre de compétences neutre et reconnu pour la certification de personnes en Suisse. La certification SAQ comprend un examen écrit et un examen oral. Grâce à des cours de certification adaptés aux exigences en matière de conseil, nous garantissons une qualité constante du conseil à la clientèle. Fin 2019, la majorité des conseillers à la clientèle de Valiant étaient certifiés SAQ. Les nouveaux collaborateurs sont certifiés SAQ dans le cadre de leur entrée en fonction selon le profil de leur poste. Les cours de certification nous permettent d'offrir une plus-value à toutes les parties prenantes. Nos clients profitent d'un conseil de premier ordre, et nos collaborateurs disposent ainsi d'une certification reconnue dans le secteur des prestations financières, tandis que Valiant peut se prévaloir d'un excellent positionnement sur le marché grâce au label de qualité SAQ. Une recertification SAQ est nécessaire après trois ans et passe par la reconnaissance de formations internes.

Formation et perfectionnement ainsi que planification de carrière

Nous apportons un soutien important et efficace aux mesures de formation et de perfectionnement de nos collaborateurs, à tous les échelons, et leur proposons des filières de carrière de spécialiste ou

de cadre. Durant l'exercice sous revue, nos quelque 1000 collaborateurs ont pris part à 4 464 cours pour un total de 274 journées de formation réalisées. Cela correspond à une moyenne de 2,9 journées de formation continue par collaborateur. Outre les formations continues internes, Valiant soutient également un grand nombre de formations continues et stages externes, en offrant des crédits de temps ou en prenant en charge des frais de la formation continue.

La définition de parcours professionnels typiques chez Valiant permet d'offrir des perspectives aux collaborateurs. Ces parcours peuvent nécessiter de franchir les différents échelons au sein d'une fonction ou passent par un changement de fonction. Les carrières peuvent être aussi bien horizontales (même échelon de fonction), que verticales (passage à un échelon de fonction supérieur). Sur la base des compétences des collaborateurs, les lacunes en fonction des exigences de la fonction visée sont comblées au moyen de mesures appropriées. Dans le cadre des parcours professionnels, la relève dans le conseil à la clientèle fait l'objet d'une attention particulière, matérialisée par un plan de développement ciblé. Outre les compétences en matière de conseil, celles touchant à la conduite de personnel font également l'objet de formations, car le leadership est important chez Valiant – pour nos collaborateurs et pour le succès de notre entreprise.

Modèles de temps de travail modernes

L'évolution des exigences de nos clients comme de nos collaborateurs se reflète dans la diversité plus large des modèles de temps de travail. Alors qu'il y a encore une dizaine d'années, un emploi à plein temps s'exerçait du lundi au vendredi, pendant les heures de bureau habituelles, ce modèle cède de plus en plus la place à des formules plus flexibles. Dans un esprit donnant-donnant, ce système permet à nos collaborateurs de concilier avec souplesse leur vie professionnelle, leur vie familiale et leur temps libre. Plus du tiers de nos effectifs travaillent à temps partiel et cette proportion n'a cessé d'augmenter au cours des années passées. Avec des trajets souvent très courts pour se rendre au travail, il en résulte des conditions d'emplois attrayantes, même en dehors des agglomérations. Des initiatives comme l'acquisition de journées de congé supplémentaires et un modèle de temps de travail flexible ainsi que le droit accordé

à tous les employés de ramener leur taux d'occupation à 80 % quelle que soit leur fonction sont autant de mesures ancrées dans l'entreprise. Cette offre a trouvé un écho certain, puisque quelque 200 collaborateurs ont acquis au total plus de 1000 journées de congé supplémentaires durant l'exercice 2019.

Satisfaction du personnel

Nous mesurons la satisfaction du personnel au moyen de sondages collaborateurs structurés, menés tous les deux ans. Les résultats de ces enquêtes fournissent des indications centrales sur la satisfaction et l'engagement des collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches. Le dernier sondage a eu lieu durant l'exercice 2019. Le taux élevé de participation ainsi que la satisfaction au travail présentent dans l'ensemble une image réjouissante. Un potentiel d'optimisation a toutefois été identifié et des mesures correspondantes ont été engagées.

Santé psychique et service social

Une forte sollicitation dans la vie professionnelle peut affecter la santé au niveau physique ou psychique. Selon l'enquête suisse sur la santé menée en 2017 par l'Office fédéral de la statistique, 20 % des actifs sont toujours ou le plus souvent dans des situations de stress au travail et 19 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle ils sont émotionnellement épuisés au travail. Valiant est consciente que des situations de cette nature peuvent survenir en son sein et a pris un certain nombre de mesures allant dans le sens d'une gestion de la santé institutionnalisée. Outre les différentes manifestations et formations sur des thèmes comme l'attention, le pouvoir de l'esprit et l'aménagement de pauses, la transmission des connaissances ainsi que la sensibilisation au thème de la santé et sa prise de conscience jouent un rôle important pour tous les collaborateurs. En cas d'absences imprévues de longue durée pour cause de maladie, les collaborateurs concernés sont accompagnés dans leur processus de réintégration professionnelle par le biais d'un Case Management.

En outre, Valiant coopère avec un service social externe afin de mieux soutenir les collaborateurs confrontés à des situations de vie ou professionnelles difficiles. Ces derniers peuvent ainsi discuter avec un spécialiste neutre et rechercher

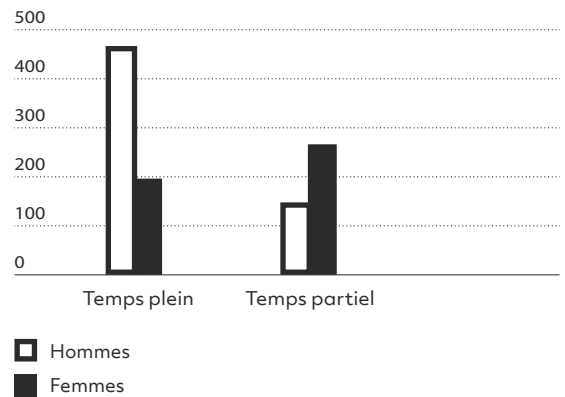
avec lui des solutions appropriées. Le service est disponible entre autres en cas de conflits, mobings et harcèlement sexuels, de problèmes financiers ou d'addiction ou d'autres conflits familiaux. Il est gratuit pour nos collaborateurs dans le cadre d'un conseil de trois heures. Les demandes sont traitées avec toute la discrétion et la confidentialité requises.

Depuis des années déjà, la Poste dispose d'un service dédié à l'aide individuelle, offrant aux collaborateurs le soutien et l'accompagnement de professionnels spécialisés et expérimentés. Les collaborateurs et apprentis de Valiant peuvent aussi faire appel à ce service.

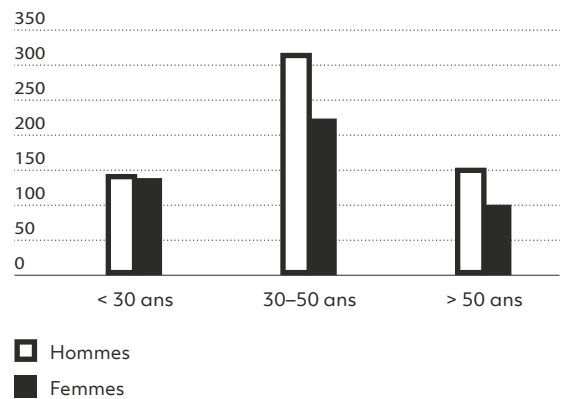
Effectifs

Les chiffres-clés relatifs aux effectifs ont globalement évolué de manière stable. Après avoir traversé une phase d'adaptation de plusieurs années et atteint un plancher fin 2015, les effectifs se sont à nouveau étoffés continuellement au fil des quatre dernières années. Ce mouvement est notamment attribuable au renforcement des compétences de conseil, à l'expansion dans de nouvelles régions ainsi qu'à la fusion avec Triba Partner Bank AG. Fin 2019, Valiant comptait 1045 collaborateurs et 81 personnes en formation, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à l'exercice précédent. Le nombre net d'emplois à plein temps s'est accru de 28 unités au cours de l'exercice sous revue.

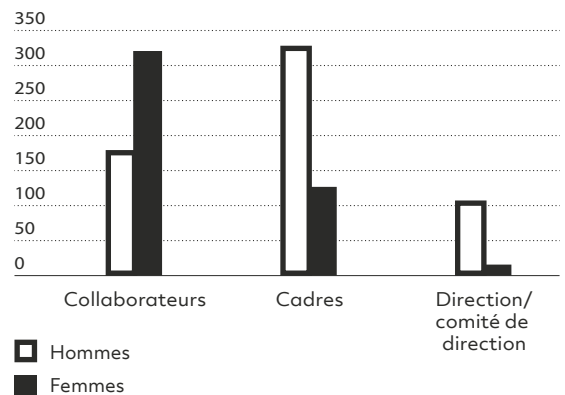
Effectifs par sexe



Effectifs par âge



Effectifs par rang



Caisse de pension – nouveau modèle de rentes

L'allongement de l'espérance de vie et donc la plus longue période de perception de la rente ainsi que le contexte de taux d'intérêt bas posent d'importants défis aux caisses de pension. La sécurité financière à long terme de la caisse de pension est la première condition que le conseil de fondation est tenu de garantir à long terme. Par conséquent, le conseil de fondation de Valiant s'est saisi en 2018 à bras le corps de la question du modèle de rentes actuel et des éventuelles alternatives. Outre la sécurité financière, il tient à éviter les redistributions entre les assurés actifs et les rentiers. Le conseil de fondation a donc évalué différents modèles pour la conception du futur modèle de rentes et procédé à différentes corrections. Outre la réduction du taux de conversion indispensable à partir de 2020, il a été décidé d'introduire un « modèle de rentes variable » pour les rentes à

compter de 2020. Cela signifie que les futurs rentiers participent à la situation financière de la caisse de pension, que l'évolution soit positive ou négative. Le nouveau modèle de rentes variable a été expliqué en détail aux collaborateurs de Valiant sur les différents sites. La caisse de pension de Valiant repose aujourd'hui sur une assise solide avec une marge contributive de provisoire 108,4 %.

Chiffres-clés relatifs aux effectifs	2019	2018	2017
Effectifs	1045	1013	1000
Part totale de femmes en %	43,3	45,4	47,0
Part de femmes cadres et membres de direction en %	26,2	26,5	24,1
Emplois à plein temps (FTE)	918	890	873
Emplois à plein temps (FTE) en moyenne annuelle	905	878	872
Collaborateurs à temps partiel	398	376	374
Taux de travail à temps partiel en %	38,1	37,1	37,4
Femmes en %	65,6	70,9	74,3
Hommes en %	34,4	29,1	25,7
Taux de fluctuation ¹ en %	12,5	13,2	11,7
Nouveaux collaborateurs	154	175	140
Durée d'engagement moyenne en années	8,9	9,2	9,7
Nombre total de personnes en formation	81	82	81
Nombre de stagiaires	22	23	24
Nombre d'apprentis	58	56	55
Nombre de Career Starters	1	3	2
Poursuite des rapports de travail des personnes en formation ² en %	75	79	69
Proportion de personnes en formation par rapport à l'effectif total en %	7,8	8,0	8,1
Coûts de formation et de perfectionnement en milliers de CHF	2 336	2 675	3 160
Nombre de jours de formation en interne par collaborateur	2,9	3,4	3,2
Taux d'absence en %	2,5	3,1	2,8
Rapport salaire maximal/salaire moyen ³	9,4 : 1	10,7 : 1	10,8 : 1
Assurés à la caisse de pension	1 067 ⁴	1 037	984
Bénéficiaires de rentes de la caisse de pension	435 ⁴	435	426
Degré de couverture de la caisse de pension en %	108,4 ⁴	100,5	106,1

¹ Fluctuation nette : tous les départs par décision de l'employé ou de l'employeur

² Stagiaires, apprentis et Career Starters

³ Base = rémunération fixe plus rémunération variable pour l'exercice écoulé.

Le salaire médian se compose de l'ensemble des rémunérations de tous les collaborateurs fixes et est extrapolé à des taux d'occupation de 100 %.

⁴ Données provisoires

Responsabilité envers l'environnement

En conformité avec sa culture d'entreprise, Valiant a une approche respectueuse et attentive de l'environnement et s'efforce de réduire au maximum les conséquences négatives de ses activités.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous optimisons l'efficacité énergétique de nos immeubles lors des transformations, nous trions et recyclons nos déchets et nous encourageons le recours aux transports publics pour tous nos déplacements pendulaires. Le présent rapport, par exemple, est imprimé pour la cinquième fois sans impact sur le climat. Différentes publications sont par ailleurs uniquement publiées sur Internet et ne sont plus produites sur un support physique.

Articles promotionnels respectueux de l'environnement

Nous nous efforçons par ailleurs autant que possible d'utiliser des articles promotionnels respectueux de l'environnement. Depuis la mi-2019, nos sacs de sport, très appréciés, sont fabriqués à partir de PET recyclé. De plus, nous avons banni systématiquement les gourdes en plastique de

notre assortiment d'articles promotionnels pour les remplacer par une variante réutilisable à long terme. Précisons que nos ballons sont composés exclusivement de caoutchouc naturel. Le ballon ainsi que la fermeture sont ainsi biodégradables à 100 %. Outre les critères écologiques, nous privilégions autant que possible, comme dans l'exemple ci-dessus, les fournisseurs régionaux.

Impact de l'entreprise sur l'environnement

Depuis 2011, Valiant publie officiellement les chiffres relatifs à sa consommation d'énergie. Avec le concours de la société de conseil Swiss Climate, nous établissons depuis 2016 un bilan écologique exhaustif en termes d'empreinte CO₂ qui répond aux normes ISO 14064-1 et Greenhouse Gas Protocol reconnues à l'international. La vérification du bilan 2019 a été confiée, comme les trois années précédentes, à la société d'audit indépendante true&fair.expert.

Utilisation économe des ressources

Valiant exploite de nombreuses petites succursales qui, en moyenne, consomment beaucoup plus d'énergie de chauffage que des sites ou bâtiments administratifs plus grands. La part prépondérante de notre bilan énergétique est donc imputable à l'énergie de chauffage utilisée pour les différents sites et dépend fortement des températures hivernales, par exemple. Nous veillons par ailleurs, dans toute l'entreprise, à une utilisation parcimonieuse de l'électricité, du papier et de l'eau.

Bilan énergétique et CO ₂ 2019	Quantité 2019	t CO ₂ e ¹ 2019	t CO ₂ e ¹ 2018	t CO ₂ e ¹ 2017
Scope 1 – émissions directes				
Chauffage (gaz naturel, mazout, bois)	4 533 755 kWh	1 127	936	1 336
Voyages d'affaires (véhicules professionnels)	92 783 l	230	196	186
Total émissions directes		1 357	1132	1522
Scope 2 – émissions indirectes				
Consommation électrique	4 382 967 kWh	508	460	472
Chauffage (chauffage à distance)	1 733 867 kWh	123	160	114
Total émissions indirectes		631	620	586
Scope 3 – autres émissions indirectes				
Approvisionnement en énergie	Divers	498	467	534
Voyages d'affaires (moyens de transport externe tels que train, avion, voiture privée)	1 049 168 km	90	74	70
Déplacements pendulaires	10 861 090 km	834	801	787
Papier	39 573 kg	40	14	48
Ordres d'impression	102 553 kg	124	221	247
Eau	20 281 l	10	6	19
Total autres émissions indirectes		1 596	1 583	1 705
Total émissions CO₂		3 584	3 335	3 813

¹ En tonnes équivalents CO₂

Dimensions environnementales du crédit

Outre les émissions produites par nos activités, nous tenons également compte de l'impact environnemental de l'octroi de crédits, des estimations immobilières et de l'examen des risques des financements. Le principe d'une action réfléchie, respectueuse et durable envers l'environnement est par ailleurs énoncé dans notre code de conduite. Ce document, auquel l'ensemble de nos collaborateurs est tenu de se conformer, est publié sur notre site Internet.

Critères d'exclusion pour les financements

De par notre ancrage de longue date dans nos régions, nous connaissons notre clientèle et sommes ainsi déjà en mesure d'estimer avec justesse le respect de critères écologiques ou sociaux dans le cadre des engagements de crédit. Toutefois, afin de rendre les méthodes d'attribution plus contraignantes et de mieux intégrer le principe de gestion durable, auquel nous croyons, le conseil d'administration a opté pour l'intégration de critères d'exclusion dans les opérations de financement. Ainsi, nous évaluons désormais les financements de projets pour la clientèle entreprises et commerciale à l'aune de thèmes sociaux et environnementaux controversés. Si nos normes ne sont pas respectées, la transaction est rejetée. Il s'agit en particulier des critères d'exclusion suivants :

- Projets sans traçabilité des flux de financement
- Financement direct de projets dans les secteurs de l'énergie nucléaire, du lignite et du charbon
- Financement de projets en vue de la fabrication d'armes militaires complètes
- Financement de projets aux retombées sociales négatives
- Financements de projets dans l'agriculture et la sylviculture non durables, dans la pêche et la pisciculture non durables ou dans l'expérimentation animale

Dans l'exercice sous revue, les critères définis ont été intégrés dans le processus d'octroi de crédit et sont appliqués, depuis le 1^{er} octobre 2019, dans toutes les nouvelles opérations. Les conseillers à la clientèle des segments Clientèle entreprises et Clientèle commerciale ont été sensibilisés et formés en conséquence au moyen des supports de conduite et d'une documentation spécifique.

Les apprentis s'engagent en faveur de l'initiative « myclimate Company Challenge »

Durant l'exercice sous revue, 13 apprentis de deuxième année ont contribué à améliorer le développement durable au sein de Valiant. Par petits groupes, ils ont pris part au projet « myclimate Company Challenge », un concours interne à l'entreprise destiné aux apprentis et portant sur les thèmes de la protection climatique et de l'efficacité énergétique. Après une manifestation d'introduction sur le développement durable, à laquelle le président du conseil d'administration a également pris part, les apprentis réunis en groupes ont réfléchi à cinq idées de projet susceptibles d'améliorer la durabilité de Valiant sur le plan écologique. Dans le cadre du concours, le jury s'est finalement prononcé pour le projet « BeMobile », qui propose de numériser les formulaires de conseil, actuellement disponibles sur support papier, afin de réduire la consommation de papier et ainsi d'améliorer l'efficacité des processus. Le formulaire de conseil au format papier permet actuellement au conseiller à la clientèle de structurer l'entretien-conseil et de saisir toutes les informations nécessaires audit entretien. Avec la numérisation complète de ce formulaire, le groupe de projet table sur une réduction annuelle des émissions de CO₂ de quelque 68 tonnes. Dans le cadre de leur travail de projet, les apprentis ont contribué à promouvoir davantage encore l'écologie au sein de Valiant. La faisabilité des différentes idées est examinée en conséquence.

Culture d'entreprise et compliance

Valiant pratique une culture ouverte et fondée sur des valeurs, en interne comme en externe. Parce que les services financiers reposent sur une confiance mutuelle, Valiant accorde une place centrale à la déontologie.

Éthique des échanges commerciaux

Notre culture d'entreprise est ancrée dans notre code de conduite. Elle se fonde sur quatre valeurs qui dictent nos actions au quotidien. Ces valeurs définissent le cadre dans lequel nos collaborateurs prennent des décisions au service des intérêts de Valiant et intègrent notre culture.

La directive relative au code de conduite entrée en vigueur en 2015 énonce nos attentes envers les collaborateurs, et fixe des limites en matière de comportement accepté. Elle définit aussi la procédure applicable lorsqu'un collaborateur suspecte ou constate une violation dudit code de conduite. Outre des interlocuteurs internes, les collaborateurs peuvent également recourir, depuis 2015, à un système de signalement anonyme externe qui enregistre les déclarations faisant état de harcèlement, de discrimination, de mobbing ou de corruption. En 2019, aucune déclaration en ce

Les quatre valeurs de notre culture d'entreprise



sens ne nous est parvenue. Le code de conduite et les dispositions d'exécution correspondantes consignés dans une directive font l'objet d'un examen annuel et peuvent être consultés sur notre site Internet.

Protection et sécurité des données

La protection des données et leur sécurité sont au centre des préoccupations chez Valiant. L'utilisation des médias électroniques par nos collaborateurs, en relation avec les données de la banque et des clients, fait l'objet de différentes directives internes visant au respect des prescriptions légales en matière de secret bancaire, de protection des données et d'archivage, notamment.

Le basculement croissant des services financiers vers le numérique entraîne de nouvelles exigences en termes de protection des données clientèle et bancaires. Nous participons activement à divers comités et groupes d'intérêts afin d'anticiper les nouvelles activités criminelles et de les combattre de manière ciblée. Avec Swisscom, l'opérateur de notre système bancaire central, nous sommes épaulés par un partenaire professionnel expérimenté. Dans le cadre de l'audit prudentiel de base, l'organe de révision a entre autres également examiné les secteurs informatique et externalisation de domaines et processus d'activité, et n'a rien constaté à cet égard.

Respect des dispositions légales

Le premier de nos devoirs est le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes sectorielles et des obligations de diligence édictées par l'Association suisse des banquiers. En 2019, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales. Pour assurer en permanence ce haut niveau de service, les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à des thèmes spécifiques et formés en conséquence. Selon leur domaine d'activité, les nouveaux collaborateurs bénéficient de toutes les formations nécessaires, en particulier en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, grâce à des modules d'e-learning. Ces formations doivent impérativement être suivies dans un délai de deux mois suivant l'entrée en fonction du nouveau collaborateur. De plus, dans l'exercice sous revue, tous les collaborateurs ont suivi des modules d'e-learning concernant la sécurité sur Internet et la protection des données, et les

secteurs concernés ont suivi la formation relative aux services juridiques « Prévoyance et auto-détermination ».

Stabilité de l'entreprise

Capitaux propres solides

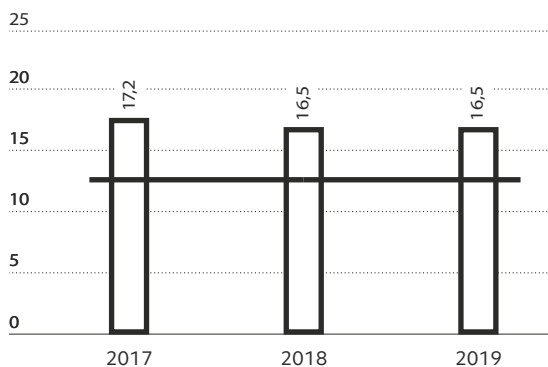
La réussite durable de notre entreprise est tributaire d'une assise financière solide. Assurer une robuste dotation en fonds propres est un moyen d'y parvenir. Ces dernières années, les autorités ont considérablement durci les exigences à cet égard. Ainsi, le volant anticyclique de fonds propres a été relevé pour les crédits garantis par des immeubles d'habitation en Suisse : les banques doivent couvrir leurs créances hypothécaires avec davantage de capital afin d'être plus résistantes en cas d'évolution négative du marché immobilier. La dotation en capital, dans le cadre de la planification du capital de Valiant, est calculée sur la base de plusieurs scénarios macroéconomiques et examinée régulièrement.

Valiant entend avoir des réserves de capitaux propres qui dépassent les exigences de la FINMA. À l'échelle du groupe, Valiant affiche un ratio de fonds propres total de 16,5 %, dépassant ainsi largement les exigences de la FINMA.

Bonne notation de Moody's

Depuis 2001, l'agence de notation active à l'international Moody's mesure la solvabilité de Valiant. L'évaluation de Valiant demeure à un niveau élevé depuis plusieurs années. Vous trouverez des informations complémentaires au chapitre « Notations de crédit et prêts » à la page 24.

Ratio de fonds propres total en %



— Exigences minimales FINMA (12 %)

Qualité élevée des débiteurs

Le modèle d'affaires de Valiant repose essentiellement sur les opérations de crédit. Valiant finance principalement des biens immobiliers pour la clientèle privée, des indépendants et des petites et moyennes entreprises. Les prêts avec une couverture non garantie par gage revêtent une moindre importance dans notre activité commerciale. Ainsi, quelque 94 % de nos prêts sont couverts par des hypothèques. Les biens immobiliers financés se composent à environ 80 % d'immeubles d'habitation et sont situés à raison d'environ trois quarts dans les cantons de Berne, d'Argovie et de Lucerne. C'est pourquoi nous ne connaissons pas seulement nos clients personnellement, mais nous maîtrisons aussi les conditions du marché immobilier local. Notre présence est également limitée dans les régions immobilières exposées et fait l'objet d'un suivi permanent. Autant de spécificités qui soulignent la qualité élevée de notre portefeuille de crédit et contribuent ainsi de manière déterminante à l'évolution durable et sûre de notre banque.

Portefeuille de crédit de qualité élevée



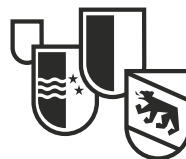
Garanties hypothécaires

Environ 94 % de nos prêts sont garantis par hypothèques.



Base stable

Les immeubles financés se composent à plus de 80 % d'immeubles d'habitation.



Proximité des immeubles financés

Environ 75 % des prêts garantis par hypothèques se situent dans les cantons de Berne, Argovie et Lucerne.

Cette page a volontairement été laissée vierge.

rapport corporate governance 2019

Le président du conseil d'administration, Jürg Bucher, ainsi que tous les membres du conseil d'administration ont été réélus par l'assemblée générale du 16 mai 2019 pour un nouveau mandat d'un an. Par ailleurs, l'assemblée générale a nommé l'actuel CEO de Valiant, Markus Gygax, nouveau membre du conseil d'administration. Suite à son départ du comité de direction, Ewald Burgener, ancien responsable des finances, a pris les commandes de Valiant en qualité de nouveau CEO. Hanspeter Kaspar a rejoint Valiant en tant que nouveau responsable des finances.

Structure du groupe

- 54 1.1 Structure du groupe
- 55 1.2 Actionnaires importants
- 55 1.3 Participations croisées
- 56 1.4 Histoire de l'entreprise

Structure du capital

- 57 2.1 Capital
- 57 2.2 Capital conditionnel et autorisé en particulier
- 57 2.3 Modifications du capital
- 57 2.4 Actions et bons de participation
- 57 2.5 Bons de jouissance
- 58 2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommées
- 59 2.7 Emprunts convertibles et options

Conseil d'administration

- 60 3.1 Membres du conseil d'administration
- 62 3.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 63 3.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises
- 63 3.4 Élection et durée du mandat
- 64 3.5 Organisation interne
- 69 3.6 Réglementation des compétences
- 70 3.7 Instruments d'information et de contrôle envers le comité de direction

Comité de direction

- 72 4.1 Membres du comité de direction
- 74 4.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 74 4.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises
- 75 4.4 Contrats de gestion

Rémunérations, participations et prêts

- 76 5 Rémunérations, participations et prêts

Droits de participation des actionnaires

- 77 6.1 Limitation et représentation des droits de vote
- 78 6.2 Quorum statutaire
- 78 6.3 Convocation de l'assemblée générale
- 78 6.4 Inscription à l'ordre du jour
- 78 6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Prises de contrôle et mesures de défense

- 79 7.1 Obligation de présenter une offre
- 79 7.2 Clauses de prises de contrôle

Organe de révision

- 80 8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge
- 80 8.2 Honoraires de révision
- 80 8.3 Honoraires supplémentaires
- 81 8.4 Instruments d'information de la révision externe

Politique d'information

- 82 9 Politique d'information

1 Structure du groupe

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du groupe

Valiant Holding SA a été fondée au milieu de l'année 1997, à la suite du regroupement de trois banques régionales, la Spar + Leihkasse à Berne, la Gewerbekasse à Berne et la BB Bank Belp. À ce jour, 31 banques régionales et plusieurs filiales reprises par d'autres banques tierces sont regroupées au sein de Valiant Holding SA. Valiant Holding SA est une société anonyme de droit suisse et son siège est à Lucerne. Contrairement à sa société affiliée Banque Valiant SA, Valiant Holding SA ne possède pas le statut de banque.

Le groupe Valiant (Valiant) se compose de Valiant Holding SA, de ses filiales Banque Valiant SA, ValFinance SA et Valiant Immobilien AG, ainsi que de Valiant Hypothèques SA (filiale de la Banque Valiant SA). ValFinance SA, Valiant Immobilien AG et Valiant Hypothèques SA ne possèdent pas de collaborateurs fixes.

Les mêmes personnes sont membres des conseils d'administration et des comités de direction de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (union personnelle).

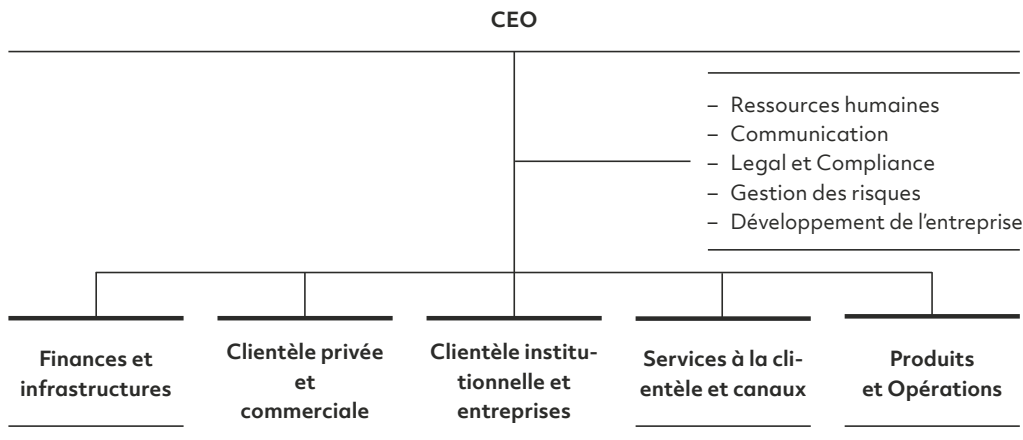
Structure organisationnelle du groupe

Valiant Holding SA		
Banque Valiant SA, 100%	ValFinance SA, 100%	Valiant Immobilien AG, 100%
Valiant Hypothèques SA, 98% ¹		

¹ 2 % sont détenus par les membres du conseil d'administration externes

1.1.2 Banque Valiant SA

La Banque Valiant SA est un prestataire financier exclusivement implanté en Suisse. Elle propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Elle est établie au niveau local dans les 13 cantons suivants : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Soleure, Vaud, Zoug et Zurich.

Structure organisationnelle opérationnelle**1.1.3 Sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA**

Les actions de Valiant Holding SA sont cotées à la SIX Swiss Exchange. D'autres informations telles que la capitalisation boursière, le numéro de valeur ou ISIN sont indiquées dans le rapport annuel, page 23 et page 24.

Aucune autre société cotée en Bourse ne figure dans le périmètre de consolidation de Valiant Holding SA.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 136 (participations entièrement consolidées).

1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2019, les participations suivantes à Valiant Holding SA, égales ou supérieures à 3 %, sont déclarées, conformément à l'article 120 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers :

Actionnaire	Part du capital ou des droits de vote	Date de déclaration
UBS Fund Management (Switzerland) AG	5,00 %	27.04.2018
Swisscanto Directions de Fonds SA	3,02 %	24.11.2018

Valiant n'a connaissance d'aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement une part des droits de vote ou du capital social égale ou supérieure à 3 % au 31 décembre 2019.

Les déclarations de participation publiées pendant l'exercice sous revue peuvent être consultées sur le site Internet de SIX Exchange Regulation, à l'adresse suivante :

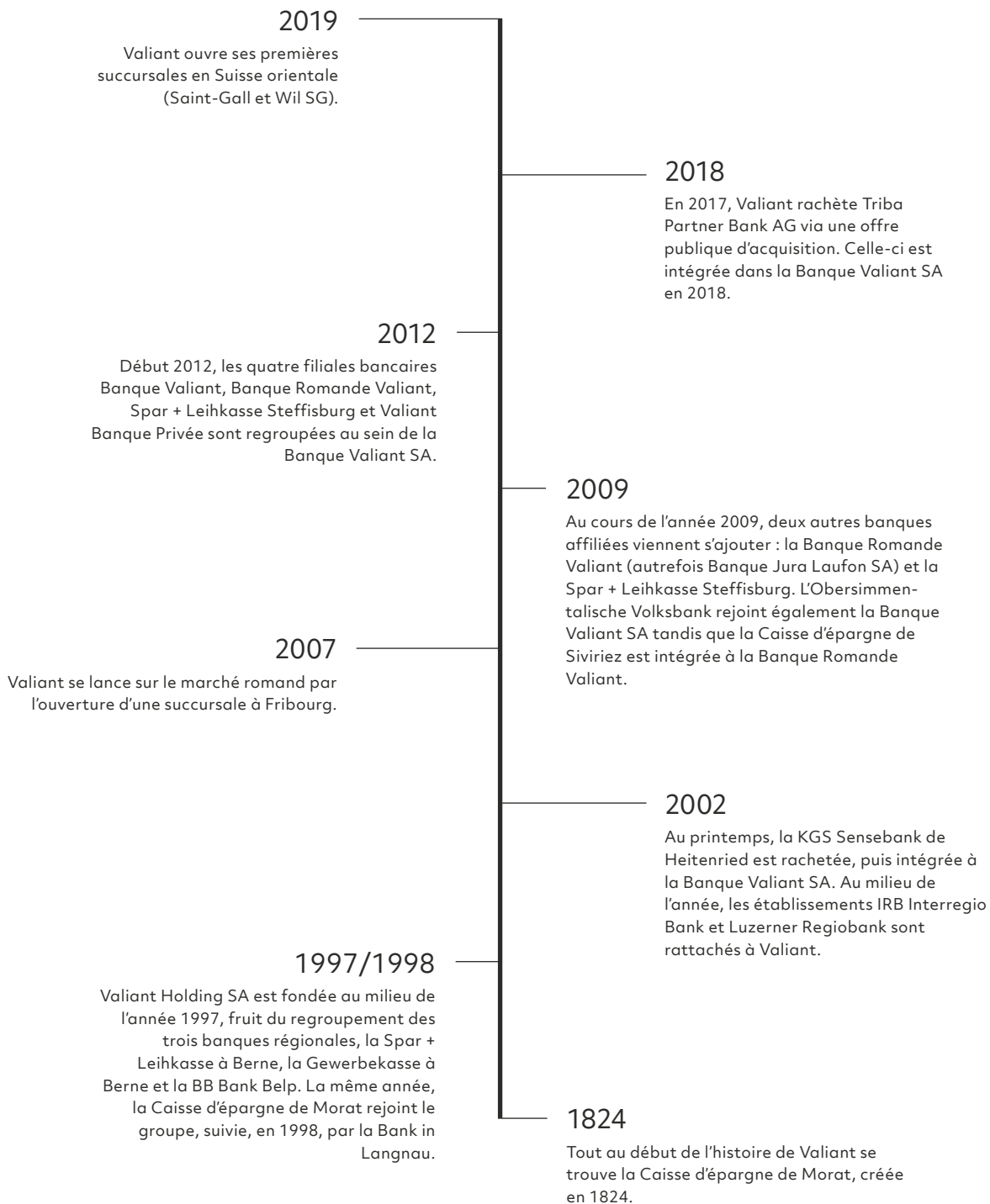
<https://www.six-exchange-regulation.com/de/home/publications/significant-shareholders.html>

1.3 Participations croisées

Valiant n'a connaissance d'aucune participation croisée sur le plan du capital ou des voix atteignant 5 %.

1.4 Histoire de l'entreprise

En 1997, Valiant est née de la fusion de trois banques régionales. Ses racines remontent toutefois au début du XIX^e siècle.



2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital social ordinaire de Valiant Holding SA s'élève à CHF 7896230.50 divisé en 15792461 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50.

2.2 Capital conditionnel et autorisé en particulier

Valiant ne dispose ni de capital conditionnel ni de capital autorisé.

2.3 Modifications du capital

Aucune modification n'a été apportée au capital social durant l'exercice sous revue ni durant les deux exercices précédents. La dernière modification du capital social remonte à 2010.

2.4 Actions et bons de participation

Chacune des 15 792 461 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 accorde une voix à son détenteur lors des assemblées générales de Valiant Holding SA. Le droit de vote peut uniquement être exercé si l'actionnaire est inscrit avec droit de vote dans le registre des actions. Au 31 décembre 2019, 11 658 222 actions avec droit de vote étaient inscrites dans le registre des actions. Toutes les actions nominatives de Valiant Holding SA sont entièrement libérées et donnent droit au dividende. Il n'existe aucune action privilégiée ni aucune action à droit de vote privilégié. Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance.

2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommees

2.6.1 Restrictions de transfert par catégorie d'actions avec mention d'éventuelles clauses de groupe et de règles d'exception

Selon les statuts, le conseil d'administration peut refuser l'inscription d'un actionnaire dans le registre des actions pour les raisons suivantes :

a) Si une personne physique ou morale, une société ou un groupe de personnes réunissait plus de 5 % du capital social en acquérant le droit de vote. Les personnes morales et les sociétés de personnes ou autres groupements de personnes ou indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales ou sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter les dispositions concernant les restrictions à l'inscription, sont considérées comme une seule personne.

Les restrictions à l'inscription selon les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux actions souscrites ou acquises par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de droits de conversion d'actions ou de tout autre titre émis par la société.

b) Lorsque l'actionnaire ne déclare pas expressément qu'il a acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

c) Lorsque, selon les informations dont dispose la société, la reconnaissance de la qualité d'actionnaire avec droit de vote accordée à des acquéreurs étrangers pourrait empêcher l'apport de preuves exigées légalement. La reconnaissance peut notamment être refusée en cas de risque de domination étrangère ou d'influence de l'étranger au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ou de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

2.6.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Il n'a pas été accordé d'exception aux restrictions de transfert (voir aussi points 2.6.3 et 6.1.2).

2.6.3 Admissibilité d'inscription de nommees avec mention d'éventuelles clauses de pourcentage et conditions d'inscription

La société peut convenir avec des nommees que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote bien qu'ils agissent pour le compte de tiers (fiduciants), et ce à concurrence de 1 % du capital social. Il devra alors être précisé par contrat de quelle manière des renseignements sur les fiduciants doivent être transmis à la société. Si le nommée ne satisfait pas à ses obligations contractuelles, la société pourra rayer son inscription avec droit de vote dans le registre des actions et la remplacer par une inscription sans droit de vote.

2.6.4 Procédure et conditions d'abolition de privilèges statutaires et restrictions de transfert

L'abolition ou la modification de privilèges statutaires et de restrictions de transfert des actions nominatives requièrent une décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

2.7 Emprunts convertibles et options

Aucun emprunt convertible de Valiant Holding SA ou des sociétés du groupe n'est en circulation.

Valiant Holding SA et ses sociétés du groupe n'ont émis aucune option.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du conseil d'administration

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du conseil d'administration au mardi 31 décembre 2019.



- De gauche à droite :
- Franziska von Weissenfluh
 - Christoph B. Bühler, Vice-président du conseil d'administration
 - Maya Bundt
 - Nicole Pauli
 - Jürg Bucher, Président du conseil d'administration
 - Markus Gygax
 - Jean-Baptiste Beuret
 - Barbara Artmann

JÜRIG BUCHER

Président du conseil
d'administration
Suisse, 1947

Formation

Licence en sciences économiques

Parcours professionnel

- La Poste Suisse, directeur général (2009–2012)
- La Poste Suisse, membre de la direction (2003–2009)
- PostFinance, responsable (2003–2011)
- Fondation faitière du Musée des Beaux-Arts de Berne – Centre Paul Klee, président (2015–2018)

PROF. DR CHRISTOPH B.**BÜHLER**

Vice-président du conseil
d'administration
Suisse, 1970

Formation

- Diplômé en sciences juridiques (professeur, docteur en droit)
- LL.M. International Business Law, Université de Zurich

Parcours professionnel

- böckli bühler partner (depuis 2004), avocat d'affaires et partenaire (domaines de spécialisation : droit des sociétés anonymes et des marchés financiers et Corporate Governance)
- Université de Zurich, professeur titulaire de droit commercial et des affaires

BARBARA ARTMANN

Nationalités suisse et allemande,
1961

Formation

Psychologie et gestion d'entreprise
(Université de Mannheim)

Parcours professionnel

- Propriétaire et directrice de Künzli SwissSchuh AG (depuis 2004)
- UBS SA (1999–2003), direction du secteur Projets stratégiques au sein de l'Asset Management
- Zurich Assurances (1996–1998), chef de projets Produits financiers suisses

JEAN-BAPTISTE BEURET

Suisse, 1956

Formation

Licence en droit

Parcours professionnel

- Mazars Schweiz, Executive Director (depuis 2019)
- Conseil en gestion d'entreprise BM conseil Sàrl (depuis 2018), directeur
- Fiduciaire Juravenir SA (2012–2018), partenaire
- Entris Holding SA (2012–2015), président du conseil d'administration
- Banque Romande Valiant SA (anciennement Banque Jura Laufon SA), (2009–2011), président du conseil d'administration
- Banque Jura Laufon SA, président du conseil d'administration (2008–2009), directeur (1998–2008)

DR MAYA BUNDT

Nationalités suisse et allemande,
1971

Formation

Diplômée en sciences naturelles
(Université de Bayreuth, D' EPF)

Parcours professionnel

- Swiss Re (depuis 2003), responsable Cyber & Digital Solutions (depuis 2016), diverses fonctions de direction (2003–2015)
- Boston Consulting Group (2000–2003), Management Consultant

MARKUS GYGAX

Suisse, 1962

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA,
Executive MBA des Universités de
Saint-Gall, Vlerick (Belgique) et
Nyenrode (Pays-Bas)

Parcours professionnel

- Valiant Holding SA, CEO (2013–2019)
- Banque Cantonale Vaudoise, directeur de la division Retail (2008–2013)
- PostFinance, responsable Distribution (2002–2008)

NICOLE PAULI

Suisse, 1972

Formation

Licence en sciences économiques
(HSG)
Analyste CFA

Parcours professionnel

- Conseil en gestion d'entreprise npImpulse GmbH (depuis 2018), directrice
- Credit Suisse (2000–2015), Managing Director Division Private Banking (2009–2015), diverses fonctions de direction (2000–2008)

FRANZISKA VON**WEISSENFLOH**

Suisse, 1960

Formation

Licence en sciences économiques

Parcours professionnel

- BERNEXPO Holding AG, présidente du conseil d'administration (depuis 2015), membre du conseil d'administration (2009–2015)
- Berner Zeitung BZ (1988–2008), diverses fonctions dirigeantes, directrice (1996–2008)
- Espace Media AG (1997–2008), membre de la direction
- Der Bund Verlag SA (2004–2008), directrice

Membres sortants du conseil d'administration

Othmar Stöckli ne s'est pas représenté à la réélection lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2019 et a quitté le conseil d'administration à cette date.

Tâches de gestion opérationnelle des membres du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des membres non exécutifs.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Au sens du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance, au vu de sa fonction précédente de CEO de Valiant, Markus Gygax n'est pas considéré comme membre indépendant du conseil d'administration pendant trois ans (jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022). Les autres membres du conseil d'administration sont indépendants et n'ont pas de fonction exécutive au sein du groupe.

Aucun des membres du conseil d'administration n'entretient de relations d'affaires susceptibles d'influencer son impartialité. L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts

au 31 décembre 2019

Nom	Fonctions assumées au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes corporations, d'établissements et fondations de droit privé et public suisses et étrangers	Fonction
Jürg Bucher Président	Bern Arena Stadion AG	Membre du conseil d'administration
	SCB Group AG	Membre du conseil d'administration
	Gstaad Menuhin Festival & Academy AG	Membre du conseil d'administration
	Fondation Denk an mich	Membre du conseil de fondation
Christoph B. Bühler Vice-président	böckli bühler partner	Managing Partner
	BLT Baselland Transport AG	Vice-président du conseil d'administration
	Les fils d'Edouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique	Membre du conseil d'administration
	AVAG Anlage und Verwaltungs AG	Membre du conseil d'administration
	AXA Fondation de Prévoyance complémentaire	Président du conseil de fondation
	Peter und Annemarie Geistlich Stiftung	Membre du conseil de fondation
Barbara Artmann	Künzli SwissSchuh AG	Présidente du conseil d'administration
Jean-Baptiste Beuret	MAZARS SA	Executive Director
	BM conseil Sàrl	Associé et directeur
	Global SA	Président du conseil d'administration
	Melnal SA	Président et liquidateur
	Juraimmobilier SA und Futurimmo SA	Président du conseil d'administration
	Collège Saint-Charles société coopérative	Président du conseil d'administration
	FFI Fondation pour la formation industrielle	Membre du conseil de fondation
	Fondation pour le Théâtre du Jura	Membre du conseil de fondation
Maya Bundt	Swiss Re Principal Investments Company Ltd	Membre du conseil d'administration
	Swiss Re Investments Holding Company Ltd	Membre du conseil d'administration
	Swiss Re Investments Company Ltd	Membre du conseil d'administration
	Swiss Re Direct Investments Company Ltd	Membre du conseil d'administration
Markus Gygax	Grosse Schanze AG	Président du conseil d'administration
Nicole Pauli	nplmpulse GmbH	Associée et directrice
	PvB Pernet von Ballmoos SA	Vice-présidente du conseil d'administration
	Cornelius Knüpffer Stiftung	Directrice
	SIMAG AG	Membre du conseil d'administration
Franziska von Weissenfluh	BERNEXPO Holding AG et BERNEXPO AG	Présidente du conseil d'administration
	Messepark Bern AG	Vice-présidente du conseil d'administration
	Wetterhorn von Weissenfluh AG	Présidente du conseil d'administration
	Bern Welcome AG	Membre du conseil d'administration
	Deloitte SA	Membre de l'Advisory Council

Nom	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers ; fonctions officielles et mandats politiques	Fonction
Jürg Bucher Président	Aucune	–
Christoph B. Bühler Vice-président	swissVR	Membre du comité
Barbara Artmann	Aucune	–
Jean-Baptiste Beuret	Parti démocrate-chrétien de Courtételle	Président du comité
Maya Bundt	World Economic Forum Global Future Council for the Digital Economy and Society	Membre
	Association Suisse d'Assurances	Co-direction du groupe de travail Cyber
	ICTswitzerland	Membre de la commission Cybersecurity
Markus Gygax	Aucune	–
Nicole Pauli	Aucune	–
Franziska von Weissenfluh	Promotion économique du canton de Berne	Membre du comité consultatif

Les membres du conseil d'administration n'exercent aucun mandat dans d'autres entreprises cotées en Bourse.

3.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de dix autres mandats et quatre seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par la société ne sont pas soumis à ces limitations. Sont considérés comme mandats les mandats dans l'organe suprême d'une entité juridique tenue d'être inscrite au registre du commerce ou dans tout autre registre similaire à l'étranger. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

3.4 Élection et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et restrictions quant à la durée du mandat

Le président et les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat d'une année. Ils sont rééligibles. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus, ils doivent se démettre de leurs fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils atteignent la limite d'âge. Le conseil d'administration a décidé de faire une exception au règlement d'organisation pour Jürg Bucher jusqu'à l'assemblée générale de 2020. Cette exception a été validée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les statuts ne précisent aucune règle divergeant des dispositions légales sur la nomination du président et des membres du comité de nomination et de rémunération et de la représentante indépendante.

3.4.2 Première élection

Nom	Première élection
Jürg Bucher, président	24.05.2012
Christoph B. Bühler, vice-président	24.05.2013
Barbara Artmann	16.05.2014
Jean-Baptiste Beuret	15.05.2009
Maya Bundt	18.05.2017
Markus Gygax	16.05.2019
Nicole Pauli	18.05.2017
Franziska von Weissenfluh	20.05.2011

3.4.3 Président d'honneur

En 2009, Roland von Büren a été nommé président d'honneur. Le président d'honneur ne reçoit aucun document du conseil d'administration, il ne participe pas aux réunions du conseil d'administration et ne perçoit aucune indemnité financière, ni aucune autre prestation.

3.5 Organisation interne

Le conseil d'administration nomme un vice-président ainsi qu'un ou plusieurs secrétaires. Le conseil d'administration siège aussi souvent que la marche des affaires l'exige, mais au minimum six fois par an. En 2019, le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises ordinaires, réunions auxquelles le CEO et le CFO ont également pris part (voir aussi point 3.5.3).

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration est présidé par Jürg Bucher, et Christoph B. Bühler en est le vice-président. Les décisions et résolutions sont prises collégalement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est épaulé et déchargé de certaines tâches par trois comités ayant une fonction consultative : le comité stratégique, le comité de nomination et de rémunération et le comité d'audit et de risque.

3.5.2 Composition, tâches et compétences des différents comités du conseil d'administration

Nom	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Jürg Bucher	• Président	• Présidence	•	
Christoph B. Bühler	• Vice-président			•
Barbara Artmann	•	•		
Jean-Baptiste Beuret	•		•	•
Maya Bundt	•	•		
Markus Gygax	•	•		
Nicole Pauli	•			• Présidence
Franziska von Weissenfluh	•		• Présidence	

Comité stratégique Le comité stratégique est composé de membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Il compte au moins trois membres. Les membres et le président du comité sont élus pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Ils sont rééligibles. Le CEO, le CFO et d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité participent aux réunions du comité stratégique avec voix consultative. Le comité stratégique a une fonction purement consultative. Il n'a aucune compétence décisionnelle. Au cours de l'exercice sous revue, un conseiller externe a participé à une réunion du comité en relation avec un projet stratégique.

Le comité stratégique se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration de propositions d'extension ou d'adaptation de la stratégie et du positionnement ;
- évaluation, appréciation et préparation ainsi que vérification régulière des coopérations stratégiques et des participations importantes ;
- évaluation, appréciation et préparation des possibilités de croissance et des acquisitions ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne les relations avec les investisseurs ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise et la durabilité ;
- vérification annuelle des objectifs à moyen terme ;
- accompagnement de la mise en œuvre de coopérations stratégiques et de participations et projets importants ;
- accompagnement de l'exécution et de l'intégration d'acquisitions effectuées ;
- conseil et soutien du CEO et de l'ensemble du comité de direction en matière de thématiques stratégiques ;
- prise de connaissance de rapports sur les relations avec les investisseurs, les développements du marché, la notoriété de la marque, la satisfaction des clients et d'autres thèmes.

Comité de nomination et de rémunération Le comité de nomination et de rémunération est composé des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. En cas de vacances au sein du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration désigne parmi ses membres des suppléants jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le comité de nomination et de rémunération se compose d'au moins trois membres du conseil d'administration. Le comité se constitue lui-même. Il ne peut cependant pas être présidé par le président du conseil d'administration. Le comité se réunit en général tous les mois ou tous les deux mois. Le CEO, le responsable RH et le CFO ou d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité peuvent participer aux réunions du comité de nomination et de rémunération avec voix consultative. Lorsque les discussions portent sur leur rémunération, ces personnes se retirent. Pour fixer les rémunérations du conseil d'administration et du comité de direction, aucun conseiller externe n'a participé, que ce soit en amont ou aux réunions elles-mêmes. Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller externe n'a par ailleurs participé aux réunions du comité.

Le comité de nomination et de rémunération se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration, demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis du président et des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du CEO ;
- demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis des autres membres du comité de direction et d'autres chargés de fonction d'importance essentielle, notamment du Chief Risk Officer ;
- élaboration, réalisation et vérification de la planification du personnel, notamment :
 - planification à moyen terme de la relève du président et des membres du conseil d'administration ;
 - propositions de candidature à l'élection au sein des comités du conseil d'administration ;

- planification à moyen terme de la relève du CEO et des membres du comité de direction ;
- propositions de candidatures à l'élection du CEO et des membres du comité de direction ;
- propositions de candidature à l'élection de chargés de fonction d'importance essentielle ;
- élaboration et vérification de la politique et des directives en matière de rémunération, notamment :
 - élaboration d'un règlement relatif à la rémunération du conseil d'administration et d'un règlement concernant le remboursement des frais pour les membres du conseil d'administration ;
 - élaboration de règlements pour la rémunération du comité de direction, celle des collaborateurs et la mesure du pool global pour la rémunération variable ;
 - examen périodique des règlements ;
- préparation des propositions du conseil d'administration à soumettre à l'assemblée générale en matière de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction ;
- élaboration du rapport de rémunération annuel ;
- proposition relative aux adaptations des salaires annuels et au montant du pool global pour la rémunération variable ;
- proposition portant sur la fixation individuelle de la rémunération des membres du comité de direction (rémunération variable comprise), dans le cadre de la rémunération globale autorisée par l'assemblée générale ;
- proposition relative aux objectifs de performance du comité de direction (objectifs de l'entreprise) et à l'évaluation de la réalisation des objectifs ;
- vérification annuelle du respect de l'article 31 des statuts de Valiant Holding SA portant sur le nombre maximum de mandats pouvant être exercés en dehors du groupe par les membres du conseil d'administration et du comité de direction, et évaluation du comptage des mandats dans les entités juridiques liées ;
- évaluation des conflits d'intérêts et élaboration de propositions afin de les limiter et de les éviter ;
- élaboration des principes d'octroi de mandats aux représentants de l'employeur au sein du conseil de fondation de la caisse de pension et des propositions correspondantes à l'intention du conseil d'administration ;
- le conseil d'administration peut confier au comité d'autres fonctions en rapport avec les rémunérations, les ressources humaines et tout autre domaine connexe.

Comité d'audit et de risque Le comité d'audit et de risque se compose d'au moins trois membres issus du conseil d'administration. Les membres et le président du comité d'audit et de risque sont élus pour un an par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Ils sont rééligibles. Le président du conseil d'administration n'est pas autorisé à faire partie du comité d'audit et de risque. Le CFO, son suppléant, ainsi que le responsable Legal et Compliance peuvent participer aux réunions du comité d'audit et de risque avec voix consultative et informent le comité d'audit et de risque sur tous les sujets relevant de son domaine d'activités. Le comité d'audit et de risque peut à tout moment inviter d'autres personnes, notamment des représentants de la révision externe et interne, aux réunions. Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller externe n'a participé aux réunions du comité.

Les membres du comité d'audit et de risque doivent disposer de connaissances et d'une expérience solides en matière de gestion des risques, de compliance, de finance et de comptabilité. Ils doivent également être familiers avec la présentation des comptes d'une banque

de détail, et leur formation continue dans ces domaines doit être assurée. Ils ont en outre connaissance de l'activité des auditeurs internes et externes, ainsi que des principes généraux d'un système de contrôle interne.

Les membres du comité d'audit et de risque répondent aux prescriptions en matière d'indépendance.

Missions et compétences :

a) Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers

Le comité d'audit et de risque

- évalue et adopte les directives générales relatives au rapport financier à l'intention du conseil d'administration ;
- surveille et évalue le rapport financier et l'intégrité des boucllements financiers, ainsi que leur réalisation dans le respect des principes de présentation des comptes appliqués, et juge en particulier l'évaluation des principaux éléments du bilan et hors-bilan ;
- discute des boucllements financiers et de la qualité des processus d'établissement des comptes sur lesquels ils s'appuient avec le CFO, l'auditeur responsable et le responsable de l'organe de révision interne ;
- émet une recommandation quant à la présentation des boucllements financiers à l'assemblée générale. La décision revient au conseil d'administration ;
- évalue la surveillance des risques de crédit, de variation des taux d'intérêt, de refinancement, de liquidités, des risques opérationnels, des risques juridiques et de compliance, des risques de la prévoyance en faveur du personnel, des autres risques de marché, des risques de fonds propres et des risques stratégiques ainsi que des risques de réputation.

b) Surveillance et jugement du contrôle interne et de la révision interne

Le comité d'audit et de risque

- surveille et juge si le contrôle interne, en particulier la fonction de compliance et le contrôle des risques, est approprié et efficace ;
- s'assure que le contrôle interne est adapté en cas de modifications majeures du profil de risque de l'établissement ;
- évalue et adopte les directives générales relatives à la révision interne à l'intention du conseil d'administration ;
- définit le programme d'audit de l'organe de révision interne ;
- évalue une fois par an le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du contrôle de l'organe de révision interne ;
- ordonne des contrôles spéciaux ainsi que les mesures correspondantes ;
- doit être informé des résultats du contrôle de l'organe de révision interne dans le domaine du contrôle interne et être en contact régulier avec son responsable ;
- juge la prestation et la rémunération de l'organe de révision interne et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- soumet au conseil d'administration une proposition concernant le choix de l'organe de révision interne.

c) Surveillance et jugement de l'efficacité de la société d'audit et de son interaction avec l'organe de révision interne

Le comité d'audit et de risque

- évalue le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du contrôle une fois par an ainsi qu'en cas de modifications majeures du profil de risque ou de l'analyse de risque ; procède à une analyse critique du rapport relatif à l'audit prudentiel, au rapport détaillé conformément à l'art. 728b, al. 1, CO, ainsi que du rapport qui résume le

résultat de la révision selon l'art. 728b, al. 2, CO, et en discute avec le ou les auditeurs responsables ; s'assure que les lacunes sont comblées et que les recommandations de la société d'audit sont mises en œuvre ;

- juge la prestation et la rémunération de la société d'audit et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- juge la coopération de la société d'audit et de l'organe de révision interne ;
- soumet au conseil d'administration des propositions sur la présentation aux assemblées générales de la demande concernant l'élection de l'organe de révision externe.

d) Surveillance et jugement de la politique de risque et de la gestion des risques

Le comité d'audit et de risque

- examine la politique en matière de risque et le règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, pour le compte du conseil d'administration ;
- évalue au moins une fois par an l'adéquation de la politique de risque et du règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, et soumet une proposition au conseil d'administration ;
- juge une fois par an, ainsi qu'en cas de modifications majeures, le profil de risque et l'analyse de risque ;
- discute des risques identifiés et des reportings du contrôle des risques et de la fonction de compliance avec le CRO et le responsable Legal et Compliance ;
- examine l'adéquation des méthodes de mesure des risques, y compris l'appétit pour le risque et les limites de risque ;
- juge si l'établissement dispose d'une gestion des risques appropriée dotée de processus efficaces qui sont adaptés à la situation de l'établissement au regard des risques.

3.5.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Le tableau suivant reprend les réunions ordinaires tenues pendant l'exercice sous revue et la participation des différents membres du conseil d'administration :

	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Total des réunions ordinaires	10	7	6	9
Jürg Bucher	10	7	6	
Christoph B. Bühler	10			9
Barbara Artmann	10	7		
Jean-Baptiste Beuret	10		6	9
Maya Bundt	9	7		
Markus Gygax ¹	5	4		
Nicole Pauli	10			9
Franziska von Weissenfluh	10		5	

¹ Depuis son élection le 16 mai 2019, Markus Gygax a participé à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité stratégique.

En plus des dix réunions ordinaires du conseil d'administration, la stratégie 2020–2024 a été élaborée en coopération avec le comité de direction lors d'un atelier de deux jours et d'autres réunions extraordinaires. Le conseil d'administration a par ailleurs participé à trois sessions de formation d'une demi-journée chacune, en présence d'intervenants internes et externes, et portant sur la régulation et la compliance, les modèles d'affaires de banques, ainsi que la blockchain/les crypto-monnaies.

L'ordre du jour des réunions du conseil d'administration est fixé par le président. Chaque membre du conseil d'administration peut demander l'ajout d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent avant chaque réunion la documentation leur permettant de préparer les points figurant à l'ordre du jour. Un procès-verbal des réunions est dressé. La durée ordinaire d'une réunion est de trois à quatre heures.

Le conseil d'administration et les différents comités réalisent au moins une fois par an une autoévaluation. L'autoévaluation est effectuée à partir de questionnaires standardisés ainsi que d'une discussion en comité.

Comité stratégique Le comité stratégique se réunit en général tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à quatre heures. Pour l'élaboration de la stratégie 2020–2024, le comité stratégique a tenu, en plus des réunions ordinaires, plusieurs réunions extraordinaires et conférences téléphoniques.

Comité de nomination et de rémunération Le comité de nomination et de rémunération se réunit en général tous les mois ou tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. La durée ordinaire d'une réunion est d'une à deux heures. Les membres du comité de nomination et de rémunération ont mené, lors de plusieurs demi-journées, des entretiens avec des candidats en relation avec le processus d'évaluation pour le poste de CFO.

Comité d'audit et de risque Le comité d'audit et de risque se réunit au moins six fois par an. Les dates des réunions sont fixées en tenant compte du rythme des révisions internes et externes, de la communication publique des résultats financiers et du rythme de la direction. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par le président. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à quatre heures. Les délibérations du comité d'audit et de risque font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

En 2019, des représentants de la révision interne et de l'organe de révision externe ont participé comme suit aux réunions :

Participation aux réunions du comité d'audit et de risque	Nombre
Organe de révision externe	5
Révision interne	6

3.6 Réglementation des compétences

Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique et de la haute direction de l'entreprise. En accord avec la loi suisse sur les banques, le conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle au comité de direction. Nul n'est habilité à faire partie des deux organes.

3.6.1 Comité de direction

Le comité de direction est chargé de la gestion de Valiant Holding SA et du groupe Valiant ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration.

Il est responsable de la gestion opérationnelle et répond envers le conseil d'administration des relations avec l'extérieur, y compris des relations avec les investisseurs.

Les autres attributions et compétences du comité de direction sont les suivantes :

- préparation des affaires à traiter par le conseil d'administration et formulation des demandes correspondantes ;
- définition de la politique de l'entreprise et de la stratégie à l'intention du conseil d'administration ;
- définition des objectifs à moyen terme et annuels dans le cadre de la stratégie du conseil d'administration ;
- élaboration des documents de planification, y compris du budget ;
- élaboration des bilans intermédiaires (trimestriels) et des comptes de résultat ;
- établissement de directives et des éventuels documents d'instruction complémentaires ;
- définition de la stratégie du personnel dans le cadre de la politique du personnel ;
- validation du rapport de gestion à l'intention du conseil d'administration ;
- garantie du respect des exigences réglementaires ;
- prise en charge temporaire et à court terme des activités de tenue de marché en cas de défaillance du teneur de marché, cette activité étant portée à la connaissance du conseil d'administration ;
- exécution d'opérations pour propre compte selon les besoins et dans le respect des dispositions légales, du présent règlement et des directives du conseil d'administration ;
- responsabilité de la gestion des risques, notamment :
 - développement et garantie de processus appropriés d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques encourus par Valiant ;
 - analyse et contrôle des risques à l'échelle du groupe ;
 - définition de la politique de risque ;
- vérification et révision annuelle de l'adéquation de la politique de risque (concept cadre) ;
- élaboration de mesures en cas de dépassement des limites de capacité de risque ;
- mise en œuvre opérationnelle d'un contrôle approprié de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

3.6.2 CEO

Le CEO assume en particulier les tâches suivantes :

- il dirige et coordonne l'activité du comité de direction et surveille la bonne perception de la direction ;
- il prend des décisions appropriées en temps voulu et suit leur mise en œuvre ;
- il assure l'information appropriée et en temps voulu du président du conseil d'administration ;
- il participe à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration.

3.7 Instruments d'information et de contrôle envers le comité de direction

Le conseil d'administration est informé par plusieurs filières sur les activités du comité de direction :

- Le CEO et le CFO participent aux réunions du conseil d'administration et rendent compte de la situation et de l'évolution au sein des domaines de responsabilité délégués.
- Pour le traitement des opérations concernant leur champ d'activité, il est fait appel au CRO ainsi qu'au responsable Legal et Compliance.

- Le président du conseil d'administration a accès aux procès-verbaux des réunions du comité de direction sous forme électronique, si bien qu'il est informé en permanence de toutes les évolutions.
- Les événements extraordinaires sont immédiatement portés à la connaissance du conseil d'administration.
- En outre, les membres du conseil d'administration peuvent demander à tout moment, même en dehors de leurs réunions, toute information supplémentaire nécessaire à l'exercice de leur mandat. Chaque membre du conseil d'administration peut exiger des membres du comité de direction, même en dehors des réunions, des informations sur la marche des affaires. Les demandes d'informations sur des relations d'affaires ou des transactions individuelles doivent être adressées au président ou, en son absence, au vice-président.

PricewaterhouseCoopers SA, en tant qu'organe de révision externe, et BDO SA, en tant qu'organe de révision interne, surveillent en étroite collaboration le respect des prescriptions légales et réglementaires ainsi que des directives et instructions internes. Ces organes sont indépendants du comité de direction et rapportent au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque les résultats de leurs analyses.

Le système d'information du management Valiant comprend notamment les rapports suivants à l'intention du conseil d'administration :

Périodicité	Rapport
Trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> – Atteinte des objectifs de l'entreprise – Comptes trimestriels y compris analyse des divergences par rapport au budget – Reporting ALM et Treasury – Gros risques
Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> – Reporting des mesures stratégiques – Reporting Legal et Compliance – Reporting du contrôle des risques – Reporting du Credit Office – Reporting RH
Annuel	<ul style="list-style-type: none"> – Budgétisation, planification pluriannuelle – Planification du capital – Comptes annuels

Commentaires :

- Les boucllements (bilan, compte de résultat) du groupe, de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA sont transmis trimestriellement, semestriellement et annuellement aux membres du conseil d'administration. Les chiffres y sont comparés à ceux de l'exercice précédent ainsi qu'au budget et commentés. Sur ces documents figure également une projection jusqu'à la fin de l'année indiquant les écarts par rapport aux valeurs de l'année précédente et par rapport au budget.
- Dans le cadre de l'Asset Liability Management (ALM), des analyses portant sur le risque de taux et les revenus sont effectuées chaque mois avec pour objectif d'identifier, de quantifier et de gérer le risque de variation des taux d'intérêt à l'échelle du bilan. Ces évaluations servent de base de décision au comité ALM (ALCO) composé de membres du comité de direction et de spécialistes.
- L'ALCO est placé sous la conduite du CFO. Ce comité se réunit en fonction des besoins, mais au minimum six fois par an, pour débattre des analyses et, le cas échéant, en déduire des mesures. Les résultats des évaluations de l'ALM et les conséquences qui en sont tirées font l'objet d'informations régulières lors des réunions du conseil d'administration. Les évaluations trimestrielles sont de plus transmises par écrit aux membres du conseil d'administration.

4 Comité de direction

4.1 Membres du comité de direction

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du comité de direction, 31 décembre 2019.



De gauche à droite :

- Marc Praxmarer, responsable Clientèle institutionnelle et entreprises
- Martin Vogler, responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint
- Christoph Wille, responsable Services à la clientèle et canaux
- Ewald Burgener, CEO
- Hanspeter Kaspar, CFO
- Stefan Gempeler, responsable Produits et Opérations

EWALD BURGNER

Suisse, 1966

Fonction chez Valiant

CEO depuis le 17 mai 2019, entré au service de Valiant en 2013

Formation

Licence en sciences économiques, expert-comptable avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

CFO (2013–2019) et CEO adjoint (2015–2019)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Entris Holding SA et Entris Banking SA, CFO et membre du comité de direction (2009–2013)
- Entreprises affiliées de Entris Holding SA, diverses fonctions de direction (2002–2009)
- Ernst & Young, Berne, expert-comptable Financial Services (1996–2002)

MARTIN VOGLER

Suisse, 1970

Fonction chez Valiant

Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint, entrée au service de Valiant en 2015

Formation

Licence en droit, Executive MBA des Universités de Saint-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Bâloise Assurances SA, responsable adjoint de la distribution et responsable Marketing et Sales Management (2010–2015)
- Zurich Financial Services AG, diverses fonctions de direction (1996–2010)

STEFAN GEMPELER

Suisse, 1973

Fonction chez Valiant

Responsable Produits et Opérations, entrée au service de Valiant en 2007

Formation

Employé de commerce, économiste d'entreprise ESCEA, analyste financier avec brevet fédéral/gérant de fortune diplômé CIIA, Financial Risk Manager (FRM) de la Global Association of Risk Professionals (GARP)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Valiant Banque Privée SA, responsable Investment et membre du comité de direction (2011)
- Valiant Banque Privée SA, responsable Business Development (2008–2010)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque Migros, responsable du Portfolio Management de la clientèle institutionnelle et des fonds (2001–2007)

D^R HANSPETER KASPAR

Suisse, 1964

Fonction chez ValiantCFO, entrée au service de Valiant le 1^{er} octobre 2019**Formation**

Diplômé en sciences économiques, expert-comptable avec brevet fédéral, Executive MBA de l'IMD Business School

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- VP Bank Gruppe AG, responsable Group Finance & Risk
- Valartis Gruppe, CFO (2008–2011)
- Bank Vontobel AG, responsable Finance & Controlling

SERGE LAVILLE

Suisse, 1973

Serge Laville, responsable Accounting/Controlling et CFO adjoint, a dirigé le secteur Finances et Infrastructure du 17 mai 2019 au 30 septembre 2019 en tant que CFO par intérim et membre du comité de direction.

D^R MARC PRAXMARER

Suisse, 1963

Fonction chez Valiant

Responsable clientèle institutionnelle et entreprises, entrée au service de Valiant en 2016

Formation

Diplômé en sciences économiques, titulaire d'un doctorat d'économie de l'Université de Saint-Gall, Advanced Management Program à la Harvard Business School, Boston (États-Unis)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque Cantonale de Zoug, responsable du département de la clientèle entreprises et des financements immobiliers (2013–2015)
- Credit Suisse SA, responsable de la zone de marché Argovie/Olten Private Banking (2012–2013)
- Nouvelle Banque d'Argovie SA, membre du comité de direction (2005–2011), diverses fonctions de direction (1995–2005)

CHRISTOPH WILLE

Suisse, 1971

Fonction chez Valiant

Responsable Services à la clientèle et canaux, entrée au service de Valiant en 2015

Formation

Licence en droit, MBA Henley Management College (Royaume-Uni)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Cognizant GmbH, Zurich, Head of Program Management Consulting (2014)
- IBM Suisse SA, conseil en entreprise, diverses fonctions de direction (2001–2014)

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

au 31 décembre 2019

Nom	Fonctions assumées au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes corporations, d'établissements et fondations de droit privé et public suisses et étrangers	Fonction
Ewald Burgener CEO	Mandats pour le compte de Valiant	
	Aduno Holding SA Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA Caisse de pension de Valiant Holding	Membre du conseil d'administration Membre du conseil d'administration Membre du conseil de fondation
	Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Président du conseil d'administration
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint	Mandat pour le compte de Valiant AgentSelly SA esisuisse (garantie des dépôts)	Membre du conseil d'administration Membre du comité
	Mandat pour le compte de Valiant SICAV VF (Lux)	Membre du conseil d'administration
Stefan Gempeler Responsable Produits et Opérations	Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Membre du conseil d'administration
	Mandats pour le compte de Valiant Caisse de pension de Valiant Holding	Membre du conseil de fondation
Hanspeter Kaspar CFO	Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Membre du conseil d'administration
	Aucune	-
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et canaux	Mandats pour le compte de Valiant AgentSelly SA Swiss Fintech Innovations (SFTI)	Membre du conseil d'administration Membre du comité

Nom	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers ; fonctions officielles et mandats politiques	Fonction
Ewald Burgener CEO	Commission spécialisée Régulation marchés financiers et prescriptions comptables de l'Association suisse des banquiers (SwissBanking)	Membre
Martin Vogler Responsable adjoint Clientèle privée et commerciale CEO	Comité directeur Retail Banking de l'Association suisse des banquiers (SwissBanking)	Membre
Stefan Gempeler Responsable Produits et Opérations	Aucune	-
Hanspeter Kaspar CFO	Aucune	-
Marc Praxmarer Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	Aucune	-
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et canaux	Commission spécialisée Numérisation de l'Association suisse des banquiers (Swiss-Banking)	Membre

Les membres du comité de direction n'exercent aucun mandat dans d'autres entreprises cotées en Bourse.

4.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises

Les statuts de Valiant Holding SA stipulent qu'aucun membre du comité de direction ne peut assumer plus de six mandats, dont un seul au sein d'une entreprise cotée en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par la société ne sont pas soumis à ces limitations. Sont considérés comme mandats les mandats dans l'organe suprême d'une entité juridique tenue d'être inscrite au registre du commerce ou dans tout autre registre similaire à l'étranger. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

4.4 Contrats de gestion

Valiant Holding SA n'a transféré aucune tâche de direction du management à des tiers. Au sein du groupe Valiant, des contrats de management ont été conclus avec des filiales consolidées et non consolidées.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les rémunérations, participations et prêts sont publiés dans le chapitre distinct Rapport relatif aux rémunérations, aux pages 83–102.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires relatives aux limitations du droit de vote

Seul l'actionnaire inscrit au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote est reconnu par la société comme habilité à voter. L'acquéreur d'actions est inscrit, en principe, lorsqu'il ne réunit pas plus de 5 % du capital social ou des voix à lui seul.

Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne (voir également point 2.6.1). L'exercice des droits issus d'une action implique l'acceptation des statuts de la société. Un actionnaire sans droit de vote ne peut ni voter ni exercer les droits que confère habituellement le droit de vote. Tout actionnaire avec droit de vote peut faire représenter ses actions par son mandataire légal, un autre actionnaire ayant droit de vote ou le représentant indépendant. Le droit de représentation légal demeure réservé. Lors de l'assemblée générale de Valiant Holding SA, chaque action nominative donne droit à une voix. Le total des droits de vote qu'un actionnaire peut exercer avec ses propres actions et celles qu'il représente ne peut excéder 8 % du capital social. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne. Est exclu de ces limitations le représentant indépendant. La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote et ce, à concurrence de 1 % du capital social (voir également point 2.6.3).

6.1.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice sous revue.

6.1.3 Procédure et conditions d'abolition des limitations du droit de vote statutaire

La limitation de droits de vote ne peut être levée que sur décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

6.1.4 Règles statutaires de participation à l'assemblée générale, dans la mesure où elles s'écartent de la loi

Tout actionnaire avec droit de vote peut faire représenter ses actions par son mandataire légal, un autre actionnaire ayant droit de vote ou le représentant indépendant.

6.1.5 Règles statutaires relatives à l'octroi d'instructions au représentant indépendant

Les procurations et les instructions peuvent uniquement être données au représentant indépendant pour l'assemblée générale suivante. Le conseil d'administration détermine comment les actionnaires peuvent accorder des procurations et des ordres au représentant indépendant par voie électronique également.

6.2 Quorum statutaire

Les décisions concernant

- la conversion d'actions nominatives en actions au porteur,
- la modification des dispositions statutaires relatives à la reconnaissance des détenteurs d'actions nominatives,
- la modification des dispositions statutaires relatives aux limitations des droits de vote,
- la liquidation de la société et la modification de la disposition relative aux majorités qualifiées

requièrent l'approbation d'au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté, sous réserve de dispositions légales impératives, en particulier l'article 704 CO. En outre, l'assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité absolue des voix représentées.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

L'invitation à l'assemblée générale est envoyée par le conseil d'administration au moins 20 jours avant la date de l'assemblée, par courrier postal simple, aux actionnaires dont l'adresse figure dans le registre des actions. La convocation d'une assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui, ensemble, réunissent au minimum 10 % du capital social.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

L'inscription des objets à l'ordre du jour est effectuée par le conseil d'administration. La convocation à l'assemblée générale doit indiquer les objets à l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ainsi que des actionnaires, dans la mesure où ces derniers ont demandé la tenue d'une assemblée générale ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Sous réserve d'exceptions légales, il ne peut pas être statué sur des demandes formulées lors de l'assemblée générale et qui ne se réfèrent pas à l'un des objets inscrits à l'ordre du jour. Les actionnaires habilités à voter représentant conjointement des actions d'une valeur nominale de CHF 10 000 (ce qui correspond à 20 000 actions ou à une valeur de marché de CHF 1,968 million au 31 décembre 2019) peuvent demander par écrit de porter un objet à l'ordre du jour, en précisant le contenu des propositions jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale, au plus tard.

6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Le registre des actions demeure fermé aux inscriptions durant au maximum 20 jours avant l'assemblée générale. Il n'est pas prévu de règle en matière d'exception.

7 Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de réglementation statutaire concernant la clause d'opting-out ou d'opting-up. Les règles de l'obligation de présenter une offre selon l'article 135 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers s'appliquent.

7.2 Clauses de prises de contrôle

Il n'existe pas de conventions contractuelles protégeant les membres du conseil d'administration ou du comité de direction si un actionnaire majoritaire prenait le contrôle de Valiant Holding SA.

8 Organe de révision

La révision fait partie intégrante du gouvernement d'entreprise. Les organes de révision externe et interne de Valiant travaillent en étroite collaboration, dans le respect de leur indépendance mutuelle. Le comité d'audit et de risque et, en dernière instance, le conseil d'administration contrôlent l'adéquation de l'activité de révision. BDO SA exerce le mandat de la révision interne depuis le 1^{er} janvier 2019.

8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge

Conformément aux statuts, l'assemblée générale élit l'organe de révision externe pour un mandat d'un an. Depuis le 24 mai 2013, l'organe de révision externe de Valiant Holding SA est la société PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Le réviseur responsable chargé du groupe Valiant peut exercer sa fonction pour une durée maximale de sept années consécutives. Il ne peut à nouveau être fait appel à lui qu'après une interruption de trois ans. Hugo Schürmann exerce cette fonction depuis l'assemblée générale ordinaire de 2013. Sa durée de mandat de sept ans court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020.

8.2 Honoraires de révision

Les prestations facturées et délimitées par PricewaterhouseCoopers SA au titre des activités d'audit durant l'exercice 2019 (y c. prestations liées à l'audit) se sont élevées à CHF 810 186 (TVA comprise). Pour l'exercice 2019, BDO SA, Berne, a facturé à Valiant Holding SA et à Banque Valiant SA des prestations en lien avec sa fonction de révision interne pour un montant de CHF 814 823 (TVA comprise).

8.3 Honoraires supplémentaires

Durant l'exercice 2019, PricewaterhouseCoopers SA a facturé à Valiant d'autres services non liés à l'audit pour un montant de CHF 1 648 (TVA comprise). BDO SA a fourni à Valiant en 2019 des prestations supplémentaires (relatives à la mise en application de la LSFfin/l'OSFin) à hauteur de CHF 39 000 (TVA comprise), hors du cadre de son mandat d'organe de révision interne.

8.4 Instruments d'information de la révision externe

Le comité d'audit et de risque de la Banque Valiant SA régit la collaboration avec l'organe de révision externe sur la base de la lettre de mission d'audit annuelle (Engagement Letter). La lettre de mission d'audit astreint notamment au respect des dispositions du Code suisse des obligations, de la loi sur les banques, de SIX Swiss Exchange, d'EXPERTsuisse et de l'Association internationale des experts-comptables (IFAC) en rapport avec les problématiques d'indépendance de l'organe de révision externe. L'organe de révision externe est indépendant de Valiant, du conseil d'administration, du comité de direction ainsi que des actionnaires. Il peut accéder à tout moment au comité d'audit et de risque.

Rapports de la révision interne et de l'organe de révision externe

La révision interne et l'organe de révision externe consignent leurs constatations dans des rapports. La révision externe établit chaque année, pour chaque société du groupe, un rapport selon l'art. 728 b, al. 2, CO à l'intention de l'assemblée générale. Pour Valiant Holding SA et la Banque Valiant SA, elle établit essentiellement un rapport sur l'audit prudentiel de base selon la circulaire FINMA 13/3 et un rapport détaillé conformément à l'art. 728 b, al. 1, CO à l'intention du conseil d'administration. En 2019, l'organe de révision interne a établi 13 rapports sur les révisions qu'il a effectuées au sein de Valiant Holding SA et des sociétés du groupe. Le comité d'audit et de risque a traité les rapports fournis au cours de réunions. Le comité d'audit et de risque est informé des résultats du contrôle de l'organe de révision interne et est en contact régulier avec son responsable.

Évaluation de la révision interne et de l'organe de révision externe

Chaque année, le comité d'audit et de risque apprécie la prestation, la rétribution et l'indépendance de l'organe de révision externe et de la révision interne. Cette évaluation scrute également l'indépendance de l'organe de révision externe. En outre, le comité d'audit et de risque juge l'étendue et la qualité des rapports et des Management Letters présentés au comité de direction et au comité d'audit et de risque, ainsi que la collaboration avec la révision interne de Valiant, le comité de direction et le comité d'audit et de risque. De plus, le comité analyse chaque année l'étendue de l'organe de révision externe et de la révision interne, les plans de révision et les processus déterminants, et discute systématiquement des résultats avec les réviseurs. Il soumet au conseil d'administration des propositions en lien avec l'élection de l'organe de révision externe ainsi que l'octroi de mandats en dehors du mandat ordinaire de révision. PricewaterhouseCoopers SA est soumise à la FINMA en sa qualité de société d'audit prudentiel et à l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision en sa qualité d'organe de révision. Dans ce cadre, son activité et son indépendance sont vérifiées.

9 Politique d'information

Valiant communique avec ouverture et transparence. Nous informons les actionnaires, les investisseurs potentiels, les analystes financiers, les investisseurs privés et le public de façon exhaustive et régulière. L'ensemble des publications financières sont disponibles simultanément pour le public. Le rapport de gestion est publié sur le site Internet valiant.ch/resultats et peut être commandé à l'adresse ci-dessous. Les actionnaires reçoivent le rapport de gestion sous une forme condensée, accompagné de l'invitation à l'assemblée générale. En outre, Valiant informe chaque trimestre de la marche des affaires sous forme de boucléments intermédiaires. Des conférences pour les médias et les analystes ont lieu au moins une fois par année. Valiant rencontre régulièrement en Suisse et à l'étranger des investisseurs institutionnels, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseurs. Toutes les informations destinées aux actionnaires et aux analystes sont publiées et mises à jour sur le site Internet valiant.ch/investisseurs. Les personnes intéressées qui souhaitent recevoir les communications sur les publications relatives à la marche des affaires peuvent s'y abonner à l'adresse valiant.ch/fr/newsletters.

Contact Investor Relations

Valiant Holding SA
Investor Relations
Case postale
3001 Berne

valiant.ch/investisseurs
ir@valiant.ch

Dates essentielles pour 2020

	Rapport
Publication du résultat annuel	13 février 2020
Publication du rapport de gestion	19 mars 2020
Publication du bouclément intermédiaire au 31 mars	7 mai 2020
Assemblée générale	13 mai 2020
Publication du bouclément intermédiaire au 30 juin	6 août 2020
Publication du bouclément intermédiaire au 30 septembre	5 novembre 2020

rapport relatif aux rémunérations 2019

Valiant a maintenu sa politique de rémunération modérée et a continué d'appliquer un système de rémunération facilement compréhensible et transparent durant l'exercice sous revue. Le système de rémunération reflète le modèle d'affaires simple et les valeurs de Valiant. Les taux d'approbation toujours élevés pour les propositions sur les rémunérations aux assemblées générales des dernières années montrent que les actionnaires adhèrent à la politique de rémunération.

Rapport relatif aux rémunérations

85 Avant-propos

Éléments clés et principes de la politique de rémunération

- 86 1.1 Un système de rémunération simple et transparent
- 86 1.2 Orientation vers le marché
- 86 1.3 Orientation vers les performances et la réussite
- 87 1.4 Conscience du risque
- 87 1.5 Conseil d'administration : part en actions de 30 %
- 87 1.6 Limitation de la rémunération variable du comité de direction
- 87 1.7 Réduction de la rémunération

Compétences dans la détermination de la rémunération

- 88 2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration
- 88 2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction
- 89 2.3 Règles statutaires

Éléments de rémunération

- 90 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration
- 91 3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Calcul de la rémunération variable

- 93 4 Calcul de la rémunération variable

Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

- 94 5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2019
- 95 5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération variable du comité de direction
- 95 5.3 Objectifs pour l'exercice 2020

Rémunération approuvée par l'assemblée générale

- 96 6.1 Conseil d'administration
- 96 6.2 Comité de direction

Rémunération de l'exercice sous revue

- 97 7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration
- 99 7.2 Rémunération des membres du comité de direction
- 101 7.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction

Rapport de l'organe de révision

- 102 8 Rapport de l'organe de révision

Avant-propos

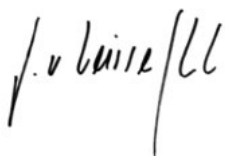
Chères actionnaires,
chers actionnaires,

Le conseil d'administration de Valiant accorde une grande importance à une approche responsable des rémunérations associant système de rémunération transparent et sens de la mesure concernant les propositions à l'assemblée générale ainsi que pour les montants effectivement versés.

Aussi avons-nous soumis à l'assemblée générale du 16 mai 2019 des propositions avec des rémunérations maximales pour le comité de direction plus faibles que l'exercice précédent. En outre, les montants maximaux approuvés par les actionnaires pour le conseil d'administration et le comité de direction n'ont encore jamais été complètement épuisés. Les taux d'honoraires du conseil d'administration sont inchangés depuis le mandat 2015/2016.

« Une approche responsable des rémunérations est très importante pour nous. »

Nous sommes convaincus qu'une approche méticuleuse du sujet est importante pour conserver la confiance des actionnaires dans le conseil d'administration et le comité de direction. Les taux d'approbation élevés à l'assemblée générale constituent pour nous la confirmation que nous allons dans la bonne direction et une incitation à poursuivre dans cette voie.



Franziska von Weissenfluh,
présidente du comité de nomination et de rémunération

1 Éléments clés et principes de la politique de rémunération

Les éléments clés de la politique de rémunération demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

1.1 Un système de rémunération simple et transparent

Valiant mène une politique de rémunération modérée et applique un système de rémunération simple et transparent. Le système reflète le modèle d'affaires simple et les valeurs de notre banque. Il renonce délibérément à des éléments de rémunération plus complexes, tels que les plans d'incitation à long terme ou les programmes d'options. Le conseil d'administration est convaincu que la politique de rémunération est adaptée à la stratégie de Valiant et soutient ses objectifs à long terme.

1.2 Orientation vers le marché

Valiant est attachée au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et se positionne à cet égard dans la partie médiane de la fourchette des établissements financiers comparables. Elle tient compte des évolutions sur le marché du travail et participe régulièrement à des comparaisons salariales.

1.3 Orientation vers les performances et la réussite

Valiant mène une politique de rémunération orientée vers les performances et la réussite. Cette politique est une composante de la stratégie du personnel, qui instaure l'environnement correspondant et récompense le succès économique de Valiant.

Le résultat opérationnel, qui est indiqué sous le poste du même nom dans les comptes consolidés, constitue la base de mesure de la réussite économique, dont 9 % sont affectés au pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs, y compris le comité de direction.

1.4 Conscience du risque

Valiant veille à ce que les différents éléments de rémunération et les critères de mesure et de décision ne constituent pour aucun de ses collaborateurs une incitation à prendre des risques inconsidérés. La rémunération variable des collaborateurs est réduite, voire supprimée, en cas de non-respect des dispositions légales, de l'obligation de diligence ou des directives internes, ainsi qu'en cas de négligence en matière de risques.

1.5 Conseil d'administration : part en actions de 30 %

La rémunération des membres du conseil d'administration se compose d'honoraires fixes et d'une indemnité forfaitaire pour le remboursement de leurs frais. Ils reçoivent 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable.

1.6 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable des membres du comité de direction dépend du résultat opérationnel et se compose d'une part versée en espèces et d'une autre versée sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

1.7 Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits. Si le résultat opérationnel est négatif, les membres du comité de direction ne perçoivent aucune rémunération variable.

2 Compétences dans la détermination de la rémunération

Les principes de la politique de rémunération de Valiant ainsi que les compétences en la matière sont fixés dans les statuts de Valiant Holding SA ainsi que dans les règlements de rémunérations respectifs applicables au conseil d'administration, au comité de direction et aux collaborateurs. Le calcul du pool général pour la rémunération variable est défini dans un règlement ad hoc. Les compétences demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve la rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat à venir.

La proposition de rémunération maximale est préparée par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention du conseil d'administration.

2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

L'assemblée générale approuve chaque année la rémunération fixe maximale du comité de direction pour le prochain exercice et la rémunération variable maximale pour l'exercice en cours. Les propositions de rémunération maximale sont préparées par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention du conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixe le montant global de la rémunération du comité de direction ainsi que la rémunération fixe et variable du CEO dans le cadre des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale et sur proposition du comité de nomination et de rémunération, compte tenu de la réalisation des objectifs fixés pour l'entreprise et des objectifs individuels du CEO.

Le CEO soumet une demande au comité de nomination et de rémunération quant à la rémunération fixe et à la rémunération variable des différents membres du comité de direction en tenant compte de la réalisation de leurs objectifs individuels. Après examen au comité et sur la base de sa recommandation, le conseil d'administration statue sur la rémunération fixe et la rémunération variable des membres du comité de direction.

Matrice de compétences décisions de rémunération	CEO	Comité de nomination et de rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Rémunération maximale du conseil d'administration	-	P	D	A
Rémunération fixe maximale du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération variable maxi-male du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération fixe et variable effective du CEO	-	D	A	-
Rémunération fixe et variable effective des membres du comité de direction	D	R	A	-

^D Demande
^R Recommandation
^A Approbation
^P Préparation

2.3 Règles statutaires

Les statuts de Valiant Holding SA édictent notamment les règles suivantes concernant les rémunérations, les prêts et les crédits.

Approbation des rémunérations par l'assemblée générale

(cf. article 27 des statuts de Valiant Holding SA)

Voir chiffres 2.1 et 2.2 du rapport relatif aux rémunérations.

Principes régissant les rémunérations liées aux résultats

(cf. article 29 des statuts de Valiant Holding SA)

En plus d'une rémunération fixe, une rémunération variable, basée d'une part sur les résultats de l'entreprise et d'autre part sur la réalisation des objectifs fixés, est accordée aux membres du comité de direction. Ces objectifs sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles, et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel. La rémunération variable des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions bloquées pour une période de trois ans.

Prêts et crédits

(cf. article 32 des statuts de Valiant Holding SA)

Les prêts et crédits accordés aux membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi qu'à leurs proches ne peuvent dépasser CHF 2 millions au total et doivent correspondre aux critères de solvabilité et de crédibilité appliqués aux tiers par Valiant.

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé que les membres du conseil d'administration ne se verront plus accorder de nouveaux crédits et prêts ni de hausse de ceux en cours.

3 Éléments de rémunération

3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Conseil d'administration

Honoraires	Honoraires fixes suivant la fonction exercée (président, vice-président, membre) et les contraintes de temps. 70 % des honoraires sont versés en espèces et 30 % sont versés sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans.																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonction</th> <th>Honoraires par mandat en CHF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président :</td> <td>390 000</td> </tr> <tr> <td>Vice-président :</td> <td>170 000</td> </tr> <tr> <td>Membre :</td> <td>90 000</td> </tr> <tr> <td>Présidente du comité de nomination et de rémunération :</td> <td>55 000</td> </tr> <tr> <td>Membre :</td> <td>25 000</td> </tr> <tr> <td>Président du comité stratégique :</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td>Membre :</td> <td>30 000</td> </tr> <tr> <td>Présidente du comité d'audit et de risque :</td> <td>55 000</td> </tr> <tr> <td>Membre :</td> <td>35 000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités forfaitaires pour le remboursement de frais</td> <td>Président : 10 000 Membre : 5 000</td> </tr> <tr> <td>Prestations complémentaires</td> <td>Président : véhicule de fonction</td> </tr> <tr> <td>Indemnités d'entrée en fonction ou de départ</td> <td>Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.</td> </tr> <tr> <td>Diminution des honoraires</td> <td>Si le groupe enregistre des pertes, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration dans son ensemble.</td> </tr> <tr> <td>Modalités de versement</td> <td>Les honoraires sont fixés et versés pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre (mandat). Sept douzièmes de l'honoraire sont versés en espèces en novembre. Le montant restant, soit cinq douzièmes, est distribué en avril (sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans et en espèces).</td> </tr> </tbody> </table>	Fonction	Honoraires par mandat en CHF	Président :	390 000	Vice-président :	170 000	Membre :	90 000	Présidente du comité de nomination et de rémunération :	55 000	Membre :	25 000	Président du comité stratégique :	50 000	Membre :	30 000	Présidente du comité d'audit et de risque :	55 000	Membre :	35 000	Indemnités forfaitaires pour le remboursement de frais	Président : 10 000 Membre : 5 000	Prestations complémentaires	Président : véhicule de fonction	Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.	Diminution des honoraires	Si le groupe enregistre des pertes, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration dans son ensemble.	Modalités de versement	Les honoraires sont fixés et versés pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre (mandat). Sept douzièmes de l'honoraire sont versés en espèces en novembre. Le montant restant, soit cinq douzièmes, est distribué en avril (sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans et en espèces).
Fonction	Honoraires par mandat en CHF																														
Président :	390 000																														
Vice-président :	170 000																														
Membre :	90 000																														
Présidente du comité de nomination et de rémunération :	55 000																														
Membre :	25 000																														
Président du comité stratégique :	50 000																														
Membre :	30 000																														
Présidente du comité d'audit et de risque :	55 000																														
Membre :	35 000																														
Indemnités forfaitaires pour le remboursement de frais	Président : 10 000 Membre : 5 000																														
Prestations complémentaires	Président : véhicule de fonction																														
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.																														
Diminution des honoraires	Si le groupe enregistre des pertes, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration dans son ensemble.																														
Modalités de versement	Les honoraires sont fixés et versés pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre (mandat). Sept douzièmes de l'honoraire sont versés en espèces en novembre. Le montant restant, soit cinq douzièmes, est distribué en avril (sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans et en espèces).																														

Informations complémentaires :

- le conseil d'administration peut décider du versement d'indemnités supplémentaires pour rétribuer la participation à des comités ad hoc ou l'accomplissement de tâches et projets supplémentaires, en fonction de la charge de travail occasionnée, dans un ordre de grandeur correspondant aux montants existants et dans le cadre des rémunérations fixes maximales fixées par l'assemblée générale ;
- en cas de départ en cours de mandat, plus aucune rémunération n'est due aux membres du conseil d'administration à compter de la date de départ. Aucun dédommagement n'est versé pour la durée résiduelle du mandat ;
- le président d'honneur et les anciens membres du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunérations ni autres avantages ;
- les délais de blocage des actions attribuées continuent à s'appliquer même après le départ.

Benchmarking

Le conseil d'administration compare chaque année le montant de ses rémunérations avec deux groupes de pairs, comprenant chacun des établissements financiers cotés en Suisse. La composition des groupes de pairs est contrôlée chaque année et, le cas échéant, adaptée. L'objectif de ces comparaisons est de vérifier si la rémunération du conseil d'administration évolue dans la fourchette de ces deux groupes témoins et, donc, dans un cadre approprié. Cela a été le cas, également durant l'exercice 2019. Le premier groupe de pairs comprend des

établissements financiers avec une capitalisation boursière similaire (entre 1 et 3 milliards de CHF). Le second groupe comprend des établissements financiers cotés en Bourse sans participation substantielle de l'État.

La composition des deux groupes de pairs est inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Indices de référence pour la rémunération du conseil d'administration

Groupe de pairs 1 (capitalisation boursière similaire ¹)	Banque Cantonale de Genève, Banque Cantonale Bernoise, Cembra Money Bank, Liechtensteinische Landesbank, St. Galler Kantonalbank, Vaudoise Assurances, groupe VZ, Banque Cantonale du Valais, Zuger Kantonalbank
Groupe de pairs 2 (sociétés financières sans participation importante de l'État)	Bâloise Group, Bellevue Group, Cembra Money Bank, Helvetia, Hypothekbank Lenzburg, Swissquote, Vaudoise Assurances, Vontobel, groupe VZ

¹ Jour de référence toujours à la mi-année

Publication

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont présentées dans le tableau 7.1, page 97. Les actions détenues par les membres du conseil d'administration sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de Valiant Holding SA, dans le tableau 18, page 161. L'attribution par nombre et par valeur des actions est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, dans le tableau 18, page 141.

3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Comité de direction

Rémunération de base (rémunération fixe)	La rémunération de base correspond au salaire brut annuel fixe défini dans le contrat individuel de travail. La rémunération de base est déterminée selon la fonction, les responsabilités et les performances personnelles.
Compensation forfaitaire des frais	CEO : CHF 24 000 CEO adjoint : CHF 18 000 Membre du comité de direction : CHF 15 600
Rémunération variable	Rémunération variable versée avec effet rétroactif, en fonction des résultats et des prestations et se composant comme suit : - Part en espèces (70%) ; versée immédiatement - Part en actions (30%) ; bloquée durant trois ans
Limitation de la rémunération variable	La rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction. Durant l'exercice sous revue, la part de la rémunération variable a constitué entre 29,4 et 49,3 % de la rétribution totale des membres du comité de direction.
Prestations complémentaires	- Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1 ^{re} classe - Allocation d'entreprise (associée au droit aux allocations familiales légales) - Prestations surobligatoires en matière de prévoyance professionnelle - Primes d'ancienneté - Conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs - Concession d'avoirs Reka
Délai de résiliation	Le délai de résiliation des rapports de travail pour les membres du comité de direction est de douze mois.
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.
Modalités de versement	La rémunération de base (honoraires fixes) est versée aux membres du comité de direction en tranches mensuelles proportionnelles. Les rémunérations variables sont versées aux membres du comité de direction en avril de l'année suivante.

Informations complémentaires :

- la procédure relative à la fixation de la rémunération du CEO et des membres du comité de direction est énoncée au chapitre 2, chiffre 2.2 page 88 ;
- les délais de blocage des actions attribuées conservent leur validité même après le départ ;
- les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant possède une participation supérieure à 50 %, sont intégralement perçues par Valiant ;
- les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant a des participations jusqu'à 50 %, sont perçues par les mandataires à concurrence d'un montant total annuel de CHF 30 000 (honoraires et jetons de présence cumulés pour tous les mandats exercés). Les sommes excédant cette limite doivent être remises à Valiant.

Benchmarking

Pour les rémunérations des membres du comité de direction, des comparaisons avec des fonctions similaires auprès d'autres établissements financiers sont effectuées au cas par cas, en particulier en cas de nouvelles embauches. Par contre, aucun benchmarking général n'existe. Valiant publie les rémunérations individuelles de tous les membres du comité de direction.

Publication

Les rémunérations des membres du comité de direction figurent dans le tableau 7.2, page 99. Les prêts et crédits au comité de direction figurent dans le tableau 7.3, page 101. Les membres du comité de direction bénéficient, comme tous les autres collaborateurs, des conditions spéciales usuelles du secteur. Les crédits sont octroyés selon les critères applicables à des tiers. Les actions détenues par les membres du comité de direction sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de Valiant Holding SA, dans le tableau 18, page 161. L'attribution par nombre et par valeur des actions est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, dans le tableau 18, page 141.

4 Calcul de la rémunération variable

Le système de rémunération de Valiant applique les mêmes principes aux membres du comité de direction qu'aux collaborateurs. Ainsi, tous les collaborateurs de Valiant peuvent bénéficier d'une rémunération variable en fonction du résultat opérationnel et de l'évaluation de la performance personnelle. Cela ne s'applique pas aux collaborateurs en cours de formation ni aux salariés sous contrat à durée déterminée et/ou rémunérés à l'heure.

Le résultat opérationnel qui, dans les comptes consolidés, est indiqué sous le poste du même nom constitue la base de calcul du pool général pour la rémunération variable. Le résultat opérationnel a également été défini comme base de mesure, car il n'est pas influencé par les produits et charges extraordinaires ainsi que par les variations des réserves pour risques bancaires généraux, contrairement au bénéfice consolidé. 9 % du résultat opérationnel sont alloués au pool général pour la rémunération variable.

Lorsque le résultat opérationnel est négatif durant un exercice, aucun pool général n'est constitué durant cette année, et l'ensemble des collaborateurs, y compris les membres du comité de direction, ne perçoivent aucune rémunération variable.

Pour l'exercice 2019, le pool général pour la rémunération variable s'élève à CHF 12,9 millions, dont, prestations sociales comprises, CHF 1,65 million (contre CHF 1,90 mio l'exercice précédent) pour le comité de direction.

Rémunération variable 2019

Résultat opérationnel 2019	CHF 142,9 mio
dont 9 % ¹	CHF 12,9 mio

Rémunération variable 2018

Résultat opérationnel 2018	CHF 151,9 mio
dont 9 % ¹	CHF 13,7 mio

¹ Pool général de rémunération variable pour tous les collaborateurs, y compris les membres du comité de direction

5 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

Dans un souci de transparence, Valiant présente la réalisation des objectifs et les objectifs du comité de direction dans un chapitre séparé depuis 2017. Pour des questions de concurrence, certaines valeurs (taux en pourcentage et montants) ne sont pas divulguées.

5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2019

Le conseil d'administration a fixé des objectifs ambitieux au comité de direction pour l'exercice 2019. Chaque trimestre, le comité de nomination et de rémunération examine la réalisation des objectifs avec le CEO. En janvier 2020, il a procédé avec lui à une évaluation du degré de réalisation de ces objectifs pour 2019. L'évaluation a été soumise au conseil d'administration pour discussion et prise de décision.

Le conseil d'administration a jugé que le comité de direction avait bien atteint les objectifs élevés fixés pour l'exercice 2019. La réalisation des objectifs est explicitée dans le tableau ci-dessous.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2019 (évaluation de la réalisation des objectifs par le conseil d'administration)

Objectifs financiers		Objectifs bien atteints
<p>En début d'exercice, le conseil d'administration a fixé des objectifs pour les principaux chiffres-clés financiers, qui ont été évalués une fois l'exercice terminé.</p> <p>Pour l'exercice 2019, les objectifs suivants ont été fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bénéfice consolidé en légère hausse par rapport à l'an dernier - marge d'intérêts : lutter pour chaque point de base - croissance des prêts de 3 % - augmenter le résultat des opérations de commissions et des prestations de service <p>En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs clientèle et des valeurs de dépôt.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice consolidé légèrement supérieur à l'exercice précédent - Marge d'intérêts toujours à un niveau élevé de 1,1 % - Croissance des prêts de 3,3 % - Résultat amélioré dans les opérations de commissions et les prestations de service - Objectif d'avoirs clientèle dépassé - Objectif de valeurs de dépôt non atteint
Objectifs de fond		Objectifs bien atteints
<p>Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2019. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.</p>		
Secteurs	Objectifs	
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie selon les plans	- Mise en œuvre de la stratégie 2020 effectuée selon les plans
Clients	Satisfaction des clients (Net Promoter Score)	- Chiffres toujours bons concernant la satisfaction des clients
Collaborateurs	Satisfaction des collaborateurs	- Résultats réjouissants dans l'enquête sur la satisfaction des collaborateurs. Sur des sujets particuliers, un potentiel d'amélioration a été identifié.
Évaluation globale par le conseil d'administration		Les objectifs élevés ont bien été atteints.

5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération du comité de direction

Compte tenu du résultat opérationnel, le pool général pour la rémunération variable est inférieur de 5,9 % à celui de l'an dernier (voir chapitre 4). Suite à l'augmentation du nombre de collaborateurs participant au pool général, la rémunération variable moyenne diminue d'environ 9 % par rapport à l'an dernier. Cela vaut également pour les membres du comité de direction. La rémunération variable individuelle des membres du comité de direction est fixée en tenant compte de l'évaluation de la performance et de la rémunération globale. Elle varie donc en conséquence. Le montant maximum approuvé par l'assemblée générale n'est pas atteint.

5.3 Objectifs pour l'exercice 2020

Chaque année en automne, le comité de direction soumet des propositions d'objectifs pour le prochain exercice au comité de nomination et de rémunération. Le comité discute des objectifs avec le CEO, procède à d'éventuelles adaptations et les soumet au conseil d'administration pour décision. Le conseil d'administration évalue la proposition du comité et édicte en définitive les objectifs. Le conseil d'administration a fixé les objectifs ambitieux suivants au comité de direction pour l'exercice 2020.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2020

Objectifs financiers

Pour l'exercice 2020, le conseil d'administration définit les objectifs suivants pour les principaux chiffres-clés :

- bénéfice consolidé à hauteur de celui de l'exercice précédent
- maintien du résultat des opérations d'intérêts
- croissance des prêts de 3 à 4 %
- maintien du résultat des opérations de commissions et des prestations de service

En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs clientèle et des valeurs de dépôt.

Objectifs de fond

Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2020. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.

Secteurs	Objectifs
Stratégie 2020	Mise en œuvre de la stratégie 2020-2024 selon les plans
Clients	Satisfaction des clients (Net Promoter Score)
Collaborateurs	Mise en œuvre de mesures suite à l'enquête sur la satisfaction des collaborateurs

6 Rémunération approuvée par l'assemblée générale

L'assemblée générale a approuvé les propositions relatives à la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité de direction (voir chapitre 2). Les montants des rémunérations maximums approuvées et des rémunérations effectives versées pour l'exercice 2019 et la période de mandat 2018/2019 figurent dans les tableaux ci-dessous.

6.1 Conseil d'administration

Rémunération du conseil d'administration	Date d'approbation par l'AG	Montant en CHF 1 000
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2018/2019	23.05.2018	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2018/2019		1 581
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2019/2020	16.05.2019	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2019/2020		n/a ¹

¹ La rémunération effective versée au conseil d'administration durant le mandat 2019/2020 (jusqu'au 13 mai 2020) sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2020.

6.2 Comité de direction

Rémunérations fixe et variable approuvées et effectives pour l'exercice 2019	Date d'approbation par l'AG	Montant en CHF 1 000
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2019	23.05.2018	3 100
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2019		2 858
Rémunération maximale variable du comité de direction pour l'exercice 2019	16.05.2019	1 900
Rémunération variable effective du comité de direction pour l'exercice 2019		1 647

Rémunération fixe maximale approuvée pour l'exercice 2020	Date d'approbation par l'AG	Montant en CHF 1 000
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2020	16.05.2019	3 000
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2020		n/a ¹

¹ La rémunération fixe effective versée au comité de direction durant l'exercice 2020 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2020.

7 Rémunération de l'exercice sous revue

7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Rémunération par exercice

2019

	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Prestations en nature ³ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président	310	134	49	7	500
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	26	-	219
Barbara Artmann, membre	79	34	16	-	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	98	43	19	-	160
Maya Bundt, membre	79	34	16	-	129
Markus Gygax, membre ⁴	66	-	10	-	76
Nicole Pauli, membre	93	36	18	-	147
Othmar Stöckli, membre ⁵	16	41	7	-	64
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	-	155
Total	971	421	180	7	1579

2018

	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Prestations en nature ³ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président	310	134	49	7	500
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	26	-	219
Barbara Artmann, membre	79	34	16	-	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	98	43	19	-	160
Maya Bundt, membre	79	34	16	-	129
Nicole Pauli, membre	82	36	16	-	134
Othmar Stöckli, membre	95	41	19	-	155
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	-	155
Total	973	421	180	7	1581

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Les prestations sociales comprennent les cotisations de l'employeur et des employés pour l'AVS/AI/AC/APG et CAF.

³ Part privée véhicule de fonction

⁴ À partir de l'assemblée générale du 16 mai 2019.

⁵ Jusqu'à l'assemblée générale du 16 mai 2019.

Rémunération par mandat

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2018/2019¹

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Prestations ⁴ en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président	310	134	49	7	500
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	26	-	219
Barbara Artmann, membre	79	34	16	-	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	98	43	19	-	160
Maya Bundt, membre	79	34	16	-	129
Nicole Pauli, membre	82	36	16	-	134
Othmar Stöckli, membre	95	41	19	-	155
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	-	155
Total	973	421	180	7	1581

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2017/2018⁵

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Prestations ⁴ en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président	310	134	49	7	500
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	26	-	219
Barbara Artmann, membre	79	34	16	-	129
Jean-Baptiste Beuret, membre ⁶	98	43	19	-	160
Maya Bundt, membre	79	34	16	-	129
Nicole Pauli, membre	82	36	16	-	134
Othmar Stöckli, membre	95	41	19	-	155
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	-	155
Total	973	421	180	7	1581

¹ Les versements des rémunérations pour le mandat 2018/2019 (du 23 mai 2018 au 16 mai 2019) ont eu lieu en novembre 2018 et avril 2019. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

² Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales.

³ Les prestations sociales comprennent les cotisations de l'employeur et des employés pour l'AVS/AI/AC/APG et CAF.

⁴ Part privée véhicule de fonction

⁵ Les versements des rémunérations pour le mandat 2017/2018 (du 19 mai 2017 au 23 mai 2018) ont eu lieu en novembre 2017 et avril 2018. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

⁶ Pendant la durée du mandat 2017/2018 (pour l'exercice 2017), Jean-Baptiste Beuret a perçu en sus de RBA-Finance SA une indemnité totale brute de CHF 15 000, au titre de sa fonction de membre du conseil d'administration.

7.2 Rémunération des membres du comité de direction

Rémunération par exercice

2019						
	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Markus Gygax, CEO jusqu'au 16.05.2019	119	205	–	–	149	473
Ewald Burgener, CEO à partir du 17.05.2019	336	244	106	9	336	1 031
Martin Vogler	261	142	61	8	243	715
Stefan Gempeler	217	148	64	9	203	641
Hanspeter Kaspar, CFO à partir du 01.10.2019	69	30	13	1	43	156
Serge Laville, CFO a.i. 17.05.2019 au 30.09.2019	84	36	16	3	59	198
Marc A. Praxmarer	231	115	50	9	235	640
Christoph Wille	220	152	66	9	204	651
Total	1 537	1 072	376	48	1 472	4 505

2018						
	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Markus Gygax, CEO	317	380	163	–	382	1 242
Ewald Burgener	267	198	85	9	266	825
Stefan Gempeler	218	162	69	9	197	655
Marc A. Praxmarer	240	126	54	8	225	653
Martin Vogler	253	152	65	8	230	708
Christoph Wille	221	165	71	8	199	664
Total	1 516	1 183	507	42	1 499	4 747

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Part privée véhicule de fonction

³ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

⁴ Durant l'exercice 2019, deux membres du comité de direction ont perçu une rémunération de CHF 58 845 au total au titre de mandats exercés au sein d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant n'a aucune participation ou une participation inférieure à 50 %. Durant l'exercice 2018, deux membres du comité de direction ont reçu CHF 59 932.50 pour la même raison.

Présentation de la rémunération variable du comité de direction2019¹

	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 072	376	–	199	1 647

2018

	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 183	507	–	211	1 901

¹ La rémunération variable pour l'exercice 2019 est versée en avril 2020, mais est présentée dans le présent rapport relatif aux rémunérations.

² Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP et les frais de gestion AVS

Présentation de la rémunération fixe du comité de direction

2019

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 537	48	1 273	2 858

2018

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 516	42	1 288	2 846

¹ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

7.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction

Conseil d'administration

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé en 2018 qu'aucun nouveau prêt ou crédit ne serait accordé aux membres du conseil d'administration. Au 31 décembre 2019, aucun prêt ni crédit aux membres du conseil d'administration ou à leurs proches n'était en cours (au 31.12.2018 : aucune position).

Comité de direction

	2019		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction ^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Hanspeter Kaspar	1 300		1 300
Total comité de direction	3 450	0	3 450

	2018		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction ^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Martin Vogler	800		800
Total comité de direction	2 500	0	2 500

¹ Les membres du comité de direction bénéficient des conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs.

² Aucun octroi de crédit n'a été effectué à des personnes proches à des conditions non conformes à la pratique du marché.

8 Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale Valiant Holding SA

Lucerne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Valiant Holding SA (pages 86 à 101) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Valiant Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG



Hugo Schürmann
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 10 mars 2020

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

rapport financier 2019

Valiant a dégagé un bénéfice consolidé de CHF 121,1 millions, en hausse de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les prêts ont augmenté à CHF 24,8 milliards (+ 3,3 %), tandis que la marge d'intérêts de 1,10 % a pu être maintenue à un niveau élevé. Le bon résultat annuel devrait se répercuter sur le dividende, puisque le conseil d'administration propose à l'assemblée générale une nouvelle hausse du dividende de 60 centimes à 5 francs par action.

Comptes consolidés

- 105 Bilan consolidé
- 106 Compte de résultat consolidé
- 107 Tableau des flux financiers consolidé
- 108 État des capitaux propres consolidé

Annexe des comptes consolidés

- 109 Raison sociale, forme juridique et siège
- 109 Principes d'établissement des comptes consolidés
- 118 Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 128 Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 129 Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit
- 130 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 131 Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan
- 131 Organe de révision
- 132 Informations relatives au bilan
- 146 Informations se rapportant au hors-bilan
- 147 Informations sur le compte de résultat

Rapport de l'organe de révision

- 150 Rapport de l'organe de révision du groupe

Publication des fonds propres et des liquidités

- 154 Publication des fonds propres et des liquidités

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

- 155 Bilan actifs
- 155 Bilan passifs
- 156 Compte de résultat
- 157 Annexe aux comptes annuels
- 163 Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

- 164 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Liquidités		3 795 630	1 972 228	1 823 402	92,5
Créances sur les banques	11	121 937	154 134	-32 197	-20,9
Créances sur la clientèle	2	1 470 960	1 538 649	-67 689	-4,4
Créances hypothécaires	2, 11	23 332 077	22 482 749	849 328	3,8
Opérations de négoce	3	108	187	-79	-42,2
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	9 499	8 316	1 183	14,2
Immobilisations financières	5, 11	765 076	830 932	-65 856	-7,9
Comptes de régularisation		23 536	19 920	3 616	18,2
Participations non consolidées	6, 7, 37	214 156	214 079	77	0,0
Immobilisations corporelles	8	121 789	130 314	-8 525	-6,5
Valeurs immatérielles	9	2 154	1 621	533	32,9
Autres actifs	10	49 055	29 546	19 509	66,0
Total des actifs		29 905 977	27 382 675	2 523 302	9,2
Total des créances subordonnées		0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0,0
Passifs					
Engagements envers les banques		871 397	544 311	327 086	60,1
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	19 090 256	18 100 855	989 401	5,5
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	43 288	22 976	20 312	88,4
Obligations de caisse		104 602	190 054	-85 452	-45,0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	7 269 700	6 044 227	1 225 473	20,3
Comptes de régularisation		139 318	127 669	11 649	9,1
Autres passifs	10	40 316	51 596	-11 280	-21,9
Provisions	16	28 839	34 306	-5 467	-15,9
Réserves pour risques bancaires généraux	16	34 786	34 786	0	0,0
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 684	592 676	8	0,0
Réserve issue du bénéfice		1 561 836	1 510 995	50 841	3,4
Propres parts du capital	21	0	0	0	0,0
Bénéfice consolidé		121 059	120 328	731	0,6
Total des capitaux propres		2 318 261	2 266 681	51 580	2,3
Total des passifs		29 905 977	27 382 675	2 523 302	9,2
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0,0
Opérations hors-bilan					
Engagements conditionnels	2, 28	214 434	225 306	-10 872	-4,8
Engagements irrévocables	2	676 591	752 783	-76 192	-10,1
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	50 058	50 295	-237	-0,5
Crédits par engagement	2, 29	0	0	0	0,0

Compte de résultat consolidé

		2019	2018	Variation	Variation
	Annexe	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produits des intérêts et des escomptes	33	348 872	353 146	-4 274	-1,2
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	0,0
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		20 389	23 104	-2 715	-11,8
Charges d'intérêts		-54 564	-68 945	14 381	-20,9
Résultat brut des opérations d'intérêts		314 697	307 305	7 392	2,4
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-5 736	-2 296	-3 440	149,8
Résultat net des opérations d'intérêts		308 961	305 009	3 952	1,3
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		42 242	40 685	1 557	3,8
Produit des commissions sur les opérations de crédit		3 180	3 384	-204	-6,0
Produit des commissions sur les autres prestations de service		29 709	29 411	298	1,0
Charges de commissions		-11 873	-11 250	-623	5,5
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		63 258	62 230	1 028	1,7
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	11 793	11 235	558	5,0
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		989	722	267	37,0
Produits des participations		18 098	19 648	-1 550	-7,9
dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence		14 437	16 909	-2 472	-14,6
dont autres participations non consolidées		3 661	2 739	922	33,7
Résultat des immeubles		1 703	2 342	-639	-27,3
Autres produits ordinaires		512	629	-117	-18,6
Autres charges ordinaires		-2	-37	35	-94,6
Sous-total autres résultats ordinaires		21 300	23 304	-2 004	-8,6
Total produits d'exploitation¹		411 048	404 074	6 974	1,7
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	34	-1 301 89	-1 259 57	-4 232	3,4
Autres charges d'exploitation	35	-1 040 16	-1 000 62	-3 954	4,0
Sous-total charges d'exploitation		-2 342 05	-2 260 19	-8 186	3,6
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	37	-21 799	-22 431	632	-2,8
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	36	-6 409	-1 446	-4 963	343,2
Résultat opérationnel		142 899	151 882	-8 983	-5,9
Bénéfice du groupe					
Produits extraordinaires	36	5 121	2 581	2 540	98,4
Charges extraordinaires	36	-89	0	-89	n/a
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36	0	-9 000	9 000	-100,0
Impôts	39	-26 872	-25 135	-1 737	6,9
Bénéfice consolidé		121 059	120 328	731	0,6

¹ Avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts

Flux de trésorerie consolidé

	2019 Source des fonds en milliers de CHF	2019 Emploi des fonds en milliers de CHF	2019 Solde +/- en milliers de CHF	2018 Source des fonds en milliers de CHF	2018 Emploi des fonds en milliers de CHF	2018 Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	121 059			120 328		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	1 213	1 213		9 000		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	21 799			22 431		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence		232			10 940	
Provisions et autres corrections de valeur	6 620	12 088		7 717	9 180	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	28 533	20 078		33 684	30 219	
Comptes de régularisation actifs		3 616		3 409		
Comptes de régularisation passifs	11 649			2 683		
Dividende de l'exercice précédent		69 487			63 170	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	190 873	106 714	+ 84 159	199 252	113 509	+ 85 743
Variation des propres titres de participation	8				74	
Déconsolidation des parts minoritaires					1 985	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	8	0	+ 8	0	2 059	- 2 059
Participations non consolidées	155					
Immeubles	7 756	4 814		7 343	4 842	
Autres immobilisations corporelles		11 822		1 270	14 445	
Valeurs immatérielles		4 926			927	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7 911	21 562	- 13 651	8 613	20 214	- 11 601
Créances sur la clientèle	72 671			65 424		
Créances hypothécaires		857 001			562 662	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		5 764			7 101	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	989 401				379 012	
Obligations de caisse		85 452			53 031	
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	1 062 072	948 217	+ 113 855	65 424	1 001 806	- 936 382
Opérations de négoce	79			10 074		
Immobilisations financières	65 856			110 505		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	1 225 473			403 065		
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	1 291 408	0	+ 1 291 408	523 644	0	+ 523 644
Créances sur les banques	32 197				29 343	
Engagements envers des banques	327 086				211 132	
Flux de fonds d'opérations interbancaires	359 283	0	+ 359 283	0	240 475	- 240 475
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		1 183		8 878		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	20 312			2 032		
Autres actifs		19 509			7 469	
Autres passifs		11 280			8 153	
Flux de fonds d'autres rubriques du bilan	20 312	31 972	- 11 660	10 910	15 622	- 4 712
Flux de fonds de l'activité bancaire	2 733 075	980 189	+ 1 752 886	599 978	1 257 903	- 657 925
Total des sources de fonds (+)/des emplois de fonds (-)	2 931 867	1 108 465	+ 1 823 402	807 843	1 393 685	- 585 842

Variation de l'état des liquidités	État 31.12.2019 en milliers de CHF	État 31.12.2018 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2018 en milliers de CHF	État 31.12.2017 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Liquidités	3 795 630	1 972 228	+ 1 823 402	1 972 228	2 558 070	- 585 842
Total liquidités	3 795 630	1 972 228	+ 1 823 402	1 972 228	2 558 070	- 585 842

État des capitaux propres consolidé

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Résultat de la période en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 676	1 510 995	34 786		120 328	2 266 681
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			50 841			-50 841	0
Acquisition de propres parts au capital					-2 643		-2 643
Aliénation de propres parts au capital					2 643		2 643
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital		-25					-25
Dividendes et autres distributions		33				-69 487	-69 454
Bénéfice consolidé						121 059	121 059
Capitaux propres à la fin de la période de référence	7 896	592 684	1 561 836	34 786	0	121 059	2 318 261

Annexe des comptes consolidés

Raison sociale, forme juridique et siège

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action Valiant étant cotée à SIX Swiss Exchange SA.

Principes de consolidation

Valiant établit un bouclage consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

En dépit d'une part au capital de 58,84 %, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires ;
- les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris ;
- le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

Les boucllements des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations hors-bilan internes ainsi que les charges et produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

En raison du manque de contrôle et d'absence de caractère significatif, Valiant Hypothèques SA n'est pas évaluée selon la méthode de la mise en équivalence, mais à la valeur d'acquisition.

Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors-bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

Enregistrement et inscription au bilan

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les comptes consolidés à la date de conclusion et sont intégrées au calcul du résultat à partir de cette date. L'inscription au bilan des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (poste « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2019	Exercice précédent
USD	0,9654	0,9835
EUR	1,0849	1,1266
GBP	1,2756	1,2560

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Corrections de valeur pour risques de défaillance

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y c. en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle et la diminution de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

La détermination des risques latents de défaillance se base sur des valeurs tirées de l'expérience. Le calcul se fait selon une approche systématique sur une base individuelle, et la diminution de valeur est aussi couverte par des corrections de valeur individuelles. Des corrections de valeur individuelles forfaitaires sont effectuées sur la base de valeurs tirées de l'expérience pour les petits crédits non notés, les dépassements de positions passives et les intérêts courants.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe « Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Opérations de négoce et engagements résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Valiant enregistre les produits des intérêts et dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce au poste « Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce ». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans l'activité de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émissions sur titres est comptabilisé dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Opérations de négoce L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant ou la Banque Valiant SA compense les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutoires juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat. En cas de macro hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être enregistré, suivant l'instrument employé, soit dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la rubrique « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de fluctuation de taux est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la rubrique de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la

composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Immobilisations financières

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ».

Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent dans la présentation à la page 136.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la rubrique « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont activés s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont activés dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres immeubles (incl. terrains)	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique, matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la rubrique « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous les valeurs immatérielles. En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont

attendues consécutivement à une prise de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la rubrique « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont activées, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Divers	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (« impairment ») à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes de taux et délimitées sur la durée de l'emprunt auprès de centrales d'émission de lettres de gage en question.

Opérations de leasing

Les objets utilisés par la banque dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques

se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y c. réserves de cotisations de l'employeur) est activé.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

Impôts

Impôts courants Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la rubrique « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la rubrique « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non activées sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

Transactions avec les participants

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

Propres titres de dette et propres parts du capital

Certaines propres obligations d'emprunt et propres obligations de caisse figurent dans les postes correspondants inscrits au passif. Les produits des intérêts sur des obligations d'emprunt et obligations de caisse sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts au capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la rubrique « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la rubrique « Réserve issue du capital ».

Frais des transactions relatives aux capitaux propres

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la rubrique « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

Opérations hors-bilan

Les opérations hors-bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

Opérations fiduciaires Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y c. crédits hypothécaires à la clientèle privée), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques du client. Le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de ducroire, la totalité du produit de la transaction lui revient. La banque perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par la Banque Valiant SA sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseur est établi.

Facteurs qui, durant la période de référence et par rapport à la période précédente, ont influencé la situation économique de la banque.

Aucun facteur significatif ayant une incidence sur la situation économique de la banque au cours de la période sous revue et par rapport à la période précédente n'est survenu.

Changement des principes d'établissement des comptes consolidés

Il n'y a pas eu de modifications majeures dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes annuels.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Politique de risque/gouvernance des risques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et régleme ainsi la propension au risque et la tolérance au risque (limites de la capacité de risque et limites des risques individuels majeurs). La limite de capacité de risque prévoit que les exigences en matière de fonds propres légaux soient remplies même si les scénarios de crise prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de crise, des détériorations macroéconomiques significatives entraînent en particulier des risques de défaillance, des risques de variation des taux d'intérêt ainsi que des risques de refinancement et de liquidité. En outre, le conseil d'administration approuve les limites cadres pour les risques individuels, qui sont en adéquation avec la limite de capacité de risque. Le conseil d'administration est informé de tous les risques importants chaque semestre au minimum.

Outre les exigences quantitatives relatives au calcul de la capacité de risque ainsi qu'à la tolérance au risque, le conseil d'administration a édicté les directives qualitatives suivantes en matière de politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée des risques pour la banque et qui contribue à lui faire atteindre ses objectifs commerciaux.
- Valiant vise à établir un rapport équilibré entre risque et rendement pour l'ensemble des affaires.
- Les risques pris délibérément doivent être mesurés, limités, surveillés et rapportés en conséquence. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques est applicable. Lorsque ce principe ne peut pas être mis en place, il convient de réduire les risques prévisibles indissociablement liés aux affaires.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Les collaborateurs assument la responsabilité des rendements obtenus et des pertes subies sur les risques pris. Il incombe à chaque collaborateur, en particulier aux supérieurs hiérarchiques à tous les niveaux, de (re)connaître les risques existant dans leur domaine d'activité et de promouvoir leur compréhension.
- Valiant prend des mesures adéquates de réduction des risques (telles qu'un corpus complet de directives, des exigences de couverture et de qualité, des couvertures, des limitations, l'optimisation des processus, le principe des quatre yeux, des contrôles clés, des instances de contrôle indépendantes [Legal et Compliance de même que contrôle des risques], le Business Continuity Management, les assurances, les formations), afin que Valiant reste en conformité avec la tolérance au risque définie par le conseil d'administration et les prescriptions réglementaires.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques établit périodiquement des rapports sur le respect des règles de la politique de risque à l'intention du conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comporte aussi bien une vérification du respect de l'ensemble des limites quantitatives qu'une évaluation qualitative – prévisionnelle se fondant sur la donne macroéconomique au moment de la rédaction des rapports – des risques globaux et individuels assumés.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration et des ajustements sont effectués, le cas échéant. En outre, elle constitue le cadre pour l'ensemble des aspects relatifs au risque dans le corpus de directives.

Comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque élabore les bases décisionnelles concernant la politique de risque à l'intention du conseil d'administration. Il vérifie, au moins chaque trimestre, la situation en matière de risques ainsi que le respect des exigences de la politique de risque et informe le conseil d'administration de l'évolution de la situation en matière de risque, des éventuels changements de conditions cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

Comité de direction

Le comité de direction est responsable de la politique de risque. Cette responsabilité couvre essentiellement la mise au point d'une structure organisationnelle appropriée, un corpus de directives complet, le développement de processus idoines d'identification, de mesure, d'évaluation, de gestion et de surveillance des risques encourus ainsi que la mise en place, le maintien et le contrôle de l'adéquation du contrôle interne.

Contrôle des risques

Le contrôle des risques assume une fonction de risque indépendante des processus commerciaux centralisés sous la direction du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des prescriptions de la politique de risque, évalue l'ensemble des risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable du reporting trimestriel au comité de direction, au comité d'audit et de risque ainsi que du reporting semestriel au conseil d'administration. En outre, le contrôle des risques est responsable de la conception et du perfectionnement du système de contrôle interne (SCI) et de son adaptation en cas de modifications essentielles de processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques. Le CRO est directement subordonné au CEO et dispose d'un droit à l'information, d'un droit d'accès et d'un droit de contrôle illimités. Le CRO peut soumettre à tout moment des thématiques au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Compliance

Compliance est un département indépendant des processus commerciaux, placé sous la direction du responsable Legal et Compliance. Compliance veille à ce que les activités soient conformes aux prescriptions légales et aux prescriptions internes à la banque. Pour ce faire, il dispose d'un droit à l'information, d'un droit d'accès et d'un droit de contrôle illimités. Il veille à ce que les exigences réglementaires soient mises en œuvre, à ce que les directives internes soient adaptées en conséquence, communiquées aux collaborateurs et appliquées. De plus, il conseille et soutient la direction de la banque dans les cas complexes ou inhabituels en matière de compliance et examine d'éventuelles infractions aux règlements applicables. Compliance présente périodiquement un rapport sur les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Le responsable Legal et Compliance est directement subordonné au CEO. Il peut soumettre à tout moment des thématiques au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela englobe l'évaluation des risques ainsi que le caractère approprié et l'efficacité des contrôles (« design et operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

Gestion des risques

La gestion des risques constitue l'une des activités essentielles permanentes de la banque et vise la gestion globale et systématique de tous les risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation et la gestion des risques tant individuels qu'agrégés, ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet.

En tant qu'établissement financier, Valiant est exposée à différents risques spécifiques aux banques, en particulier les risques de crédit, de marché et de liquidités, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.

Risques de crédit

Valiant est principalement exposée aux risques de crédit en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent tant pour les prêts à la clientèle, engagements conditionnels, engagements irrévocables que pour d'autres transactions liées à des contreparties (p. ex. transactions interbancaires, immobilisations financières et dérivés).

Prêts à la clientèle Valiant accorde exclusivement des prêts aux clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité du client, la connaissance du but du crédit, sans oublier la plausibilité et la proportionnalité des différentes opérations de crédit constituent donc des aspects importants.

Les financements immobiliers de Valiant pour la clientèle privée, les indépendants et les petites et moyennes entreprises constituent l'essentiel des activités. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts avec une couverture non garantie par gage immobilier revêtent une moindre importance. Les crédits non couverts sont exclusivement octroyés à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits à la consommation ou les crédits en blanc à des clients privés ne sont accordés qu'à titre exceptionnel.

Valiant exerce principalement son activité de crédit dans les cantons où elle est présente à travers des succursales. Toutefois, des prêts sont aussi proposés dans d'autres cantons, dans une mesure limitée. Ceux-ci peuvent être soit transmis, soit octroyés directement par les succursales ou des partenaires.

Les risques de défaillance font l'objet d'une simulation dans le cadre de la planification du capital pour plusieurs scénarios devant être approuvés par le conseil d'administration. Ils doivent se situer dans les limites de capacité de risque définies par le conseil d'administration.

Mesures d'atténuation des risques Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller ses risques de crédit tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des unités de distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le traitement des crédits et les restructurations crédits. Le département restructurations crédits est un pôle de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations. De plus, il se charge des crédits en souffrance, compromis ou en difficulté. La surveillance des risques de crédit au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de crédit sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Des compétences en matière d'octroi de crédit axées sur les risques encourus régissent l'octroi des crédits, qui repose sur des critères d'évaluation uniformes tels que la solvabilité et la capacité de crédit. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême en matière d'octroi de crédit à la commission de crédit de Valiant. Celle-ci est composée de représentants du comité de direction, de l'organisation de la distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences relatives aux crédits présentant un faible risque sont déléguées à différentes instances compétentes des régions.

En plus d'être régis par des processus ordinaires, les prêts constituant une exception-to-policy (ETP) font l'objet d'un accompagnement, d'une surveillance et de rapports spéciaux. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque. La proximité avec la clientèle et une parfaite connaissance de celle-ci soutiennent la surveillance des engagements de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse périodiquement la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés aux clients et affectant la solvabilité et la sécurité sont activement surveillés. Si nécessaire, des réévaluations des engagements de crédit sont effectuées.

La surveillance des risques de crédit au niveau du portefeuille s'effectue en outre à l'aide d'indicateurs avancés ainsi qu'au moyen de vérifications de l'évaluation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille comprend la subdivision du portefeuille en une multitude de caractéristiques structurelles (dont le type de crédit, la notation de la contrepartie, la branche, la couverture, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les exceptions à la politique relative aux prêts).

Risques de contrepartie Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de grande qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les limites sont passées en revue périodiquement et adaptées en fonction du changement des conditions, le cas échéant. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est surveillé en permanence et fait l'objet de rapports.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie). Il comporte un accord de dénouement et compensation en cas d'insolvabilité/de faillite de la contrepartie (« close-out netting »). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et de la valeur des instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Selon l'évaluation actuelle, une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus. La seule exception est la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, laquelle pourrait augmenter la marge de couverture pour les hypothèques mises en gage en cas de détérioration importante de la notation de Valiant. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

Risques pays On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, placements financiers) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

Risques de marché

Risques de variation des taux d'intérêt Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors bilan de la banque sont exposées à des risques de variation des taux d'intérêt. Ce risque a pour origine les taux liés aux actifs, passifs et instruments financiers dérivés. Pour des raisons liées à la sensibilité de certains produits et au rendement, le conseil d'administration a donc fixé des limites de risque pour l'Asset and Liability Management (ALM).

Sous la direction du Chief Financial Officer, l'Asset Liability Committee est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt.

Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes, telles que la sensibilité des fonds propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la durée des actifs et passifs, le développement des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses Value at risk, ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de taux. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de réplique. L'adéquation des taux de réplique est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque lié aux variations du taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe sont uniquement possibles avec l'autorisation de Valiant.

Autres risques de marché Les risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en monnaie étrangère ainsi que les titres comptabilisés dans le portefeuille de négoce relèvent du portefeuille pour le négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant est soumis à une surveillance du contrôle des risques. Le comité de direction et le conseil d'administration en sont régulièrement informés.

Risques de liquidité et de refinancement

La gestion du risque de liquidité a essentiellement pour but de faire en sorte que Valiant puisse honorer l'ensemble de ses obligations de paiement, même dans des situations de crise avec des possibilités de financement fortement restreintes. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de crise.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. La structure de clientèle hétérogène permet d'éviter de trop grandes concentrations sur certains groupes de clients. Le marché des capitaux constitue une autre source de refinancement à moyen et long terme. Cela se fait principalement par l'intermédiaire de refinancements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des Lettres de Gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Dans une mesure restreinte, Valiant se refinance également auprès de banques tierces sur le marché monétaire à court et moyen terme. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert (fund transfer pricing).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'Asset Liability Committee (ALCO). Un ensemble de directives régissent les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). L'unité ALM/Treasury indépendante des organisations de distribution de la banque est chargée de la gestion du refinancement et des liquidités. Celle-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité directeur et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense (« second line of defense ») et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes précis, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la supprimer sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces actifs constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des Lettres de Gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systémiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction et trimestriels au conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de résistance est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise de la banque dans son ensemble. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités, les risques de refinancement accrus et les situations d'urgence en matière de liquidités.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on désigne le « danger de pertes immédiates ou non, survenant suite à l'inadéquation ou à la défaillance de processus internes, de personnes et de systèmes ou d'événements externes ». Cette définition inclut les risques juridiques et de compliance, mais pas les risques stratégiques, ni ceux de réputation. Les risques opérationnels découlent des activités avec les clients.

Propension au risque et tolérance au risque Dans un règlement, le conseil d'administration a défini la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques des clients. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. Les mesures prises doivent être suffisantes pour réduire de manière prospective les risques résiduels, s'agissant des répercussions et de la probabilité d'intervention, de telle sorte qu'ils soient conformes à la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire Risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également édicté les valeurs indicatives quantitatives (incidents soumis au reporting) et les indicateurs qualitatifs relatifs à l'évaluation a posteriori de la tolérance au risque.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de responsables SCl qui s'appuient sur leur savoir-faire pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse des données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de perte ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (rapports de compliance, réclamations de clients, rapports financiers, etc.) ;
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les fournisseurs informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse quotidienne et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (p. ex. KPI en matière d'outsourcing, confirmation des responsables en charge de l'exécution des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs relatifs à l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de contrôle interne (SCI) Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que dans l'organisation des processus. Les responsables SCI compétents doivent évaluer au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents. Le conseil d'administration évalue périodiquement l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance, par le comité d'audit et de risque.

Business Continuity Management (BCM) La garantie, le maintien et le rétablissement des processus d'affaires critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM et le manuel BCM. La stratégie BCM adoptée par le conseil d'administration définit l'organisation de crise interne (état-major de crise), laquelle évalue les menaces majeures pesant sur Valiant et leurs répercussions. L'état-major de crise élabore les plans de mesures correspondants et les teste régulièrement. Il adresse chaque année un rapport sur ses principales activités au comité d'audit et de risque.

Reporting Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement « Risques opérationnels » à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting comprend essentiellement le respect des prescriptions en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier des nouveaux risques ou des modifications dans l'appréciation des risques) ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, des comptes rendus sur la réalisation des contrôles clés effectués par les chargés de contrôle ainsi que les activités du contrôle des risques sont rédigés.

Compliance et gestion des risques juridiques

L'activité bancaire est soumise à des règlements et normes édictés à des fins d'autorégulation sous forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA, ainsi que de règles de conduite et directives de l'Association suisse des banquiers. Les directives internationales exercent une influence directe ou indirecte sur le secteur financier helvétique et doivent être observées en conséquence. Le département Compliance est chargé de contrôler les exigences et évolutions imposées par les autorités de surveillance et veille au respect des nouvelles prescriptions réglementaires correspondantes.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent En tant qu'organisme international de lutte contre le blanchiment d'argent, le GAFI (Groupe d'action financière) reconnaît la qualité du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Toutefois, la Suisse n'a pas réussi l'examen pays et est soumise depuis à un processus de suivi et s'emploie à combler les lacunes constatées dans la législation. Les constatations de l'évaluation mutuelle de la Suisse entraîneront à nouveau des révisions de la LBA, de l'OBA-FINMA, de la CDB 16 ainsi que des règlements des organismes d'autorégulation. Le Parlement délibère actuellement sur la LBA tandis que l'OBA-FINMA et la CDB sont déjà en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. Des modifications, en particulier dans le système d'annonce et concernant d'autres critères de risque, doivent être mises en œuvre d'ici le 1^{er} janvier 2020. D'autres exigences concernant la vérification des ayants droit économiques et la vérification régulière sont actuellement en cours de discussion au Parlement et doivent être intégrées dans la nouvelle LBA.

Valiant applique systématiquement les règles en vigueur dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. L'OBA-FINMA et la CDB 20 sont appliquées depuis début 2020.

LSFin/LEFin Après la publication du dernier acte, les lois LSFin et LEFin ainsi que leurs ordonnances sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020 avec en partie des périodes de transition de trois ans au plus.

Ces lois soumettront les banques à des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Cela nécessite une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque du client ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clients. En outre, des exigences accrues concernant la formation et le perfectionnement des conseillers à la clientèle sont imposées et une surveillance prudentielle est posée aux établissements financiers soumis à autorisation.

Valiant a pour l'essentiel transposé la thématique « Investment Suitability and Appropriateness » en s'appuyant sur les prescriptions de la directive MiFiD II (Markets in Financial Instruments Directive) de l'Union européenne (UE) ainsi que selon les projets de loi LSFin/LEFin. Il s'agit désormais de vérifier un éventuel besoin d'adaptation ponctuel au regard de ces nouvelles lois.

Loi sur la protection des données (LPD) Avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE en mai 2018, la Suisse est également en train de moderniser le droit de la protection des données. Des discussions sur la révision de la loi sont actuellement en cours au Parlement. L'objectif est de renforcer la position des citoyennes et citoyens, tout en rapprochant le droit suisse des évolutions au sein de l'UE, de sorte que celle-ci considère toujours notre pays comme un État tiers disposant d'une protection des données appropriée. Cette révision totale permettra, d'une part, d'assurer une meilleure transparence dans le traitement de données et, d'autre part, de remédier aux carences de la législation actuelle. Valiant s'efforce de transposer de manière systématique les prescriptions qui sont édictées en matière de protection des données. Les informations juridiques figurant sur le site Internet Valiant et la déclaration de protection des données qui les accompagne, tout comme la politique relative aux cookies, ont été mises à jour en ce sens. Des clarifications préliminaires et des études ont été réalisées à cet effet. Et d'autres projets de mise en œuvre sont prévus.

Activités financières transfrontalières En tant que banque de détail à vocation nationale, Valiant applique une position restrictive face aux clients domiciliés à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'offre de produits financiers à leur encontre est également limitée. En anticipation des prescriptions MiFiD, Valiant a fortement restreint les réglementations internes pour les opérations sur titres de ses clients domiciliés à l'étranger, et ce depuis longtemps. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaborateurs spécialement formés à leurs tâches. Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clients domiciliés à l'étranger.

Conformité fiscale Valiant satisfait systématiquement aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont en partie issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Cela signifie que les données devant être communiquées de clients imposés à l'étranger doivent être déclarées aux autorités fiscales compétentes. Les informations fiscales requises en sus pour satisfaire aux obligations d'information sont demandées aux nouveaux clients. Ces obligations reposent principalement sur les décrets suivants :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source américain sur les revenus patrimoniaux, en vigueur depuis 2001. Pour les banques, accéder au statut de QI est indispensable si elles veulent pouvoir faire bénéficier les clients non américains détenant des titres américains de la Convention de double imposition (CDI) entre la Suisse et les États-Unis ;
- FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) ou la loi fédérale sur la mise en œuvre de l'accord FATCA entre la Suisse et les États-Unis (loi FATCA), une loi américaine qui oblige les banques à vérifier le statut américain des clients ;
- EAR, un accord du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) cosigné par la Suisse qui définit la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (norme EAR). Sont concernés les clients bancaires qui sont assujettis à l'impôt dans un pays avec lequel la Suisse a signé un accord correspondant.

Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Détermination des correctifs de valeur

L'examen de solvabilité des clients s'effectue à l'aide d'un système de rating client permettant d'évaluer les probabilités de défaillance des clients. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour les particuliers, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation des clients privés ainsi que pour les grands clients entreprises, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions à risque connues ou nouvellement identifiées, potentiellement compromises selon le dernier examen de solvabilité, une correction de valeur individuelle est constituée pour la partie non couverte de la créance selon la réévaluation des garanties de crédit. Outre les corrections de valeur individuelles pour les créances de crédit non couvertes, des corrections de valeur forfaitaires et/ou des provisions sont constituées sur la base de valeurs tirées de l'expérience pour les petits crédits non notés, les dépassements de positions passives et les intérêts courants.

Surveillance des engagements de crédit

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées au client chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte précoce est par ailleurs mis en œuvre afin de déceler en temps utile les risques latents.

Créances compromises

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis ne sont pas portés en compte mais directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

Crédits garantis par hypothèques

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des logements à usage propre se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, bureautiques, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base d'un modèle de capitalisation. Celui-ci tient compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne, le prix d'achat et une éventuelle estimation externe.

Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Les couvertures acceptées consistent essentiellement dans les titres courants sur le marché et liquides. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

La banque recourt uniquement à la comptabilité de couverture (« hedge accounting ») dans le cadre de la gestion des risques de variation des taux d'intérêt. Les créances et engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et engagements envers la clientèle ainsi que les créances sur la clientèle) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondantes. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, la banque documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- la couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première approche qu'en cours de durée ;
- les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite ;
- en ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires ;
- les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement extraordinaire susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

Informations relatives au bilan

1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

2. Couverture de créance et d'opérations hors-bilan ainsi que créances compromises

	Nature des couvertures			Total en milliers de CHF	
	Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF		
Prêts					
Créances sur la clientèle	313 654	547 952	637 888	1 499 494	
Créances hypothécaires	23 349 338			23 349 338	
Immeubles d'habitations	19 043 619			19 043 619	
Immeubles commerciaux	1 109 333			1 109 333	
Immeubles artisanaux et industriels	2 012 054			2 012 054	
Autres	1 184 332			1 184 332	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	23 662 992	547 952	637 888	24 848 832
	Exercice précédent	22 803 529	578 105	682 868	24 064 502
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	23 643 482	547 847	611 708	24 803 037
	Exercice précédent	22 790 236	577 879	653 283	24 021 398
Hors-bilan					
Engagements conditionnels	17 499	79 980	116 955	214 434	
Engagements irrévocables	566 815		109 776	676 591	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			50 058	50 058	
Total du hors-bilan	Exercice sous revue	584 314	79 980	276 789	941 083
	Exercice précédent	674 477	73 158	280 749	1 028 384
Créances compromises					
	Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF	
Année de référence	71 862	47 229	24 633	24 633	
Année précédente	70 519	42 748	27 771	27 771	

Les actifs sans rendement s'élèvent à CHF 23,5 mio. (contre CHF 30,4 mio l'exercice précédent).

3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Actifs		
Opérations de négoce	108	187
Titres de participation	108	187
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total actifs	108	187
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

4. Instruments financiers dérivés

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	
Swaps				5 951	35 106	3 500 000	
Instruments de taux	0	0	0	5 951	35 106	3 500 000	
Contrats à terme	3 302	2 922	307 974	198	5 212	623 759	
Devises/métaux précieux	3 302	2 922	307 974	198	5 212	623 759	
Options (exchange traded)	48	48					
Titres de participation/indices	48	48	0	0	0	0	
Total dérivés	Exercice sous revue	3 350	2 970	307 974	6 149	40 318	4 123 759
	Exercice précédent	2 190	1 888	154 254	6 126	21 088	2 642 395
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	3 302	2 922		6 149	40 318	
	Exercice précédent	2 031	1 729		6 126	21 088	

Après prise en compte des contrats de netting		Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF
Exercice sous revue		9 499	43 288
Exercice précédent		8 316	22 976

Selon les contreparties		Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clients en milliers de CHF
Valeurs de remplacement positives		0	7 371	2 128
Valeurs de remplacement négatives		0	42 181	1 107

Banques selon durée résiduelle		Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an		6 020	9 186	1 863 332
Avec durée résiduelle de plus de 1 an		1 351	32 995	2 415 907

5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Titres de créance	762 294	827 074	814 958	880 113
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	762 294	827 074	814 708	879 863
dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)			250	250
Titres de participation	2 225	2 602	7 266	7 514
Métaux précieux	84	260	84	260
Immeubles	473	996	473	996
Total immobilisations financières	765 076	830 932	822 781	888 883
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	762 264	794 048		

	De AAA à AA ⁻¹ De Aaa à Aa3 ² en milliers de CHF	De A+ à A ⁻¹ De A1 à A3 ² en milliers de CHF	De BBB+ à BBB ⁻¹ De Baa1 à Baa3 ² en milliers de CHF	De BB+ à B ⁻¹ De Ba1 à B3 ² en milliers de CHF	Inférieur à B ⁻¹ Inférieur à B3 ² en milliers de CHF	Sans notation en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	752 264	10 000				30	762 294

¹ Classement S&P, Fitch, ZKB² Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque Cantonale de Zurich est utilisée.

6. Participations non consolidées

	Valeur d'ac- quisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2018 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investisse- ments en milliers de CHF	Désinvestis- sements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équiva- lence / reprises d'amortisse- ments en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2019 en milliers de CHF
Participations évaluées selon la mise en équiva- lence	175 954		175 954					232	176 186
sans valeur boursière	175 954		175 954					232	176 186
Autres participations non consolidées	38 752	-627	38 125			-155			37 970
sans valeur boursière	38 752	-627	38 125			-155			37 970
Total des participations non consolidées	214 706	-627	214 079	0	0	-155	0	232	214 156

7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00

Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49	x	
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84	x	
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	100	38,00	38,00		x
Parkhaus Kesselturm AG Luzern, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	900 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100,00	100,00		x
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x

Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Aduno Holding AG, Zurich	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24

Valiant Hypothèques SA a été fondée spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission d'obligations sécurisées (voir annexe 15). Elle fait office de garante des obligations sécurisées émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA n'est pas significative s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elle est portée au bilan aux coûts d'acquisition.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2018 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinves- tissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2019 en milliers de CHF
Immeubles	217 884	-105 671	112 213	4 814	-7 756	-6 765	102 506
Immeubles à l'usage de la banque ¹	193 232	-96 181	97 051	4 744	-4 970	-6 408	90 417
Autres immeubles	24 652	-9 490	15 162	70	-2 786	-357	12 089
Autres immobilisations corporelles	27 396	-9 295	18 101	11 822		-10 640	19 283
Total des immobilisations corporelles	245 280	-114 966	130 314	16 636	-7 756	-17 405	121 789

¹ Y compris les installations dans des immeubles loués

Aucun engagement résultant de futures primes de leasing d'Operational Leasing. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés par la banque comme de l'Operational Leasing.

9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2018 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2019 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles	3 383	-1 762	1 621	4 926	-4 393	2 154
Total des valeurs immatérielles	3 383	-1 762	1 621	4 926	-4 393	2 154

10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Compte de compensation	32 075	14 471		
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	1 407	2 206		
Impôts indirects	7 089	4 692	2 287	2 710
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	2 470	2 923	34 787	44 331
Divers	6 014	5 254	3 242	4 555
Total autres actifs et autres passifs	49 055	29 546	40 316	51 596

11. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	6 407 174	6 290 272	5 266 700	5 106 400
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	1 000			
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bond	2 821 950	1 494 290	1 953 000	750 000
Créances sur les banques	63 550	44 650		
Actifs mis en gage	9 293 674	7 829 212	7 219 700	5 856 400

12. Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding		
Engagements	15 022	10 435
Total des engagements	15 022	10 435

La Caisse de pension de Valiant Holding ne détient aucune participation dans Valiant Holding SA.

13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2019 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2019 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2019 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2018 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2019 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2018 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	1 407		1 407	2 206		594

Les réserves de contributions de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de contributions de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées de manière ordinaire. Cette rémunération est comptabilisée en tant que charges de personnel.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture 31.12.2019 en milliers de CHF ¹	Part économique de Valiant au 31.12.2019 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2018 en milliers de CHF	Modification de la part écono- mique par rapport à l'année précé- dente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de pré- voyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2019 en milliers de CHF	Charges de pré- voyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2018 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	0				999	999	934
Plans de prévoyance avec excédent	0				8 473	8 589	8 612

¹ Non audité

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la Caisse de pension de Valiant Holding s'élevait à 108,4 % pour un taux technique de 2,0 % (contre 2,0 % l'exercice précédent). La réserve provisoire pour fluctuation de valeurs s'établit à CHF 35,0 mio.

La valeur cible de la réserve pour fluctuation de valeurs n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique pour la banque. Le conseil d'administration considère que même un excédent de couverture au sens de Swiss GAAP RPC 26 ne doit pas entraîner d'avantage économique pour l'employeur, mais qu'il doit être employé en faveur des assurés.

Les membres du comité de direction et de direction sont également affiliés à une caisse complémentaire. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective avenirplus.ch. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou obligation future.

La présentation des comptes de la Caisse de pension de Valiant Holding et de la fondation collective avenirplus.ch est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA ¹	Non subordonné	0,000	2008	30.06.2020	50000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,375	2017	06.12.2027	250000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2018	23.04.2024	500000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	31.10.2025	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,200	2019	29.01.2027	303000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	31.07.2029	400000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2019	04.12.2034	310000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Non subordonné	0,993 ²			5 266 700
Total					7 269 700

¹ Placement privé

² Valeur moyenne

L'obligation sécurisée émise est garantie par des créances hypothécaires (exclusivement immobilier d'habitation). Les créances hypothécaires sont alors cédées à la garante de l'obligation sécurisée Valiant Hypothèques SA. Compte tenu de la réglementation des droits de vote énoncée dans les statuts ainsi que dans le pacte d'actionnaire, Valiant n'exerce aucun contrôle sur Valiant Hypothèques SA malgré sa participation majoritaire. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le prospectus d'émission.

	Échéance 2020 en milliers de CHF	Échéance 2021 en milliers de CHF	Échéance 2022 en milliers de CHF	Échéance 2023 en milliers de CHF	Échéance 2024 en milliers de CHF	Échéance >2024 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	50 000				500 000	1 453 000	2 003 000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	461 000	367 900	574 500	504 400	384 400	2 974 500	5 266 700
Total	511 000	367 900	574 500	504 400	884 400	4 427 500	7 269 700

16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2018 en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Reclassifications en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvrements en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	5 865	-2 976			2		2 891
Provisions pour engagements de prévoyance	2 206	-915		116			1 407
Provisions pour risques de défaillance	6 905		-1 648				5 257
Provisions de restructurations ¹	10 651	-5 814			5 350		10 187
Autres provisions ²	8 679	-700			1 153	-35	9 097
Total des provisions	34 306	-10 405	-1 648	116	6 505	-35	28 839
Réserves pour risques bancaires généraux³	34 786	0	0	0	1 213	-1 213	34 786
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	27 771	-5 627	1 085	1 075	10 258	-9 929	24 633
Corrections de valeur pour les risques latents	15 333	-137	563		15 552	-10 149	21 162
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	43 104	-5 764	1 648	1 075	25 810	-20 078	45 795

¹ Projets de mise en œuvre de la zone clientèle et de la stratégie 2020-2024

² Provisions pour risques juridiques et pour la mise en œuvre de projets stratégiques

³ CHF 0,7 mio. non imposé

17. Capital social

Conformément à la comptabilité banques (circulaire FINMA 2015/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

18. Droits de participations ou des options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	3 882	3 832	372	372
Membres du comité de direction	4 707	4 294	451	417
Membres de direction	5 567	6 593	533	640
Total	14 156	14 719	1 356	1 429

Les membres du conseil d'administration ont reçu 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Sociétés du groupe ¹			50	50
Affaires d'organes ²	3 450	2 500	3 710	3 104
Autres parties liées ³	3 711 328	1 871 059	5 499	6 013

¹ ValFinance SA

² Membres du conseil d'administration et du comité de direction de Valiant Holding SA

³ Entris Holding AG, y compris Entris Banking SA et Valiant Hypothèques SA

Il existe des opérations hors-bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 75,5 mio. Les transactions (opérations sur titres, de paiement et rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Le personnel bénéficie des conditions spéciales usuelles sur le marché. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations de Valiant.

20. Participants significatifs

Conformément à la comptabilité banques (circulaire FINMA 2015/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, veuillez vous référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 01.01.2019		0
+ Achats	111.67	23 650
- Ventes	105.95	-9 494
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	114.11	-14 156
Propres actions nominatives au 31.12.2019		0

Durant la période sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,025 mio., imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés et acquis n'ont impliqué aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de la banque. Il n'y a aucune propre part du capital réservée.

22. Participations des organes et rapport de rémunération

Conformément à la comptabilité banques (circulaire FINMA 2015/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations à publier selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) sont présentées dans le rapport relatif aux rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de Valiant Holding SA.

23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Liquidités	3 795 630							3 795 630	
Créances sur les banques	111 580	5 709	4 648					121 937	
Créances sur la clientèle	3 498	566 301	57 465	174 350	425 616	243 730		1 470 960	
Créances hypothécaires	2 135	324 879	1 742 536	3 053 775	12 254 948	5 953 804		23 332 077	
Opérations de négoce	108							108	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9 499							9 499	
Immobilisations financières	2 309		30	20 173	468 344	273 747	473	765 076	
Total	Exercice sous revue	3 924 759	896 889	1 804 679	3 248 298	13 148 908	6 471 281	473	29 495 287
	Exercice précédent	2 086 566	887 858	1 842 895	2 880 491	13 333 201	5 955 188	996	26 987 195
Engagements envers les banques	8 796	7 400	651 352	203 849				871 397	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	8 883 871	9 350 797	596 567	176 021	78 000	5 000		19 090 256	
Valeurs de remplacement né- gatives d'instruments financiers dérivés	43 288							43 288	
Obligations de caisse			18 740	12 116	67 848	5 898		104 602	
Emprunts et prêts des lettres de gage			210 000	301 000	2 331 200	4 427 500		7 269 700	
Total	Exercice sous revue	8 935 955	9 358 197	1 476 659	692 986	2 477 048	4 438 398	0	27 379 243
	Exercice précédent	8 385 388	9 242 939	762 683	837 812	1 842 736	3 830 865	0	24 902 423

24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2019		31.12.2018	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
Actifs				
Liquidités	3 794 620	1 010	1 970 088	2 140
Créances sur les banques	1 085 594	13 343	1 364 19	17 715
Créances sur les clients	1 462 369	8 591	1 530 046	8 603
Créances hypothécaires	23 332 077		22 482 749	
Opérations de négoce	108		187	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9 499		8 316	
Immobilisations financières	616 204	148 872	653 981	176 951
Comptes de régularisation	23 536		19 920	
Participations non consolidées	214 156		214 079	
Immobilisations corporelles	121 789		130 314	
Valeurs immatérielles	2 154		1 621	
Autres actifs	49 055		29 546	
Total des actifs	29 734 161	171 816	27 177 266	205 409
Passifs				
Engagements envers les banques	450 185	421 212	357 348	186 963
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18 760 531	329 725	17 980 066	120 789
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	43 288		22 976	
Obligations de caisse	104 602		190 044	10
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	7 269 700		6 044 227	
Comptes de régularisation	139 318		127 669	
Autres passifs	40 316		51 596	
Provisions	28 839		34 306	
Réserves pour risques bancaires généraux	34 786		34 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 684		592 676	
Réserve légale issue du bénéfice	1 561 836		1 510 995	
Bénéfice consolidé	121 059		120 328	
Total des passifs	29 155 040	750 937	27 074 913	307 762

25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	3 786 680	7 718	831	401	3 795 630
Créances sur les banques	82 489	12 926	3 756	22 766	1 219 37
Créances sur la clientèle	1 355 467	102 797	12 695	1	1 470 960
Créances hypothécaires	23 286 502		45 575		23 332 077
Opérations de négoce	108				108
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	6 056	1 021	1 191	1 231	9 499
Immobilisations financières	704 711	30 262	30 019	84	765 076
Comptes de régularisation actifs	23 536				23 536
Participations non consolidées	214 156				214 156
Immobilisations corporelles	121 789				121 789
Valeurs immatérielles	2 154				2 154
Autres actifs	48 963	92			49 055
Total des actifs bilantaires	29 632 611	154 816	94 067	24 483	29 905 977
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	200 218	581 119	119 015	31 381	931 733
Total des actifs	29 832 829	735 935	213 082	55 864	30 837 710
Passifs					
Engagements envers les banques	463 270	393 342	14 690	95	871 397
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18 699 015	287 545	69 349	34 347	19 090 256
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	35 206	5 565	1 450	1 067	43 288
Obligations de caisse	104 602				104 602
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	7 269 700				7 269 700
Comptes de régularisation passifs	139 318				139 318
Autres passifs	40 252	45	18	1	40 316
Provisions	28 839				28 839
Réserves pour risques bancaires généraux	34 786				34 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 684				592 684
Réserve légale issue du bénéfice	1 561 836				1 561 836
Bénéfice consolidé	121 059				121 059
Total des passifs bilantaires	29 098 463	686 497	85 507	35 510	29 905 977
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	731 515	54 827	126 762	18 629	931 733
Total des passifs	29 829 978	741 324	212 269	54 139	30 837 710
Position nette par monnaie	2 851	-5 389	813	1 725	0

Informations se rapportant au hors-bilan

28. Engagements et créances conditionnels

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	101 811	105 491
Garanties de prestation de garantie et similaires	53 781	28 630
Autres engagements conditionnels	58 842	91 185
Total des engagements conditionnels	214 434	225 306

Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

29. Crédits par engagement

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Total crédits par engagement	0	0

30. Opérations fiduciaires

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	113	424
Total des opérations fiduciaires	113	424

31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

Informations sur le compte de résultat

32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Opérations de négoce avec clients	9 956	9 166
Autres opérations de négoce	1 837	2 069
Résultat des opérations de négoce¹	11 793	11 235

Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Titres	1 215	250
Devises	8 761	8 779
Matières premières/métaux précieux	1 817	2 206
Résultat des opérations de négoce¹	11 793	11 235

¹ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

Intérêts négatifs	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	718	503
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	12 020	12 032

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

34. Charges de personnel

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	107 300	103 681
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1 615	1 702
Prestations sociales	17 362	16 980
Autres frais de personnel	5 527	5 296
Total des charges de personnel	130 189	125 957

35. Autres charges d'exploitation

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Coût des locaux	16 679	14 785
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	53 088	51 642
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	2 326	1 777
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	812	1 041
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	810	995
dont pour d'autres prestations de service	2	46
Autres charges d'exploitation	31 111	30 817
Total des charges d'exploitation	104 016	100 062

36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	4 684	2 321
Dissolution de badwill		260
Bénéfice provenant de la vente de participations	385	
Autres postes	52	
Total des produits extraordinaires	5 121	2 581
Charges extraordinaires		
Total des charges extraordinaires	89	0

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue.

37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

39. Impôts courants et latents

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	26 870	25 033
dont charges relatives aux impôts courants	28 272	29 252
dont constitution/dissolution de régularisations	-1 402	-4 219
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	2	102
Total impôts	26 872	25 135

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait en 2019 à 18,8 % (contre 16,5 % l'exercice précédent).

40. Résultat par droit de participation

	2019	2018
Bénéfice du groupe par action ¹ (en CHF)	7.67	7.62
Nombre moyen d'actions en circulation	15 792 461	15 792 461

¹ Le bénéfice du groupe par action correspond au bénéfice du groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation. Il n'existe pas d'éléments dilutifs.

Rapport de l'organe de révision du groupe



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA
Lucerne

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, le compte de résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe au comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 105 à 149).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Bases de l'opinion d'audit

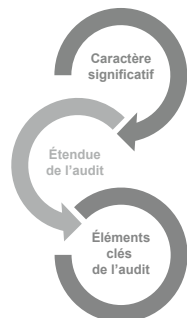
Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes consolidés ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 7'397'000



Nous avons procédé à un audit des trois sociétés affiliées entièrement consolidées. Nos contrôles couvrent 88.2% du bénéfice consolidé et 99.4% du total du bilan. La partie non incluse dans notre audit, notamment 11.8% du bénéfice consolidé et 0.6% du total du bilan, concerne la société Entris Holding SA évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. L'audit de cette société a été réalisé par KPMG SA.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Évaluation des créances clients

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 7'397'000
Comment nous l'avons déterminé	5% du bénéfice consolidé avant impôts et avant variations des réserves pour risques bancaires généraux
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts et avant variations des réserves pour risques bancaires généraux comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 740'000 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en-dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure du groupe, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et du secteur d'activité dans lequel le groupe opère.

Nous avons défini notre approche d'audit des comptes consolidés en tenant compte des travaux d'audit dans les trois sociétés affiliées consolidées. L'audit de la consolidation, de la publication et présentation des comptes consolidés ainsi que l'audit de tous les trois sociétés affiliées ont été effectués par nous en tant qu'auditeur du groupe. Nous avons assuré que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit du groupe.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes consolidés pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes consolidés et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Évaluation des créances clients

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance.</p> <p>Au 31 décembre 2019 les créances clients s'inscrivent à CHF 24.8 milliards et représentent 82.9% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.5 milliards et des créances hypothécaires de CHF 23.3 milliards. Les créances clients sont présentées net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 45.8 millions.</p> <p>La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions-cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation.</p> <p>Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des couvertures, prière de se reporter à la page 111 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), à la page 128 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 129 (Évaluation des sûretés de crédit) en annexe des comptes consolidés.</p>	<p>Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidée. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises ou des immeubles), nous avons également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre.</p> <p>Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de valeur mis en œuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage.</p> <p>Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillés. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés.</p> <p>La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients.</p> <p>Les hypothèses utilisées se sont avérées conformes à nos attentes.</p>

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et qui sont conformes à la loi suisse. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

PricewaterhouseCoopers AG



Hugo Schürmann
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 10 mars 2020

Publication des fonds propres et des liquidités

	a	c	e
Fonds propres pris en compte (CHF)	31.12.2019	30.06.2019	31.12.2018
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 217 836	2 175 979	2 181 738
2 Fonds propres de base (tier1)	2 217 836	2 175 979	2 181 738
3 Fonds propres totaux	2 217 836	2 175 979	2 181 738
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)			
4 RWA	13 475 177	13 397 058	13 221 662
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF)	1 078 014	1 071 765	1 057 733
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	16,46	16,24	16,50
6 Ratio de fonds propres de base (%)	16,46	16,24	16,50
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	16,46	16,24	16,50
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50	2,50	1,88
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0,00	0,00	0,00
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50	2,50	1,88
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8,46	8,24	8,50
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4,00	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	1,13	1,12	1,11
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8,93	8,92	8,91
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10,73	10,72	10,71
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,13	13,12	13,11
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (CHF)	31 876 364	29 956 858	29 039 106
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,96	7,26	7,51

	a	b	c	d	e
Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2019	30.09.2019	30.06.2019	31.03.2019	31.12.2018
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	4 051 749	3 238 044	3 044 605	3 032 720	2 805 404
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	2 835 211	2 508 749	2 655 888	2 594 379	2 598 571
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	143	129	115	117	108

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à la circulaire FINMA 2016/01, est disponible sur le site Internet de la Banque Valiant SA, sous le lien suivant: valiant.ch/resultats.

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

Bilan

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Actifs				
Liquidités	25 428	24 227	1 201	5,0
Actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	108	187	-79	n/a
Total des liquidités et des actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	25 536	24 414	1 122	4,6
Autres créances à court terme	30	598	-568	-95,0
Actifs de régularisation	5 442	71 501	-66 059	-92,4
dont envers les entreprises affiliées	5 430	71 500	-66 070	-92,4
Total de l'actif circulant	31 008	96 513	-65 505	-67,9
Immobilisations financières	1 291	1 575	-284	-18,0
Participations	1 221 609	1 221 609	0	0,0
Total de l'actif immobilisé	1 222 900	1 223 184	-284	-0,0
Total des actifs	1 253 908	1 319 697	-65 789	-5,0
Passifs				
Autres dettes à court terme	142	117	25	21,4
Passifs de régularisation	1 047	1 598	-551	-34,5
dont envers les entreprises affiliées	0	540	-540	n/a
Total capitaux étrangers à court terme	1 189	1 715	-526	-30,7
Provisions	261	11	250	2 272,7
Total capitaux étrangers à long terme	261	11	250	2 272,7
Total des fonds étrangers	1 450	1 726	-276	-16,0
Capital social	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital	1 652	1 644	8	0,5
dont réserves d'apports en capital	70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice	711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice	527 091	525 261	1 830	0,3
Bénéfice au bilan	3 973	71 324	-67 351	-94,4
dont bénéfice reporté	7	5	2	40,0
dont bénéfice de l'exercice	3 966	71 319	-67 353	-94,4
Propres parts du capital	0	0	0	0,0
Total des fonds propres	1 252 458	1 317 971	-65 513	-5,0
Total des passifs	1 253 908	1 319 697	-65 789	-5,0

Compte de résultat

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Recettes des prestations				
Frais de gestion	3 060	2 690	370	13,8
Recettes des prestations	3 060	2 690	370	13,8
Charges d'exploitation				
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel	-2 737	-2 639	-98	3,7
Charges de personnel	-2 737	-2 639	-98	3,7
Autres charges d'exploitation	-1 901	-1 700	-201	11,8
Autres charges d'exploitation	-1 901	-1 700	-201	11,8
Provisions	-250	0	-250	n/a
Amortissements et corrections de valeur	-250	0	-250	n/a
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts	-1 828	-1 649	-179	10,9
Résultat financier				
Produit des participations	5 000	73 115	-68 115	-93,2
Produit des intérêts	38	53	-15	-28,3
Autres produits financiers	811	769	42	5,5
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations	757	87	670	770,1
Autres charges financières	-2	-775	773	-99,7
Résultat financier	5 847	73 162	-67 315	-92,0
Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts	4 019	71 513	-67 494	-94,4
Produits exceptionnels	28	0	28	n/a
Charges extraordinaires	0	0	0	n/a
Résultat extraordinaire	28	0	28	n/a
Résultat d'exploitation avant impôts	4 047	71 513	-67 466	-94,3
Impôts	-81	-194	113	-58,2
Bénéfice de l'exercice	3 966	71 319	-67 353	-94,4

Annexe aux comptes annuels

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 9 à 24.

1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles de l'article relatif à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs à court terme portés au bilan dans les liquidités et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2019 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel a été vendu. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

2. Indications et précisions relatives aux postes du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 1,3 mio. (contre CHF 1,6 mio l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1 222 mio. comprennent les postes cités au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de Valiant Holding SA.

3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

4. Nombre de collaborateurs

Au sein de Valiant Holding SA, 3,6 emplois à plein temps (contre 3,6 emplois à plein temps l'exercice précédent) sont occupés.

5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
ValFinance AG, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49		x
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	100	38,00	38,00		x
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG Luzern, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	900 000	9,92	9,92		x
Aduno Holding AG, Zurich	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x

6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 01.01.2019		0
+ Achats	111.67	23 650
- Ventes	105.95	-9 494
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	114.11	-14 156
Propres actions nominatives au 31.12.2019		0

Les propres parts du capital ont été vendues au cours du jour ou cédées durant l'exercice sous revue. L'ensemble des propres parts du capital ayant été vendues, aucune compensation passive n'a été nécessaire au 31 décembre 2019.

7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élèvent à CHF 0,1 mio. (contre CHF 0,1 mio l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe. Il existe par ailleurs une promesse de paiement à une fondation de CHF 20 000 par année jusqu'en 2020.

12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'aux collaborateurs durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	3882	3832	372	372
Membres du comité de direction	1512	1362	145	132
Membres de direction	179	283	17	27
Total	5573	5477	534	531

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

13. Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Produits extraordinaires	28	0

14. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement extraordinaire susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant Holding SA au cours de l'année écoulée.

15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché/boursières

Les actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché.

16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG a porté sa participation dans Valiant Holding SA à 5,00 % au 27 avril 2018.

Swisscanto Directions de Fonds SA a porté sa participation dans Valiant Holding SA à 3,02 % au 24 novembre 2018.

17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des états financiers consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », à partir de la page 118.

18. Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (y c. les parties liées)

	2019	2018
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Conseil d'administration		
Jürg Bucher, président	8 559	7 112
Christoph B. Bühler, vice-président	2 035	1 496
Barbara Artmann, membre	855	774
Jean-Baptiste Beuret, membre	2 248	1 853
Maya Bundt, membre	878	562
Markus Gygax, membre	8 083	-
Nicole Pauli, membre	1 104	775
Othmar Stöckli, membre	-	1 113
Franziska von Weissenfluh, membre	3 012	2 630
Total	26 774	16 315
dont total conseil d'administration	26 011	15 552
dont total personnes proches	763	763
Comité de direction		
Ewald Burgener, CEO à partir du 17.5.2019	4 721	3 932
Markus Gygax, CEO jusqu'au 16.5.2019	-	6 571
Martin Vogler, responsable Clientèle privée et commerciale	2 196	1 591
Hanspeter Kaspar, CFO	0	-
Stefan Gempeler, responsable Produits et Opérations	2 552	1 908
Marc Praxmarer, Responsable clientèle institutionnelle et entreprises	1 424	924
Christoph Wille, Responsable services à la clientèle et canaux	2 532	1 875
Total	13 425	16 801
dont total comité de direction	11 065	14 835
dont total personnes proches	2 360	1 966

19. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes		
Engagements envers des participants directs	129	117
Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue		
Créances sur des sociétés affiliées	30 858	95 727
Engagements sur des sociétés affiliées	0	540

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

20. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

Proposition de répartition du bénéfice

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
À disposition de l'assemblée générale		
Report de bénéfice/perte	7	5
Bénéfice/perte de l'exercice	3 966	71 319
Bénéfice au bilan	3 973	71 324
Prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	74 996	0
Total à disposition de l'assemblée générale	78 969	71 324
Proposition du conseil d'administration		
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	0	1 830
Versement du dividende	78 962	69 487
Report à compte nouveau	7	7

Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA

Lucerne

Rapport sur l'audit des états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Valiant Holding SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2019 et le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 155 à 163).

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Opinion d'audit

Bases de l'opinion d'audit

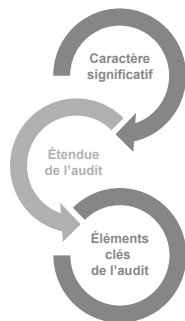
Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 5'015'000



Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des participations

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5'015'000
Comment nous l'avons déterminé	0.4% du total des actifs
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 501'500 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations.</p> <p>Au 31 décembre 2019 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 97.4% du total du bilan.</p> <p>Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs.</p> <p>Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 157 et 158 en annexe des comptes annuels.</p>	<p>Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits; validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la direction; procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables). <p>Dans l'ensemble, nous considérons que les bases et les hypothèses utilisées par la direction pour le contrôle de la valorisation des participations par rapport à nos propres analyses sont appropriées.</p>

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.


Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires


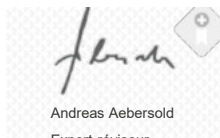
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers AG



Hugo Schürmann
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 10 mars 2020

Adresses de la Valiant Holding SA

Adresse du siège

Valiant Holding SA
c/o Banque Valiant SA
Pilatusstrasse 39
6003 Lucerne

Autres adresses

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
3001 Berne

Succursales de la Banque Valiant SA

Siège principal

Berne Bundesplatz

Succursales

Argovie

Aarau
Baden
Beinwil am See
Boniswil
Brugg
Entfelden
Gontenschwil
Gränichen
Reinach
Rheinfelden
Schöftland
Seengen
Seon
Suhr
Unterkulm

Bâle-Campagne

Laufon
Reinach

Bâle-Ville

Bâle

Berne

Belp
Berne Bahnhofplatz
Berne Bethlehem
Bienne
Berthoud
Eggiwil
Fraubrunnen
Gümligen
Ittigen
Jegenstorf
Kehrsatz
Köniz
Langenthal
Langnau i. E.
Laupen
Lyss
Moutier
Mühleberg
Münchenbuchsee
Neuenegg
Ostermundigen
Signau (agence)
Steffisburg
Tavannes
Thoune
Toffen
Trubschachen (agence)
Urtenen-Schönbühl
Utzenstorf
Wohlen
Zollbrück

Zollikofen

Zweisimmen

Fribourg

Bulle
Chiètres
Flamatt
Fribourg
Guin
Morat
Siviriez

Jura

Bassecourt
Delémont
Porrentruy
Saignelégier

Lucerne

Buchrain
Büron
Dagmersellen
Emmenbrücke
Grosswangen
Hochdorf
Lucerne
Lucerne Littau
Meggen
Nebikon
Reiden
Rickenbach
Ruswil

Schötz

Sempach
Sempach Station
Sursee
Triengen
Willisau
Wolhusen
Zell

Neuchâtel

Neuchâtel

Soleure

Breitenbach
Soleure

Saint-Gall

Saint-Gall
Wil

Vaud

Lausanne
Morges
Nyon
Vevey
Yverdon-les-Bains

Zoug

Zoug

Zurich

Winterthour

Éditeur

Valiant Holding SA

Contact

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
Case postale · 3001 Berne
Téléphone 031 320 91 11
info@valiant.ch

Rédaction

Valiant Holding SA
Secrétariat général et Finance

Conception, mise en pages, production

Linkgroup SA

Photographie Markus Bertschi

Impression Jordi AG

Tirage 150 exemplaires

Dans un souci de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans cette publication. Elle englobe bien sûr également la forme féminine.

Le présent texte est une traduction de l'original allemand (« Bericht zum Geschäftsjahr 2019, Valiant Holding AG »). Seul le texte en langue allemande fait foi.



**simplement
avec entrain**

valiant.ch

votre banque en toute simplicité